

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. SÉCUR 32.84. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Le Comité. — Pour le réconfort des postes du Djebel-Druse.....	217
Une œuvre scientifique française dans la Chine du Nord, par Henri FROIDEVAUX.....	218
Les derniers traités entre l'Irak et la Grande-Bretagne, par F. T.....	220
Situation économique et financière de l'Indochine, par ALBERT LEBRUN.....	
Dix-sept années d'histoire de Chine. Qu'est-ce que le nationalisme chinois? par Albert MAYBON.....	232
L'Asie russe économique, par B. NIKITINE (suite).....	235
Indochine. — Opinions indigènes sur la collaboration franco-annamite. — La naturalisation des indigènes. — Le crédit agricole en Cochinchine en 1927. — La construction d'habitations à bon marché. — La première foire aux fauves de Ban-me-thuot.....	239
Levant. — A la veille du statut organique de la Syrie. — Le triumvirat au Liban. — La Société du Mandat palestiniens. — Junctions télégraphiques internationales. — Les suites du traité anglo-transjordanien. — Autour de l'entrevue de Milan. — Le budget ture. — Le programme du Gouvernement. — Après la suppression de la religion d'Etat. — Emploi des caractères latins en Turquie. — Une Conférence diplomatique à Djedda.....	243
Extrême-Orient. — Siam. Les relations avec les Etats-Unis.....	245
Chine. — La situation. — La politique scolaire des nationalistes. — Le rétablissement de l'ordre au Yunnan. — L'invasion sudiste au Tché-li et les missionnaires catholiques.....	246
Japon. — Le Gouvernement et la nouvelle Chambre. — Un mouvement en faveur du Libre échange. — L'agrandissement d'Osaka.....	250
Asie anglaise. — Les relations entre les Etats indigènes et le gouvernement de l'Inde.....	252
Perse. — Mort de l'ancien Régent. — Une révolte des paysans du Khouzistan.....	254
Bibliographie	255
CARTES	
Commerce extérieur (spécial) de l'Indochine.....	228
Le théâtre des récentes hostilités en Chine.....	246

LE COMITÉ

POUR LE RECONFORT DES POSTES DU DJEBEL DRUSE

Le Comité de l'Asie française a reçu la lettre suivante :

Etat du Djebel druze.

Soueida, le 13 février 1928.

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu, en 1926, répondre favorablement à un appel fait en faveur des soldats métropolitains en garnison dans le poste déshérité et particulièrement austère de Rachaya (Hermon). Cet appel, diffusé par l'Asie française, a valu à la garnison de Rachaya un certain nombre de livres et de journaux qui ont été les bienvenus et qui furent, pour nos jeunes soldats, un puissant réconfort et une utile sauvegarde.

Je viens vous adresser aujourd'hui le même appel pour nos postes du Djebel Druze qui sont encore plus sévères que Rachaya, et beaucoup plus isolés. Ce que nous avons pu obtenir jusqu'ici pour eux est fort peu de chose — et l'ennui, avec toutes ses conséquences, menace terriblement des gens que la perspective des attaques ne maintient plus guère en éveil. Bien que la plupart des postes soient tenus par des tirailleurs tunisiens ou malgaches (ces derniers lisent d'ailleurs très volontiers), il y a dans chacun un certain nombre de Français, gradés, canoniers ou sans-filistes, qui, au milieu des indigènes, mènent une vie vraiment dépouillée de tout agrément. La plupart des lecteurs de l'Asie française savent ce qu'est la vie coloniale, donc l'isolement et le cafard... et auront certainement à cœur de remonter le moral de nos jeunes compatriotes qui montent la garde à la lisière du désert de Palmyre ou du Djebban transjordanien.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma reconnaissance anticipée et de ma considération la plus distinguée.

Colonel Clément GRANDCOURT.

Gouverneur du Djebel Druze.

Le Comité de l'Asie française ne peut que recommander de la façon la plus chaleureuse à ses adhérents le touchant appel du colonel Clément-Grandcourt, en s'excusant de n'avoir pu le leur transmettre plus tôt. Une lettre comme celle du gouverneur du Djebel

Druse n'a pas besoin de commentaires ; on y répond. C'est ce que feront nos adhérents, nous en sommes sûrs. Déjà, le Comité a expédié au Djebel Druse un certain nombre de livres, de journaux et de revues que le colonel Clément-Grandcourt fera parvenir dans les postes pour les soldats desquels il demande quelques éléments de distractions. Nos amis agiront mieux encore.

Une Œuvre scientifique française dans la Chine du Nord

Plus que tout autre pays de l'Extrême-Orient, l'Indochine mérite de retenir l'attention de nos hommes d'étude et constitue pour nos savants un admirable terrain d'investigations et d'enquêtes des plus variées. Aujourd'hui encore, en effet, soixante-dix ans après notre établissement à Saïgon (1858) et non loin d'un demi-siècle après la conquête du Tonkin, aujourd'hui encore, nos connaissances sur cette vaste contrée demeurent, dans tous les domaines, extrêmement incomplètes ; chaque année, d'autre part, de nouvelles recherches prouvent la valeur du champ que nous avons à retourner dans l'Est de l'Indochine et l'opportunité d'en poursuivre sans relâche le défrichement. Aussi ne saurait-on trop souhaiter le prompt achèvement de l'ouvrage dont le dernier numéro de *l'Asie française* a souligné l'intérêt et l'utilité tout à la fois ; la publication d'un tel inventaire ne pourra que stimuler l'activité des chercheurs en leur signalant des lacunes ou les insuffisances de notre savoir et les directions dans lesquelles ils pourront orienter fructueusement leurs recherches.

Mais nulle part les compartiments ne sont étanches. Pour bien connaître une contrée, il ne suffit pas de l'étudier elle-même ; il importe également de savoir dans quelle ambiance elle se trouve et de se rendre un compte exact des rapports de toute nature qui existent entre elle et les pays voisins. De là le grand intérêt que présentent, pour notre Indochine même, les recherches même très limitées faites par quelques-uns de nos compatriotes ou par des étrangers au Yunnan, ou dans les deux Kouang, ou encore à Haïnan ; en dehors des précisions nouvelles qu'elles fournissent sur le pays même auquel elles se rapportent directement, elles contribuent au progrès de la connaissance du milieu dans lequel se trouve notre grande possession d'Extrême-Orient, et elles en font, par conséquent, mieux apprécier la condition géographique, scientifique ou économique.

Pour ne pas présenter, au point de vue national, cet intérêt pratique, l'œuvre considérable accomplie depuis près de quinze années, depuis 1914, par notre compatriote le R. P. E. Licent, S. J., dans le Nord de la Chine, en Mongolie et

au Tibet, mérite de retenir l'attention et d'être particulièrement signalée aux lecteurs de cette revue.

Reportons-nous au tableau d'ensemble de l'Empire chinois que donnèrent en 1902 les excellents géographes Elisée et Onésime Reclus, ou plutôt encore à cette précieuse *Géographie de la Chine* due au P. Louis Richard, S. J., professeur à l'université « l'Aurore » de Changhaï, dont la première édition date de 1905 et dont le premier fascicule de la deuxième édition, consacré à la région du Nord (bassin du Hoang-ho), a seul paru en 1923. Ces deux ouvrages indiquent nettement que si, dans son ensemble, l'immense étendue territoriale occupée par la Chine au cœur et à l'Orient du continent asiatique demeure toujours fort incomplètement connue, les parties septentrionales de la contrée : bassin du fleuve Jaune, Mongolie intérieure et districts avoisinants du Tibet, attendent plus particulièrement les spécialistes qui se consacreront à leur étude. Certes, nombre d'explorateurs et de très grande valeur, ont déjà visité le pays, en ont reconnu les lignes essentielles et en ont dressé la carte, ou plutôt les principaux traits géographiques, d'une façon vraiment remarquable ; les collaborateurs du P. Du Halde ont commencé ici, dès le dix-septième siècle, et fourni à ce dernier qui, lui n'a jamais quitté la France, un travail que Richthofen a continué par la suite avec la maîtrise que l'on sait, et que d'autres ont encore entrepris plus tard de compléter. Toutefois, c'est de régions restreintes ou bien encore de questions particulières que se sont occupés la plupart des savants qui ont choisi les parties septentrionales de l'Empire chinois comme champ de recherches ; n'est-il pas beaucoup plus aisé, comme aussi beaucoup plus rapide et bien moins délicat, de se confiner dans un domaine restreint. — si minutieuse l'étude en soit-elle, — que de rédiger une synthèse ? Par ailleurs, la tendance actuelle conduit bien plutôt à des recherches de détail, à des monographies, qu'à des travaux de vaste envergure ; on se méfie avec raison des généralisations trop hâtives ; on redoute de ne pas être assez documenté et d'édifier péniblement, sur des bases fragiles, un édifice lézardé dès le premier jour, sinon même très vite renversé. De là, en face d'une foule de travaux de détail, l'extrême rareté des ouvrages d'ensemble. Aussi doit-on une vive reconnaissance aux téméraires, ou plutôt aux vaillants qui ne reculent pas devant les perspectives d'un très long et très difficile labeur, ni devant les sérieux périls d'une synthèse. Tel est le cas du R. P. Licent, S. J., docteur ès sciences, conseiller du Ministère de l'Agriculture en Chine, un de nos missionnaires du Nord du Tché-Li, ou, comme on le désigne officiellement, du vicariat apostolique du Tché-li Nord-Est.

Dès 1912, cet actif et savant religieux se rendait compte de la nécessité de contrôler et de compléter le travail déjà fait, de relier les unes aux autres et de coordonner les études de détail précédemment menées à bien et de dresser de l'œu-

vre déjà réalisée un tableau d'ensemble, une solide mise au point. Dans ce but, il élaborait un vaste programme de voyages et de recherches; il s'agissait de visiter successivement et méthodiquement tous les territoires drainés par le Fleuve Jaune ou Hoang-ho et par ses affluents, par la rivière de Tien-sin ou Pé-ho et par les autres tributaires du golfe du Tche-li ou Pe-tche-li. Autrement dit, le P. Licent devait, pour réaliser son dessein, parcourir peu à peu tout le Nord de la Chine : Chan-tong, Tche-li, Chansi, Ho-nan, Chen-si, Kan-sou, et la Mongolie intérieure et le Tibet oriental. Programme énorme, dont la réalisation a amené son auteur à couvrir en douze ans (depuis 1914 jusqu'à 1925) plus de 30.000 kilomètres, auxquels se sont ajoutés par la suite de nouveaux itinéraires dont ce véritable pionnier de la contrée se dispose à accroître encore le total.

Il ne saurait être question ici — il nous en coûte beaucoup de ne pas le faire — de donner un aperçu, voyage par voyage, du travail d'investigation scientifique accompli par le P. Licent dans les parties septentrionales de l'Empire chinois, surtout au Sud, mais parfois aussi au Nord de la Grande Muraille. Depuis les rivages du Pé-tché-li et l'embouchure du Pé-ho jusqu'à Moukden et à la frontière russe de la Mandchourie au Nord-Est, jusqu'à Si-nan fou et ses environs au Sud, jusqu'aux abords de Kan-tcheou et tout autour du célèbre Kou-kou-noor à l'Ouest, l'actif missionnaire a sillonné le pays d'itinéraires plus ou moins serrés suivant les pays. Du moins faut-il dire que, malgré la difficulté des temps, — on sait en effet que l'année 1912 est celle de la proclamation de la République Chinoise et que 1914 n'a pas vu seulement le début de la Grande Guerre, mais aussi a précédé de peu le début de l'ère des troubles en Chine, — malgré la difficulté des temps donc, le P. Licent a réalisé son programme. Tous les moyens lui ont servi : la voie ferrée, la navigation en jonque, la marche à pied et le lent cheminement sur les routes des caravanes, poursuivis avec persévérance pendant de longues semaines depuis Péking jusqu'à Kan-tchéou, bien au delà de la boucle du Fleuve Jaune et du pays des Ordos, jusqu'à la lisière de l'Ala chan ; on compte, depuis la vieille capitale de la Chine jusqu'à ce point si éloigné, 75 journées de marche à 40 kilomètres chacune en moyenne.

Que ces itinéraires aient été parcourus utilement, on n'en saurait douter. Ils avaient été préparés avec soin, voire même avec un véritable amour ; ils ont été réalisés avec le minimum d'écart, d'après un programme étudié d'avance. Rien d'étonnant, dès lors, à ce qu'ils aient été instructifs à tous égards. En veut-on quelques preuves ; les voici. Les routes parcourues (on sait quelle en est la longueur) ont été levées par cheminement direct, et documentées à l'aide de la boussole, du clinomètre et du baromètre altimétrique ; la nature du sol, la flore, la faune ont été l'objet d'études attentives, entreprises en utilisant le marteau du géologue et les autres ins-

truments du naturaliste. Pas plus que le sol lui-même, le sous-sol n'a été négligé, si bien que, à côté d'échantillons de roches et de minéraux prélevés sur sa route, au cours des itinéraires suivis par lui, le P. Licent a recueilli des fossiles du primaire et du secondaire et exécuté des fouilles considérables qui lui ont donné, en ossements de fossiles du tertiaire et du quaternaire, *au cours de la seule campagne de 1920*, la charge d'une caravane de 83 chameaux. Ainsi le passé voisine avec le présent, c'est-à-dire avec un riche herbier, des mousses, des champignons, des lichens, des algues et une collection de 350 espèces ligneuses, accompagnée d'échantillons de bois, avec aussi des documents relatifs à la vie animale, aux insectes, aux arachnides, etc., aussi bien qu'aux poissons, aux reptiles et aux batraciens, aux oiseaux et aux mammifères. « L'ensemble des faunes marine, lacustre et fluviale est acquis », déclare le P. Licent, qui a rapporté en outre de ses voyages de très nombreux documents biologiques, des nids d'oiseaux, des larves, etc. Bien entendu, l'homme n'a pas été oublié ; plus de 2.000 objets d'anthropologie, parfaitement authentiques, des documents ethnographiques, linguistiques, des échantillons agricoles, industriels et commerciaux, recueillis au cours d'enquêtes menées auprès des habitants des pays traversés et aussi auprès des missionnaires, enrichissent encore les collections du voyageur... Et nous ne parlons pas de 7 à 8.000 clichés photographiques!

C'est, on le voit, un formidable travail, une enquête persévérante et vraiment remarquable que le P. Licent a menés à bien depuis 1914. Dès 1919, les travaux préliminaires, c'est-à-dire l'exploration générale des pays dans lesquels entend se confiner le savant missionnaire, se trouvaient menés à bien, et les collections représentatives de ces régions étaient constituées. On pouvait entreprendre des études de détail, approfondir les questions les plus importantes, bref commencer les travaux de spécialisation. Voilà ce qu'a aussitôt tenté de réaliser le P. Licent, avec l'assistance de son confrère le P. Teilhard de Chardin.

Comme le P. Licent, le P. Teilhard de Chardin est bien connu des spécialistes. Sa thèse de doctorat ès sciences, son enseignement de la géologie à l'Institut catholique de Paris, les travaux qui lui ont valu d'être naguère (en 1926) élu président de la Société géologique de France, tout permettait de penser que la collaboration des deux savants aurait les plus heureux résultats pour la science et pour le bon renom scientifique de notre pays. Et il en a bien été ainsi. Les campagnes entreprises depuis 1920 d'abord par le seul promoteur de l'exploration scientifique de la Chine du Nord, puis par la « Mission Paléontologique française » des deux savants ont été fécondes en données positives et en connaissances nouvelles.

Une cinquantaine de stations paléontologiques et préhistoriques, encore intéressantes à d'autres points de vue, avaient été soigneusement repérées par le P. Licent ; le moment était venu

de les étudier. Elles le furent tantôt par le premier des deux savants religieux, tantôt par tous les deux, et les résultats ne déçurent nullement l'espérance du P. Licent. A cet égard, le voyage de 1923-1925 a été particulièrement fructueux ; il a fourni des matériaux extrêmement intéressants et abondants et a permis d'analyser la structure tabulaire de l'Ordos, de découvrir près du Dalaï Nor un district volcanique dont on ne soupçonnait pas encore l'existence : « d'immenses coulées basaltiques, elles-mêmes surmontées sur plus de 100 kilomètres par une chaîne de volcans quaternaires aussi frais que les puys d'Auvergne. » Quarante-deux volcans, assez récents pour que l'homme les eût pu voir en éruption !

C'est que l'homme, en effet, habitait dès les temps préhistoriques les pays parcourus et étudiés par les PP. Licent et Teilhard de Chardin. Si les savants américains qui ont, vers la même époque que nos missionnaires, étudié d'autres parties de la Mongolie y ont trouvé des pièces très intéressantes, spécialement de nombreux œufs de dinosaures, ils n'y ont pas relevé de traces de l'homme quaternaire ; les nôtres ont été plus heureux. Sur la rive droite du Fleuve Jaune, au delà du plateau désertique de l'Ordos, tout en steppes et en dunes, sur les rives du Sjara-osso-gol, ils ont rencontré des ossements d'animaux, inconnus jusqu'ici, qui vivaient aux temps pliocènes, une roche d'un type nouveau, dont M. Alfred Lacroix avait d'ailleurs prévu l'existence, l'*ordosite*, et surtout une importante série de foyers paléolithiques, les premiers connus au Nord de l'Himalaya et à l'Ouest du Jénisséi. Il y a là, à plusieurs journées de marche les uns des autres, entre le Sjara-osso-gol et Nin-hia-fou, quatre ou cinq foyers paléolithiques très riches, dont l'un a fourni à lui seul, 450 kilos de pierres taillées, plus de 2.000 pièces, analogues par leurs formes, à nos silex taillés moustériens ou aurignaciens, mais dont la matière première est le quartzite : burins, nuclei, grattoirs, racloirs, pointes, percuteurs. Au temps où vivaient dans le pays les hommes (on n'en a pas encore trouvé de restes) qui fabriquaient ces outils, la contrée était beaucoup plus chaude qu'elle ne l'est maintenant... L'année suivante (1924), c'est un gisement néolithique très riche, contenant des pointes de flèche remarquables par la beauté de la matière première (quartz, jaspe, calcédoine) et par le soin apporté à la taille que nos voyageurs ont rencontré et exploré ; ils y ont trouvé deux socs de charrues primitives, des pierres aplaties, longues de 27 et de 35 centimètres, en forme de feuilles de laurier et usées d'un bout par le frottement... Que de problèmes soulèvent ces découvertes et que de conjectures elles permettent de former ! Ce n'est pas ici le lieu de les indiquer, non plus que de parler du voyage plus récent réalisé par les deux missionnaires français sur leur champ d'exploration en 1926-1927. Les circonstances politiques que l'on sait ont entravé la liberté de leurs mouvements et gêné leur travail ; de tout cœur nous leur souhaitons de pouvoir en 1928-

1929 être plus maîtres de leurs itinéraires et de ne pas être arrêtés dans leur utile travail scientifique (1).

Nous leur souhaitons aussi autre chose : les libéralités d'un généreux Mécène qui, aux subventions de nos grands corps savants et de nos associations scientifiques, ajoute les sommes nécessaires pour leur permettre de ne pas se trouver sans cesse entravés par des préoccupations pécuniaires. Quel contraste entre les moyens dont disposait l'expédition du Dr Andrews, et ceux que possédait le P. Licent ! et avec des ressources équivalentes, que n'eussent point réalisé nos savants ! On parle de la misère de nos laboratoires ; il faudrait aussi parler de celle de nos voyageurs. Ce serait le cas ici, à un double titre, puisque (nous le dirons prochainement aux lecteurs de l'*Asie française*) les collections recueillies par le laboratoire missionnaire s'accumulent dans le Musée Hoango-Pai-ho de Tientsin avant que les doubles en soient expédiés au Muséum d'Histoire Naturelle et à différents grands Musées. Mais le Musée Hoang-Ho-Pai-Ho, cette autre partie de l'œuvre du P. P. Licent, mérite d'être étudiée à part et avec quelque développement ; nous y reviendrons.

Henri FROIDEVAUX.

LES DERNIERS TRAITÉS entre l'Irak et la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne et l'Irak, « considérant que les différents traités ou conventions qui, jusqu'ici, avaient réglé leurs relations avaient besoin d'être étudiés à nouveau et ne répondaient plus aux circonstances et aux progrès du royaume de l'Irak », ont décidé de procéder à leur révision.

Après une étude approfondie des conditions nouvelles, politiques et économiques dans lesquelles se trouvent les pays du Proche Orient, et en tenant compte des obligations internationales qui influent sur la politique générale de la Grande-Bretagne, les plénipotentiaires de l'Irak et de l'Angleterre sont arrivés à conclure deux accords qui doivent consolider l'amitié et maintenir et perpétuer les relations de bonne entente qui existent déjà entre leurs pays respectifs.

Le traité du 10 octobre 1927 précise plus particulièrement les devoirs de l'Irak envers la puissance mandataire et indique ses droits et prérogatives. Il a été conclu à Bagdad entre les représentants officiels et dûment accrédités des Souverains de Grande-Bretagne et d'Irak : Sir Percy Zachariah Cox, Haut Commissaire et Consul général, et Saïd Abd-ur-Rahman, premier ministre, et Naqib-al-Ashraf.

(1) Les résultats de ce labeur sont résumés dans le grand ouvrage du P. Licent : *Dix années de séjour et d'exploration dans les bassins du Fleuve Jaune, du Peiho et des autres tributaires du golfe du Peitchely* (Tientsin, 1923-1925, in-4° de 1690 et in-fol. de 153 feuilles et 3.000 photos.

Celui du 14 décembre 1927, plus général, traite plus spécialement de la politique de l'Irak. Il a été signé à Londres entre M. Ormsby Gore, sous-secrétaire d'Etat pour les Colonies, et Jafar Pacha el Askare, premier ministre des Affaires étrangères de l'Irak.

Nous nous trouvons donc actuellement en présence d'un texte complet qui règle les relations politiques, financières, militaires et commerciales de la Grande-Bretagne et de l'Irak. Il paraît intéressant de résumer ce diptyque qui peut influer très heureusement sur les relations de l'Angleterre et du royaume de Fayçal Ibn Hussein.

I. *Traité du 10 octobre 1927.* — L'exposé des motifs par lequel débute ce document est ainsi conçu :

Considérant que S. M. britannique a reconnu Fayçal Ibn Hussein comme roi constitutionnel de l'Irak ;

Considérant que S. M. le roi de l'Irak estime qu'il est de l'intérêt de son pays de conclure avec S. M. britannique un traité sur la base d'une alliance et que la conclusion de ce traité amènera le développement rapide de l'Irak ;

Considérant que S. M. britannique est convaincue que les relations existant entre elle-même et S. M. le roi de l'Irak peuvent être mieux définies par un traité d'alliance de ce genre que par tout autre moyen.

Telles sont les raisons pour lesquelles les représentants des deux souverains ont convenu ce qui suit :

L'Angleterre s'engage à fournir à l'Etat de l'Irak les conseils et l'assistance dont ce dernier pourrait avoir besoin sans qu'il soit, pour cela, porté préjudice à sa souveraineté nationale (art. 1). Par réciprocité, l'Irak s'engage (art. 2) à ce qu'aucun fonctionnaire officiellement nommé et appartenant à une nationalité autre que celle de l'Irak ne soit désigné dans ce pays sans l'assentiment de S. M. Britannique.

L'art. 3, qui fait préjuger de l'organisation constitutionnelle de l'Irak, est ainsi libellé :

S. M. le roi de l'Irak s'engage à élaborer un statut organique qui sera présenté à l'Assemblée constituante de l'Irak et à mettre en vigueur le dit statut qui ne contiendra rien de contraire aux dispositions du présent traité et tiendra compte des droits, intérêts et vœux de toutes les populations habitant le territoire. Ce statut organique garantira à toute personne la plus complète liberté de conscience, ainsi que le libre exercice de toutes les formes de culte compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs. Il stipulera qu'aucune inégalité de traitement ne doit être établie entre les habitants de l'Irak, du fait des différences de race, de religion ou de langue, et qu'il ne doit être porté aucune atteinte au droit des communautés de conserver leurs écoles en vue de l'instruction et de l'éducation de leurs membres dans leur propre langue, à condition de se conformer aux prescriptions générales sur l'instruction publique que pourrait édicter le gouvernement de l'Irak. Il prescrira la procédure constitutionnelle d'ordre soit législatif, soit exécutif, conformément à laquelle seront prises les décisions relatives à toutes les questions importantes, y compris les questions affectant la politique fiscale, financière et militaire.

L'article 4 indique que le roi de l'Irak recevra

par l'entremise du Haut commissaire tous les conseils que la puissance mandataire voudra bien lui donner sur toutes les questions importantes concernant les obligations et les intérêts internationaux et financiers de la Grande-Bretagne et accueillera avec reconnaissance les avis du représentant anglais sur toutes les mesures tendant à une saine politique financière et fiscale susceptibles d'assurer la stabilité et la bonne organisation des finances du gouvernement de l'Irak.

L'article 5 accorde à l'Irak le droit d'avoir des représentants diplomatiques. Par l'article 6, l'Angleterre promet ses bons offices pour obtenir, aussitôt que possible, l'admission de l'Irak dans la Société des Nations. Un accord spécial prévu par l'article 7 doit régler les conditions dans lesquelles l'Angleterre fournira aux forces armées de l'Irak l'appui et l'assistance nécessaires.

La politique de l'Irak envers les étrangers est définie dans les articles 8, 9, 10, 11, 12 et 13 : aucune partie du territoire ne pourra être cédée sans le contrôle du Haut commissaire anglais, les intérêts des étrangers seront respectés ; des accords seront conclus pour assurer l'exécution de tous traités entre les deux parties contractantes, égalité absolue entre les ressortissants d'un état quelconque de la Société des Nations ; il ne sera pris en Irak aucune mesure qui mettrait obstacle à l'œuvre des missions. On ne pourra faire aucune distinction entre les missionnaires du fait de leur religion ou de leur nationalité pourvu que leur activité ne soit pas préjudiciable à l'ordre public et à la bonne administration.

En vertu de l'article 14,

S. M. le roi d'Irak s'engage à assurer l'établissement et l'application, dans un délai de douze mois, à dater de la mise en vigueur du présent traité, d'une loi sur les antiquités, fondée sur les règles énoncées en annexe à l'article 421 du traité de paix, signé à Sèvres, le 10 août 1920. Cette loi remplacera la loi ottomane sur les antiquités antérieurement en vigueur, et assurera l'égalité de traitement, en matière de recherches archéologiques, aux ressortissants de tous les Etats membres de la Société des Nations, et de tout état auquel S. M. britannique aura reconnu, par traité, les mêmes droits que ceux dont il jouirait, s'il était membre de la dite Société.

Après avoir prévu que le Gouvernement britannique transfèrera à celui de l'Irak les travaux d'utilité publique qui pourraient être décidés d'un commun accord, les articles 15 et 16 indiquent que l'Angleterre pourra éventuellement coopérer à l'œuvre de redressement financier de l'Irak. Celle-ci s'engage, dans la mesure compatible avec les obligations internationales, à ne pas empêcher ce dernier de conclure des accords d'union douanière ou autres avec les états arabes limitrophes qui pourraient le désirer.

Le présent traité, conclu pour une période de vingt ans, entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par les parties contractantes et après son acceptation par l'Assemblée Constituante. Sa révision sera toujours possible (art. 18) et les modifications qui pourraient y être apportées de-

vront être communiquées au Conseil de la Société des Nations.

II. *Traité du 14 décembre 1927.* — Le traité du 14 décembre 1927 annule les traités d'alliance qui avaient été signés à Bagdad le 10 août 1922 et le 13 janvier 1926, mais il ne modifie en rien l'accord judiciaire du 25 mars 1924.

Les articles 1 et 2 renouvellent les affirmations que nous connaissons déjà : l'Angleterre reconnaît l'Irak comme état indépendant. Il y aura paix et amitié entre S.M. britannique et S.M. le roi de l'Irak.

Dans les articles suivants, le Roi Fayçal s'engage à observer les prescriptions concernant les étrangers et à ne constituer aucune inégalité de droit entre les Irakiens du fait de différences de race, de religion ou de langue (art. 3), à mettre le Haut Commissaire

à même d'informer S. M. britannique du développement des événements en Irak et des projets ou propositions de son gouvernement, à charge pour celui-ci de lui signaler toutes les mesures qui pourraient affecter défavorablement le bien de l'Irak ou les obligations stipulées par les termes du présent traité. (art. 5).

Article 6. — S. M. le roi de l'Irak s'engage à adhérer, dès que les conditions intérieures de l'Irak le permettront, à tous les accords internationaux généraux déjà existants ou qui seraient ultérieurement conclus avec l'approbation de la Société des Nations dans les matières suivantes : Trafic des esclaves ; trafic des stupéfiants ; trafic d'armes et de munitions ; trafic de femmes et d'enfants ; égalité commerciale ; liberté de transit et de navigation ; aéronautique ; communications postales, télégraphiques et radiotélégraphiques ; et mesures pour la protection de la propriété littéraire, artistique et industrielle.

S. M. le roi de l'Irak s'engage en outre à exécuter les clauses des actes diplomatiques suivants, en tant qu'ils s'appliquent à l'Irak : Pacte de la Société des Nations ; traité de Lausanne ; convention anglo-française relative aux frontières ; accord de San Remo sur les pétroles.

Article 8. — Pourvu que le progrès de l'Irak continue à son allure actuelle et que tout aille bien dans l'intervalle, S. M. britannique appuiera la candidature de l'Irak à la Société des Nations en 1932.

Article 9. — Les nationaux (y compris les sociétés enregistrées conformément aux lois de l'Etat) de tout membre de la Société des Nations, ou de tout autre Etat auquel S. M. le roi de l'Irak aurait accordé par traité les droits dont il jouirait s'il était membre de la Société des Nations, ne subiront pas en Irak un traitement différentiel par rapport aux droits accordés à tout autre Etat étranger en ce qui concerne les impositions, le commerce et la navigation, l'exercice des industries et professions, ou le traitement des navires de commerce, avions et aéronefs civils.

Il n'y aura pas non plus en Irak de discrimination contre les marchandises en provenance ou à destination d'aucun des dits Etats.

Article 10. — S. M. britannique s'engage, à la demande de S. M. le roi de l'Irak et pour son compte, à continuer à protéger les nationaux irakiens dans les pays étrangers où S. M. le roi de l'Irak n'est pas représentée.

Par réciprocité, S. M. britannique s'engage (article 11) à ce que :

Rien dans le présent traité n'affecte la validité des contrats conclus et en cours entre le gouvernement irakien et

des fonctionnaires ; ces contrats seront, à tous égards, interprétés comme si l'accord du 25 mars 1924 sur les fonctionnaires britanniques était toujours en vigueur.

Aux termes des articles 12, 13 et 14, des accords séparés détermineront les relations financières et les relations militaires entre les deux pays. Enfin il est prévu que le présent traité entrera en vigueur dès que les ratifications auront été échangées conformément aux méthodes constitutionnelles des deux parties et qu'il pourra y être apporté toutes modifications imposées par les circonstances.

En résumé, ces deux traités précisent donc les relations de tous ordres qui pourront exister entre la Grande-Bretagne et l'Irak. Ces règlements locaux sont l'indice certain d'un progrès incontestable vers l'établissement d'un statut définitif. Il reste bien quelques points à élucider, quelques conventions à déterminer, mais il ne faut pas aller trop vite. Le temps atténue bien des aspérités qui paraissent irréductibles — bien des points de vue qui voulaient être inconciliables.

Ces traités n'ont pas encore été ratifiés, mais il est logique de prévoir qu'ils le seront dans un avenir prochain et la porte, laissée ouverte à toutes modifications jugées utiles, permettra de les compléter en les adaptant aux besoins et aux désirs nouveaux.

Sans vouloir rappeler quelle est la politique anglaise en Mésopotamie, — cette question a déjà été étudiée fréquemment ici (voir en particulier *Asie Française*, octobre-décembre 1926, page 313), — il peut être intéressant de se souvenir des conclusions de la discussion qui eut lieu à la Chambre des Communes en mars 1923. Il avait été prévu que, dans un délai de cinq ans, l'Angleterre ne fournirait plus aucun subside financier à l'Irak et qu'un retrait des troupes britanniques pourrait également s'effectuer pendant la même période. Il semble bien que le programme établi à cette époque soit en voie de réalisation. Est-ce à dire que le Gouvernement anglais a le désir de se conformer au programme alors fixé par son sous-secrétaire d'Etat aux Colonies : Faire de la Mésopotamie un Etat arabe indépendant et un membre de la Société des Nations et, dès que ce nouvel Etat sera en mesure de vivre de ses propres moyens, mettre fin au mandat qui a été confié à la Grande-Bretagne ? Les événements de ces dernières années permettent d'affirmer au contraire que l'Angleterre paraît bien décidée à garder le contrôle de ces régions. Un des siens affirmait, dès mars 1918, et sans ambages, le mobile de cet effort de domination :

Il nous faut la Mésopotamie pour la sécurité de notre position dans le golfe Persique... et pour la sauvegarde de la plus magnifique propriété de son espèce existante dans le monde : les gîtes pétrolifères de l'Anglo-Persian oil Company.

L'évolution des Etats du Proche-Orient a rendu plus indispensable encore l'installation définitive de l'Angleterre dans les vallées du Tigre

et de l'Euphrate et dans les régions du nord de Mossoul. Flanc-garde de la Perse, de cette Perse qui s'est libérée du protectorat anglais, la Mésopotamie permet de surveiller le Kurdistan, la Turquie, la Syrie et l'Arabie. C'est donc une position stratégique et politique de premier ordre dont la Grande-Bretagne ne peut envisager l'abandon. Elle essaie cependant de réglementer sa domination en laissant au gouvernement de l'Irak le maximum d'indépendance, et c'est en cela que les traités des 10 octobre et 14 décembre 1927 sont intéressants à étudier. Ils tentent, en effet, de faciliter, suivant l'expression de M. L. Massignon (1), « une normalisation de la situation nouvelle instituée en Proche-Orient par les traités interalliés de 1916 émancipant les pays arabes. »

F. T.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'INDOCHINE

Chaque année, l'Asie française extrait du substantiel rapport soumis au Sénat par M. Albert Lebrun sur le budget des Colonies les pages relatives à l'Indochine. Là se trouvent toujours, en effet, des informations précises et des vues instructives sur la situation présente et sur les progrès de notre Empire d'Extrême-Orient.

Cette année encore, nous agrissons comme précédemment. Nous le faisons d'autant plus volontiers que M. Albert Lebrun, en se plaisant à montrer, dans son rapport de 1927, « nos colonies au travail » et en plein travail, a lié très étroitement, comme il était naturel, l'étude de la situation financière de l'Indochine à l'exposé de sa situation économique ; il a recherché et indiqué de la façon la plus nette comment l'Indochine est sortie de la situation financière assez délicate dans laquelle elle se trouvait en 1926 et comment elle a réalisé son redressement. Ce sont là des pages documentaires que l'Asie française devait reproduire et dont ses lecteurs prendront connaissance avec intérêt et avec fruit. (Rédaction.)

En terminant le chapitre relatif à l'Indochine dans notre rapport sur le budget de 1926, nous écrivions : « L'Indochine est assurément en pleine période de prospérité... L'agriculture, l'industrie et le commerce, chacun pour leur part, collaborent au magnifique mouvement d'expansion de la colonie. Une production de 73 millions de quintaux de riz, des matières minérales d'une valeur de 115 millions de francs, voilà quelques chiffres par où s'affirme l'année 1924.

» Malheureusement, cette richesse, réelle, mais limitée, accrue encore dans ses apparences par les cours fantastiques de la piastre, a éveillé des convoitises exagérées. Il a semblé qu'on pouvait dépenser largement, sans trop compter, comme si les beaux jours devaient durer toujours ; et puis l'heure est venue où, si l'on n'y prend garde, le hideux déficit va pénétrer les budgets, et alors il faut réduire son train de maison, accroître ses ressour-

ces, en un mot recourir aux mesures de prudence qui s'imposent aux moments difficiles.

« Diminution des recettes, accroissement des dépenses au point de dépasser les premières, abaissement des ressources de la caisse de réserve du budget général au minimum indispensable au fonds de roulement de la colonie, ainsi se caractérise la fin de l'exercice 1925... Parmi les ressources, celles de l'opium, qui entraînent pour 41 % en 1919 ne figurent plus que pour 23 % en 1924, marquant ainsi une régression que les conventions internationales intervenues ou en préparation ne peuvent qu'aggraver encore. Les produits des douanes, du fait de la hausse continue du taux de la piastre, sont tombés de 12.000.000 piastres en 1922 à 10.000.000 en 1924, bien qu'accusant des plus-values en francs...

« Quant aux dépenses, elles n'ont pas cessé de croître, surtout celles du personnel qui ont augmenté de 30 % en 1919 par rapport à 1913, de 40 % en 1920 par rapport à 1919, et de plus de 100 % en 1925 par rapport à 1919.

« A ces charges s'ajoutent les dépenses imposées par la loi ou le département ou supportées bénévolement par le budget général, notamment les abondements des soldes du personnel de la guerre et de la marine.

« La situation financière de l'Indochine demande donc à être suivie désormais avec la plus grande attention ; les mesures exigées par son rétablissement doivent intervenir au plus tôt... Ces diverses mesures une fois mises en application, on peut espérer que le budget général retrouvera des disponibilités que viendront accroître les développements normaux de la matière imposable et qui lui permettront de pourvoir aux ressources nécessaires à la réalisation d'un programme de travaux indispensables au développement du pays.

« C'est du moins le vœu que nous formons, et ainsi la France d'Extrême-Orient, dont est si justement fière la France métropolitaine, forte de sa population indigène intelligente, laborieuse et féconde, de ses colons courageux et entreprenants, de son corps de fonctionnaires si magnifiquement formés aujourd'hui à l'œuvre délicate d'administration d'un pareil pays, poursuivra dans une atmosphère de calme et de sécurité sa marche vers des destinées toujours plus hautes. »

I. — SITUATION FINANCIÈRE

Deux années ont passé depuis que nous écrivions ces lignes. Qu'est-il advenu depuis ? Le redressement nécessaire a-t-il été opéré ? L'examen détaillé des budgets de 1927 et un coup d'œil rapide sur les projets de 1928 vont nous le montrer.

Mais, auparavant, essayons de caractériser par quelques chiffres comment l'Indochine en est venue de la prospérité budgétaire où l'avait laissée la guerre à la situation gênée où la trouvait la fin de l'exercice 1926.

De 1915 à 1919, les recettes ordinaires normales du budget général, c'est-à-dire déduction faite de tout prélèvement sur le fond de réserve et de toute perception n'ayant pas un caractère permanent, ont oscillé entre 47 et 49 millions de piastres.

En 1920, elles atteignaient 49.668.000 piastres, les dépenses montaient à 49.968.000 piastres, accusant ainsi un déficit de 300.000 piastres.

La caisse de réserve présentait à la clôture de l'exercice un avoir en numéraire de 13.600.000 piastres.

A ce moment, le Gouverneur général Long, préoccupé de faire face, à l'aide des seules ressources budgétaires normales, aux dépenses nouvelles à prévoir (augmentation de la contribution militaire, abondement des soldes du personnel de la guerre et de la marine, relèvement des soldes et traitements des fonctionnaires civils, aide apportée aux exploitations minières et aux plantations de café

(1) *Le Statut du Proche Orient (Europe Nouvelle)*, 19 mai 1928, p. 697.

de saoutchou, etc.) créait de nouvelles sources de revenus :

- a) Augmentation du prix de vente des alcools indigènes au Tonkin;
- b) Droit de consommation sur les alcools dits « Européens » et les huiles minérales;
- c) Doublement de la taxe représentative de l'impôt foncier sur le riz;
- d) Coefficients de majoration des droits de douane;
- e) Augmentation de certaines taxes d'enregistrement et de timbre.

Cette réforme fiscale avait aussitôt une heureuse répercussion. Les recettes ordinaires normales de 1921 montaient à 59.000.000 piastres, en augmentation de 10 millions sur 1920; il est vrai qu'elles étaient aussitôt absorbées par les dépenses, accrues d'une égale somme.

C'est alors qu'intervint le premier règlement du compte spécial de change ouvert au moment du cours forcé de la piastre et qui se traduisit pour la colonie par un bénéfice net de 10.000.000 de piastres. L'avoir de la caisse de réserve se trouvait ainsi porté à 30.000.000 de piastres.

A ce moment, le Gouverneur général Long, soucieux de pourvoir au développement économique de la colonie dans la mesure de ses possibilités et à l'instar de celui de pays voisins, envisageait un programme d'avenir basé partiellement sur l'emprunt.

Il prévoyait une dépense de 170 millions de piastres, à répartir sur 6 exercices : 1922-1927, ainsi approvisionnée :

1° Utilisation des 6 millions de piastres de l'emprunt autorisé par la loi du 20 juin 1921 :

2° Prélèvement de 30 millions de piastres sur les ressources de la caisse de réserve;

3° Emprunt de 134 millions de piastres à émettre par tranches successives de 1923 à 1927, à gager sur les ressources normales et permanentes du budget.

Le plan ne manquait ni de précision, ni d'ampleur; malheureusement, il ne fut pas mis à exécution.

L'emprunt d'outillage ne fut pas réalisé, la tranche annuelle de 25 millions p. fit défaut et l'on continua à vivre sur des budgets semblables à ceux de 1920 et 1921.

Comme d'ailleurs on entendait poursuivre l'exécution du programme de grands travaux avec une certaine allure, on opéra systématiquement à chaque exercice de larges prélèvements sur la caisse de réserve. Et comme les faibles excédents des budgets annuels ne permettaient pas de nourrir à nouveau la caisse, une heure devait venir infailliblement où on constaterait son épuisement.

On en était là à la fin de l'exercice 1926.

On pourra se rendre compte à l'examen du tableau ci-après des caractéristiques générales du budget en cours de ces six années. On y donne :

- a) Les recettes et les dépenses normales ordinaires;
- b) Les dépenses de travaux neufs exécutés sur budget ordinaire et extraordinaire;
- c) Les subventions du budget général aux budgets locaux;
- d) Les prélèvements sur la caisse de réserve, et par suite son appauvrissement annuel en les rapprochant des versements sous forme d'excédent de recettes.

	1921	1922	1923	1924	1925	1926
	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres	piastres
Recettes normales ordinaires.....	59.690.000	64.725.000	67.229.000	65.675.000	63.960.000	72.388.000
Dépenses normales ordinaires.....	59.606.000	59.070.000	60.499.000	63.712.000	62.396.000	69.616.500
Excédents de recettes.....	84.000	5.655.000	7.030.000	1.963.000	1.564.060	2.771.500
Dépenses de travaux neufs exécutés sur le budget ordinaire.....	7.876.000	5.057.000	4.977.000	4.930.000	4.813.000	»
Dépenses de travaux neufs exécutés sur le budget extraordinaire.....	»	6.335.000	6.654.000	8.623.000	7.282.000	»
Total des dépenses budgétaires pour travaux neufs.....	7.876.000	11.392.000	11.631.000	13.553.000	12.095.000	»
Subvention du budget général aux budgets locaux et annexes....	6.682.500	8.415.000	8.036.000	8.479.003	9.604.000	14.788.500
Prélèvements sur la caisse de réserve	»	12.081.000	10.480.000	12.593.000	9.300.000	6.500.000
Appauvrissement annuel de la caisse de réserve.....	»	4.056.000	3.450.000	9.140.000	7.208.000	3.700.000

Ce tableau comporte un certain nombre d'observations.

a) Il faut d'abord noter que la première ligne donne les *recettes brutes*, c'est-à-dire, en ce qui concerne les régies, le produit de la vente des matières (opium, sel, alcool). Ce qui importe au point de vue budgétaire, ce

sont les *recettes nettes*, déduction faite du prix d'approvisionnement.

Or, si on examine le développement du produit des régies à ce point de vue, on se trouve en présence des résultats suivants :

ANNÉES	RÉGIES			Produit brut total	Produit net total
	Produit brut	Dépenses d'approvisionnement	Produit net		
1921.....	25.402.220	9.835.088	15.567.132	59.525.000	49.700.000
1922.....	29.272.989	10.889.402	18.383.587	63.989.000	53.100.000
1923.....	31.671.279	14.713.826	16.957.453	65.713.000	51.000.000
1924.....	31.328.361	15.592.982	15.735.379	64.792.000	49.200.000
1925.....	28.557.126	14.540.000	14.017.126	62.913.000	48.370.000

On constate dans ce tableau qu'alors que les recettes brutes sont allées en augmentant jusqu'en 1923, pour subir seulement en 1924 un fléchissement qui les laissait encore supérieures aux recettes de 1922, les recettes nettes ont atteint leur maximum en 1922 pour décroître aussitôt et descendre dès 1924 au-dessous du chiffre de 1921, donc au-dessous du rendement d'avant la réforme fiscale dont nous avons parlé plus haut.

Ce fléchissement était dû, d'une part à la diminution de certaines recettes (celle de l'opium notamment), d'autre part à la perte au change supportée par les droits de douane liquidés en francs. En effet, à mesure que la piastre montait et que le franc baissait, les droits de douane, même traduits par des sommes croissantes en francs, ne donnaient que des sommes décroissantes en piastres, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

	1921	1922	1923	1924	1925
Francs.....	70.800.000	73.293.000	83.804.000	91.102.000	91.435.000
Piastres.....	11.203.000	11.271.000	10.804.000	9.984.000	8.400.000

Il est vrai, pour tout dire, que le phénomène inverse se produisait à l'égard des dépenses budgétaires libellées en piastres et payables en francs : dettes exigibles, contribution militaire, etc., puisqu'alors, avec la hausse de la monnaie locale, on ne devait en déboursier qu'une quantité moindre pour solder la même dépense libellée en francs.

On a fait le calcul du résultat des variations du cours de la monnaie locale sur l'ensemble du budget. Il montre que toutes compensations faites, l'action de change s'exerce sur une somme de 22 millions de francs, et en sens inverse du taux de la piastre, c'est-à-dire que toute augmentation du taux de la monnaie locale restreint les disponibilités en piastres au budget, toute diminution les accroît au contraire.

Il est à noter que l'action du change est inverse sur les budgets locaux qui ont peu de recettes en francs, et au contraire d'importantes dépenses en monnaie métropolitaine.

Quoiqu'il en soit, on conçoit qu'il ait apparu naturel de chercher à soustraire le budget à de telles variations.

b) Le tableau de la page 224 montre encore qu'en présence de la décroissance continue des recettes nettes, les budgets n'ont pu être équilibrés, compte tenu des sommes nécessaires à l'exécution du programme de travaux d'outillage en rapport avec les nécessités du développement économique du pays, que par des prélèvements importants sur la caisse de réserve.

Car il faut noter au passage que, malgré qu'on fût dans une position d'attente, puisque l'emprunt prévu en 1921 n'avait pas été réalisé, la mise en valeur du pays jusqu'en 1926 n'a pas souffert ; les crédits pour travaux neufs inscrits aux budgets des exercices 1922 à 1924 se sont élevés à 53.000.000 p., en excédent de 11.000.000 p. sur la somme effectivement dépensée et correspondant à la capacité d'absorption des services de travaux publics.

Quoi qu'il en soit, dès l'instant où les prélèvements annuels restaient supérieurs aux versements provenant des excédents de recettes des divers exercices, un moment devait venir où la caisse de réserve, ramenée au minimum indispensable pour remplir le double rôle qui lui est dévolu, de servir de fonds de roulement à la Trésorerie en même temps que de réserve pour le cas d'événements imprévus, soit 6 à 7 millions, ne pourrait plus alimenter les budgets.

Ce moment arriva en cours de 1926. On put cependant prolonger l'échéance jusqu'en 1927 en liquidant, dans des conditions peu avantageuses d'ailleurs, une partie du portefeuille.

Mais, avec le budget de 1927, on se trouvait au pied du mur ; il fallait, cette fois, réaliser l'équilibre sans recourir à la caisse de réserve, par un nouvel ajustement des recettes et des dépenses.

Projet de budget de 1927

M. le Gouverneur général Varenne aborda le problème avec courage et conscience. Sans parler des modifications de forme apportées au budget, qui en rendent la présentation plus claire et la lecture plus facile, il l'aménagera en ressources ordinaires normales et permanentes telles que l'équilibre fut atteint sans recourir à un prélèvement extraordinaire sur la caisse de réserve.

« Le budget général de l'Indochine, disait M. Varenne dans son discours d'ouverture du Conseil de gouvernement, le 20 septembre 1926, devait satisfaire en 1927 aux conditions suivantes :

« 1° S'équilibrer sans rien demander à la caisse de réserve ;

« 2° Assurer un volume de crédits qui couvre non seulement les besoins courants, mais qui se prête également aux extensions normales des dépenses ;

3° Réserver aux travaux neufs une dotation suffisamment importante pour pouvoir, au besoin, servir de gage à un gros emprunt d'outillage. »

Et M. Varenne ajoutait :

« Le projet de budget actuellement soumis à votre examen répond à cette triple exigence :

« En premier lieu, en effet, aucun prélèvement, ordinaire ni extraordinaire, sur la caisse de réserve, n'y est prévu. En conséquence, les excédents des recettes sur les dépenses qui se produiront vraisemblablement en fin d'exercice, comme ils se sont toujours produits, même aux périodes difficiles, seront intégralement versés au fond de prévoyance.

« D'autre part, le montant des crédits inscrits au budget de 1927 dépasse de trois millions de piastres, en chiffres ronds, celui de 1926. L'augmentation, sans être excessive, permet déjà une extension sensible des dépenses utiles.

« Enfin, l'importance de la dotation accordée aux travaux du budget général se chiffre, en 1927, à 14.260.000 piastres, en augmentation de plus de 4 millions sur l'exercice courant. Elle est suffisante, à elle seule, soit, utilisée en capital, pour assurer la réalisation d'un volume de travaux très appréciable, soit, offerte en garantie, pour permettre la réalisation d'un emprunt de 150 millions de piastres. »

Par ailleurs, diverses mesures étaient prises pour soustraire le budget aux variations et aux incertitudes dues au change, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

Ainsi, les recettes des droits de douane à l'exportation devaient être perçues en piastres ; celles à l'importation continuaient à être perçues en francs, mais avec possibilité d'affecter de coefficients les droits concernant les articles portés au tarif spécial pour permettre d'amortir en partie la perte due au change. De même, pour la taxe générale à l'importation prévue dans le budget, il serait

possible à la commission des valeurs en douane, dans sa révision trimestrielle des tarifs, de corriger comme il convient les indices-valeurs de façon à soustraire en partie la perception aux variations du change.

En ce qui concerne les dépenses, un même élément de stabilisation était introduit par la mesure qui fixe désormais en piastres les divers émoluments des personnels civils.

Bref, de cet ensemble de mesures, il résultait que le budget était soustrait en partie aux variations dues aux sautes du change et retrouvait une stabilité relative, sans laquelle il n'est pas de saines finances pour un pays.

Voici comment se présente le projet de budget général de 1927, tel qu'il a été approuvé par le Conseil de gouvernement.

RECETTES

Titres		1926	1927	DIFFÉRENCES	
				En plus	En moins
		piastres	piastres	piastres	piastres
1	Douanes et régies.....	59.466.000	67.575.000	8.109.000	"
2	Enregistrement, Domaine et Timbre.....	4.700.000	5.950.000	1.250.000	"
3	Exploitations industrielles.....	3.125.000	3.412.000	287.000	"
4	Intérêts et revenus des capitaux.....	1.348.650	1.214.000	"	133.850
5 et 6	Divers.....	658.300	698.200	39.900	"
	Total des recettes ordinaires.....	69.297.950	78.850.000	9.685.900	133.850
	Recettes extraordinaires.....	6.144.000	"	"	6.144.000
	Total général.....	75.441.950	78.850.000	9.685.900	6.277.850
				3.408.050	

Le projet de budget de 1927 s'inscrit donc en augmentation totale de 3.408.050 p. Mais, si l'on observe que les recettes extraordinaires de 6.144.000 p. ont disparu, c'est en fait une augmentation de 9.552.050 p. portant sur les recettes ordinaires.

Comment a-t-elle été réalisée ?

1° *Recettes de douanes et de contributions indirectes.* — C'est à ce titre qu'est demandée la large part de l'accroissement, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après.

RECETTES	PRÉVISIONS		DIFFÉRENCES	
	1926	1927	En plus	En moins
	piastres	piastres	piastres	piastres
Droits de douane et transit.....	12.960.000	17.140.000	4.180.000	"
Droits autres que de douane perçus à l'entrée et à la sortie.....	1.091.000	6.310.000	5.219.000	"
Taxe de consommation et de circulation (alcools, pétroles, tabacs, allumettes).....	13.905.000	12.220.000	"	1.685.000
Recettes communes.....	960.000	925.000	"	35.000
Totaux.....	28.916.000	36.595.000	9.399.000	1.720.000
			7.679.000	

Le montant global des droits perçus par la douane est en augmentation de 63 % sur les prévisions de 1926. Ceci est dû à diverses causes :

a) Les coefficients des droits de douane ont été majorés de 30 % par la loi du 6 avril 1926 ;

b) Un décret a habilité le gouverneur général à établir par arrêté des coefficients spéciaux à la colonie grâce auxquels il est possible de compenser sans retard, pour les articles portés au tarif spécial, les écarts provenant des variations du change ;

c) Les droits de douane à l'exportation ont vu leurs tarifs fixés en piastres comme nous l'avons indiqué plus haut ;

d) Enfin et surtout une nouvelle taxe est instituée de 4 % *ad valorem* frappant la majeure partie des objets im-

portés quelle que soit leur origine, et dont on attend un produit de 5.500.000 p.

En fait, comme nous l'expliquons plus loin, cette taxe a disparu par la suite. Elle avait d'abord été prévue au taux de 2 % en général et de 5 % pour les objets de luxe ; mais sur la demande des assemblées consulaires de la colonie, le taux avait été unifié à 4 % pour tous les articles.

Quant aux taxes de consommation et de circulation, elles subissent une moins-value de 1.685.000 p., dont la plus large part est due à la suppression, par le décret du 24 mars 1926, de la taxe à la sortie des riz, représentative de l'impôt foncier.

2° *Produits des régies.* — Ils s'établissent ainsi :

	Recettes brutes		Dépenses d'approvisionnement		Recettes nettes	
	1926	1927	1926	1927	1926	1927
Régie de l'opium	14.000.000	14.000.000	6.000.000	5.025.000	8.000.000	8.975.000
Régie de l'alcool	11.550.000	11.850.000	8.000.000	8.528.000	3.550.000	3.322.000
Régie du sel	5.000.000	5.530.000	960.000	1.100.000	4.040.000	4.030.000
Totaux.....	30.550.000	30.980.000	14.960.000	14.653.000	15.590.000	16.327.000

Le produit de la régie de l'opium, qui avait fléchi en 1925, comme nous l'expliquions dans notre rapport de 1926, s'est relevé depuis.

En ce qui concerne l'alcool, la recette est basée sur une vente de 110.500 hectolitres.

Pour 1927, le produit net représente 27,2 % du produit brut pour l'alcool, 64,1 % pour l'opium, et 78,6 % pour le sel, soit en moyenne 52,7 % pour l'ensemble des trois régies contre 51 % en 1926.

3° *Recettes de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre.* — Elles passent de 4.700.000 piastres à 5.950.000 piastres, en augmentation de 1.250.000 p.

Ce surcroît de recettes escompté provient, d'une part, de la progression constante des produits qui se manifeste depuis plusieurs années sur la plupart des articles et qu'explique l'amélioration continue de la situation économique du pays; d'autre part, d'importants relèvements apportés à certains tarifs d'enregistrement, de timbre et de succession.

4° *Exploitations industrielles.* — Elles marquent une très faible variation de 1926 à 1927: 3.125.000 p. en 1926, 3.412.000 p. en 1927.

Il est à noter que le coefficient d'exploitation de ces services, dits industriels, est fort élevé, puisque, pour 1927, à côté de la recette ci-dessus, on prévoit une dépense en personnel et matériel de 6.023.780 p., soit un excédent de 2.661.780 p.

Peut-être conviendrait-il de rechercher les moyens de remédier à cette situation peu favorable.

5° *Intérêts et revenus des capitaux.* — Ils passent de 1.348.650 p. en 1926, à 1.214.700 p. en 1927, en légère diminution due, d'une part, à la variation du cours de la piastre, comme il a été expliqué ci-dessus, d'autre part, à l'aliénation d'un titre de 6 % 1920, d'une valeur nominale de 20 millions de francs, que l'Indochine a distribué de son portefeuille comme versement à la contribution volontaire.

Ainsi se présentaient les prévisions du budget général de 1927 arrêtées à Hanoi.

Le Directeur du Contrôle financier portait sur elles une appréciation que nous faisons nôtre: « Les prévisions ont été établies de prudente façon; en outre, les mesures prises ou envisagées en matière de taxes douanières permettent de compter que la hausse de la piastre, si celle-ci se maintenait au-dessus du taux budgétaire de 12 fr. 50, n'aurait pas à l'avenir sur les recouvrements l'influence déprimante qu'elle a exercée au cours des derniers exercices, enfin les mécomptes survenus en 1925 dans les ventes d'opium ont cessé en 1926. Il y a donc tout lieu de penser que les recettes escomptées au titre de l'exercice 1927 se réaliseront aisément, pourvu que les mesures fiscales soumises au pouvoir central soient approuvées par décret assez promptement pour pouvoir être mises en vigueur dès le 1^{er} janvier prochain. »

*
**

On peut se demander si l'accroissement des recettes réalisé sous la double forme de majoration de droits et de création de taxes nouvelles, ne dépasse pas les facultés de la colonie. Le moment serait mal choisi pour donner un nouvel aliment à la petite agitation de surface qui, à distance tout au moins, paraît remuer notre colonie d'Extrême-Orient.

On est rassuré si on veut bien considérer la progression continue de la situation économique au cours des dernières années, et notamment jeter un coup d'œil sur les graphiques (cf. p. 228) et tableaux ci-après.

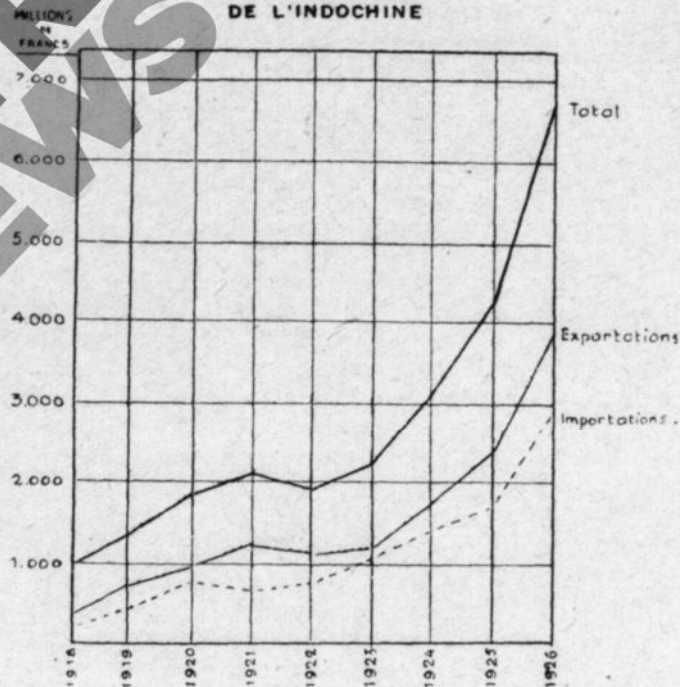
On fera observer peut-être que la dévalorisation du franc est pour beaucoup dans la marche ascendante de ces courbes. Voyons donc les variations en poids, non plus en valeur, portant sur les dix principaux produits d'exportation.

Désignation	1920	1921	1922	1923	1924	1925	1926
	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes	tonnes
Riz.....	1.188.522	1.720.417	1.439.995	1.339.503	1.230.206	1.519.648	1.597.311
Caoutchouc.....	3v142	5.648	4.623	5.696	6.796	8.007	8.718
Poissons secs, salés, fumés.....	30.932	33.198	28.804	29.722	40.104	33.389	33.037
Houille.....	572.483	640.063	622.035	689.779	722.616	701.649	889.603
Minerais de zinc.....	40.828	28.984	27.690	32.702	36.493	49.966	47.578
Poivre.....	3.068	3.542	3.076	3.892	4.994	3.808	2.792
Maïs.....	8.816	32.871	61.947	39.042	40.034	56.843	64.723
Laque.....	522	715	748	698	820	831	708
Ciment.....	72.605	63.713	65.413	39.137	39.538	65.221	61.514
Coprah.....	3.026	9.502	6.860	12.548	9.829	8.904	11.342
Totaux.....	1.923.946	»	»	»	»	»	2.717.386

Ainsi donc, depuis la fin de la guerre, le poids des dix principaux produits exportés de l'Indochine, si tant est qu'on puisse additionner des matières si dissemblables, s'est élevé de 1.920.000 tonnes à 2.717.000 tonnes.

Les mêmes calculs, appliqués aux principaux produits d'importation, conduiraient aux mêmes résultats.

D'autre part, si l'on examine les recettes de l'enregistrement, des domaines et du timbre qui sont un indice

**COMMERCE EXTERIEUR (SPÉCIAL)
DE L'INDOCHINE**


très représentatif de la richesse du pays, on relève les chiffres suivants :

Années	Piastres	Années	Piastres
1919	2 026.000	1923	3 457.000
1920	2 378.000	1924	4 102.000
1921	2 740.000	1925	4 405 000
1922	2 970.000	1926	5 092.000

On voit que les recouvrements ont doublé de 1919 à 1924 et qu'ils auront probablement plus que triplé en 1927.

De tels résultats permettent d'apprécier à leur valeur la vitalité et la force économique croissante de l'Indochine, ainsi qu'il est écrit à juste titre dans l'exposé des motifs du budget général.

Dépenses

Le projet de dépenses ordinaires pour 1927 se présente ainsi dans ses grandes lignes :

Chapitres		Crédits		Différences	
		1926	1927	En plus	En moins
		mille piastres		mille piastres	
1, 2	Dettes exigibles.....	2.716	2.572	»	144
3 à 8	Contribution aux dépenses de l'Etat.	11.050	12.309	1.259	»
9 à 11	Subventions.....	15.300	12.079	»	3.221
12 à 20, 85, 86	Administration.....	1.775	1.602	»	173
21 à 24	Justice.....	707	742	35	»
83	Transports.....	1.700	1.600	»	100
25 à 33, 84	Services financiers.....	1.100	1.018	»	82
34 à 39	Douanes et Régies.....	20.825	20.887	62	»
75 à 82	Travaux publics.....	9.851	14.455	4.604	»
54 à 66	Services économiques.....	2.844	3.144	303	»
67 à 75	Postes et télégraphes.....	5.998	6.784	788	»
52 à 53	Santé.....	22	30	7	»
40 à 51	Enseignement.....	1.558	1.628	70	»
	Totaux.....	75.442	78.850	7.428	3.720

Ce projet est marqué par une diminution des subventions aux budgets locaux (de 20,2 à 15,3 %) et une augmentation des crédits affectés aux travaux publics (de 13,1 à 18,3 % de l'ensemble du budget).

Les dépenses pour dettes exigibles sont en diminution de 144.000 piastres, différence entre l'augmentation due au service de l'emprunt de 2.060.000 piastres consacré aux travaux de construction de la ligne Vinh-Dongha et la diminution provoquée par le changement du taux budgétaire de la piastre.

Les dépenses pour contributions aux dépenses du budget de l'Etat sont en augmentation de plus de 1.200.000 piastres.

Ces dépenses, on le sait, sont réparties en deux sections : d'une part, les contributions obligatoires aux dépenses militaires et aux dépenses civiles en vertu des dispositions de l'article 33 de la loi du 13 avril 1900 ; d'autre part les contributions facultatives que la colonie a accepté de prendre à sa charge en vue d'une collaboration avec la métropole (abondement des soldes et indemnités de l'armée et de la marine, de même pour les pensions des militaires indigènes, dépenses des légations et consulats, etc...).

Le total atteint en 1927 la somme fort élevée de 12 mil-

lions 316.540 piastres, soit, au taux budgétaire de 12 fr. 50, la somme de 154 millions de francs.

On ne saurait trop insister sur la charge ainsi assumée par l'Union indochinoise au moment où le budget métropolitain fait l'effort que l'on sait.

Les subventions aux budgets locaux et annexes sont en diminution de 3.221.000 piastres.

En somme et en additionnant ces premiers crédits, on arrive à un total de 26.968.075 piastres, soit le tiers du budget total, consacré à des dépenses qui ne sont pas véritablement d'administration puisqu'elles ont pour but, soit d'assurer le service de la dette publique ou viagère, soit de participer à des dépenses d'ordre national qui en principe devraient incomber à l'Etat, soit de venir en aide à d'autres budgets.

Quant aux dépenses spécifiques du budget général, elles montent de 5.600.000 piastres de 1925 à 1926, dont 4 millions 600.000 piastres vont aux travaux publics.

Les soldes des fonctionnaires européens ont été stabilisées par l'arrêté du 20 juillet 1926. Auparavant, la solde était décomptée en francs et payée en piastres au cours du dernier jour du mois et le supplément colonial était payé en piastres. Il en résultait un élément d'incertitude pour les fonctionnaires et pour le budget.

Dans le nouveau régime, la solde et le supplément colonial sont décomptés en francs et payés en piastres au taux réel et il s'y ajoute une indemnité de change variable calculée de façon à porter l'ensemble à un total de... fixé *ne varietur*.

Ainsi les budgets peuvent tabler sur des dépenses fermes et les fonctionnaires perçoivent chaque mois le même nombre de piastres, quelles que soient les variations du change.

Pour le personnel militaire entretenu par le budget de l'Etat, un régime presque identique a été institué par les arrêtés des 28 avril et 4 septembre 1926.

Exécution du budget de 1927

Toutes les taxes prévues au projet de budget n'ont pu être mises en application dès le 1^{er} janvier; certaines mêmes ont disparu. C'est ainsi que n'ont pas été appliqués:

1° Le décret du 28 octobre 1926 donnant au Gouverneur Général le droit de fixer lui-même les coefficients du tarif spécial dont le Département a différé l'exécution;

2° L'impôt sur les mutations par décès des indigènes au sujet duquel le Département a demandé un supplément d'information;

3° Les droits d'enregistrement en matière indigène à Kouang-Tcheou-Wan, lesquels n'ont pu, en raison des difficultés spéciales au territoire, être réglementés que par arrêté du 15 juin 1927 soumis ensuite à l'approbation par décret;

4° Enfin la taxe générale de 4 0/0 *ad valorem* à l'importation n'a pas reçu l'approbation des Ministères du Commerce et des Finances. Il lui a été substitué une taxe générale intérieure à la production de 2 0/0 *ad valorem* (arrêté du Gouverneur général du 8 avril 1927, approuvé par décret du 22 avril 1927 et arrêté du Gouverneur général du 19 juillet 1927). Cette taxe est entrée en application le 25 juillet 1927.

Par ailleurs le budget général a bénéficié de relèvements de tarifs non compris dans les prévisions:

a) Relèvement de 1 p. 20 à 1 p. 30 de la taxe de consommation sur les alcools européens;

b) Relèvement de 0 p. 30 à 0 p. 35 de la taxe de consommation sur les alcools indigènes;

c) Deuxième majoration de 30 0/0 affectant les droits de douane à l'importation perçus sur certains produits.

Les recouvrements à la fin d'août se présentaient ainsi:

Douanes et régies	48.167.475 p.
Enregistrement, domaines et timbre	5.042.597 p.
Exploitations industrielles	2.287.787 p.
	55.497.859 p.

soit une plus-value de 11.516.000 piastres, si on les rapproche du montant des recettes réalisées au huitième mois de 1926.

En faisant subir à ce chiffre diverses corrections pour tenir compte de recettes exceptionnelles, on arrive à une recette mensuelle moyenne d'environ 6.700.000 piastres, soit, à supposer que le rythme reste le même pendant les douze mois, un total pour les trois premiers chapitres du budget de 80.400.000 piastres.

Il convient d'ajouter à ce chiffre:

1° Le produit de la nouvelle taxe générale de 2 0/0, à raison de 350.000 piastres par mois, pendant cinq mois, soit

2° Le montant des autres chapitres du budget, soit

Cela fait donc pour 1927 un total de... 84.150.000 p.
en augmentation sur les prévisions budgétaires de 5.300.000 p.
et sur les produits de 1926, de..... 11.750.000 p.

Ainsi s'affirme le redressement financier de l'Indochine.

Dans son discours au Conseil de gouvernement, M. Varenne avait estimé à 12 millions de piastres la plus-value de 1927 sur 1926 qu'il était souhaitable de réaliser. En somme elle l'était presque et l'on ne peut que se féliciter d'un résultat obtenu avec tant de sûreté et de rapidité.

Heureusement d'ailleurs qu'il en fut ainsi, car on dut pourvoir, dès 1927, à des besoins pressants dont le service n'avait pas été prévu dans le projet de budget, et on se demande où on aurait pris les crédits supplémentaires nécessaires, si les plus-values ci-dessus constatées n'avaient pas été réalisées.

Voici les principales de ces dépenses nouvelles:

a) Organisation défensive de l'Indochine: Constructions, matériel, armement, routes stratégiques, etc.	1.036.000 p.
b) Dignes du Tonkin contre les inondations.	700.000 p.
c) Dépenses de personnel	235.000 p.
d) Abondement des pensions.....	300.000 p.
Divers	1.475.000 p.
	3.746.000 p.

Il y a été pourvu:

1° Par un virement de crédits disponibles de 1 million 535.000 piastres;

2° Par un prélèvement sur les excédents de recettes de 2.211.000 piastres.

En tenant compte des autres dépenses supplémentaires qu'on peut encore prévoir en 1927: Exposition coloniale de Paris, digues du Tonkin, routes et ponts, régie du sel, etc., soit environ 2.500.000 piastres, c'est un total de 2.211.000 + 2.500.000 = 4.711.000 piastres à ajouter aux dépenses budgétaires prévues de 78.850.000 piastres, soit au total environ 83.500.000 piastres.

Comme par ailleurs les recouvrements tant normaux 94.150.000 piastres, qu'exceptionnels (recettes d'opium) montent à environ 87.000.000 piastres, c'est en définitive un excédent de recettes de plus de 3 millions de piastres que le budget général de 1927 sera en état de verser à la caisse de réserve.

Pareille situation ne s'était pas présentée depuis 1919. Il est juste de la signaler à l'honneur du Gouverneur général et de ses collaborateurs qui l'ont préparée, et aussi du pays dont les forces productives ont permis de l'assurer.

On aime à relire les paroles que prononçait M. Varenne au Conseil de gouvernement en fin de 1926; les faits leur ont donné une confirmation éclatante:

« Messieurs, disait M. Varenne, grâce à l'ensemble des mesures qui viennent de vous être exposées, mesures dont il semble qu'on puisse dire qu'elles sont claires, d'une application facile et d'un rendement sûr, le budget général de l'Indochine se présente à nous, cette année, avec les caractéristiques suivantes:

« Les recettes en piastres sont basées sur un système d'impôts, simple, souple, nullement excessif ni vexatoire, presque indépendant du change, bien adapté au développement des affaires, susceptible par conséquent, dans l'avenir, de substantielles plus-values.

« La caisse de réserve, laissée en repos, jusqu'au moment vraisemblablement très proche où elle aura constitué son fonds au dixième environ de l'importance du budget, ne sera plus désormais, à moins d'événements imprévus, sollicitée au-delà des bonis d'exercice de sorte que sa capacité disponible restera constamment maintenue au niveau nécessaire ou même s'élèvera si nous l'estimons utile.

« Sécurité, stabilité, solidité, telles sont en définitive les qualités du nouvel instrument financier que nous vous proposons aujourd'hui de mettre au service des intérêts généraux de l'Indochine. Nous espérons avoir à nous féliciter de son fonctionnement si, en un seul exercice et sans bouleverser l'assiette fiscale, il nous permet de redresser une situation financière difficile et qui serait vite devenue dangereuse. »

Situation de la Caisse de réserve

Elle se présentait ainsi, au 31 août 1927 :

Avoir en numéraire	8.854.800 p.
Portefeuille	2.305.500 p.
Total	11.160.300 p.

Il est à noter que le budget général de l'exercice 1928 comprend une section extraordinaire consacrée à des dépenses de premier établissement non renouvelables de mise en état de défense de l'Indochine : achat de matériel, constructions, routes stratégiques, organisation de la défense maritime et fluviale, etc., et dont le montant est évalué à 3.800.000 piastres.

On propose de prélever cette somme sur la caisse de réserve.

Or l'exécution du budget général de 1926 avait prévu un double prélèvement sur la caisse, soit :

Au titre de la section ordinaire.....	1.500.000 p.
Au titre de la section extraordinaire	6.625.000 p.

	8.125.000 p.
En fait, l'appel n'a été que de.....	3.700.000 p.

inférieur aux prévisions de 4.425.000 p.

Si donc on prélève sur la caisse de réserve les 3.800.000 piastres ci-dessus prévues, on la laissera à peu près en l'état où l'eût laissée l'exercice 1926 exécuté suivant les premières prévisions.

Elles se présenterait donc ainsi.....	11.160.300 p.
Prélèvement	3.800.000 p.

7.360.300 p.

dont 5 millions environ de numéraire.

Si l'on veut bien se rappeler que l'exercice 1927 ne fera probablement aucun appel à la caisse de réserve et par conséquent lui versera une somme de 3 millions de piastres, on peut dire en définitive que sa situation actuelle présente une sécurité suffisante.

Projet de budget de 1928

Il est en somme la suite naturelle et logique du budget de 1927. Aucune taxe nouvelle n'est instituée ; il faut noter seulement que la taxe générale intérieure fonctionnera pendant toute l'année 1928 alors qu'elle n'a joué en 1927 que pendant les cinq derniers mois. On attend d'elle une augmentation de 3.500.000 piastres qui forme l'élément essentiel de la différence entre les recouvrements probables de 1927 évalués plus haut à 84.150.000 piastres et les prévisions de recettes ordinaires de 1928 : 87 millions 700.000 piastres.

Quant aux dépenses ordinaires, soit également 87.700.000 piastres, elles sont supérieures de 8.930.000 piastres aux prévisions primitives de 1927 : 78.770.000 piastres, et de 5.100.000 p. aux dépenses réelles de 1927 évaluées plus haut à 83.700.000 p., déduction faite de 1.100.000 p. pour dépenses militaires exceptionnelles.

Il faut noter toutefois qu'un budget ainsi établi en faisant état sur plusieurs points des derniers résultats de 1927 est très serré, qu'il ne laisse que peu de marge et que si des événements économiques fâcheux venaient atténuer la productivité des impôts ou accroître les dépenses, il faudrait recourir à la caisse de réserve pour y pourvoir.

Aussi bien, dira-t-on, elle a été instituée à ces fins.

I. — RECETTES. — Elles se présentent ainsi :

Titres	1927	1928	DIFFÉRENCES	
			En plus	En moins
I. — Recettes ordinaires :				
1 Douanes et régies	67.575.000	74.330.000	6.755.000	»
2 Enregistrement, domaines et timbre.....	5.950.000	7.860.000	1.910.000	»
3 Exploitations industrielles...	3.412.000	3.581.000	169.000	»
4 Intérêts et revenus des capitaux.....	1.214.800	1.080.500	»	134.300
5 et 6 Divers.....	698.200	848.500	150.300	»
Totaux.....	78.850.000	87.700.000	8.984.300	134.300
II. — Recettes extraordinaires.....				
	»	3.800.000	3.800.000	»
Totaux.....	78.850.000	91.500.000	12.784.300	134.000

Les recettes de douanes sont en augmentation de plus de 5.000.000 piastres par suite du développement normal des opérations et de la modification du taux budgétaire de la piastre ramené de 12 fr. 50 à 10 francs. On peut se demander d'ailleurs si ce changement est bien justifié dans l'état actuel du marché monétaire.

Les contributions indirectes sont en augmentation de 1.255.000 piastres.

On se rappelle que les prévisions de 1927 comportaient :

Taxe générale à l'importation	5.550.000 p.
Taxe à la sortie sur les produits miniers..	100.000 p.
Taxe à la sortie sur le caoutchouc	240.000 p.
	5.890.000 p.

Or, ni la première ni la troisième de ces taxes n'a reçu l'approbation du Département, et la première, nous l'avons expliqué déjà, a été remplacée par le droit de 2 0/0 ad valorem sur « toutes les marchandises, denrées, objets in-

roduits ou produits dans le pays, qu'ils soient destinés à y être utilisés ou à en être exportés ».

On en attend 4.850.000 piastres, soit 405.000 p. par mois.

Les taxes de consommation sont en augmentation de 1.830.000 piastres par suite de relèvements de tarifs.

Les produits des régies n'accusent qu'une plus-value insignifiante de 260.000 piastres.

Au titre des Recettes de l'enregistrement, des domaines et du timbre, on relève une augmentation de 1.910.000 piastres largement justifiée par la courbe accusée par les années précédentes, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut.

Les autres recettes : exploitations industrielles, intérêts et revenus des capitaux, produits des services administratifs et produits divers, ne marquent que de faibles variations.

II. — DÉPENSES. — Les dettes exigibles passent de 2 millions 643.000 piastres à 4.146.000 p. L'augmentation est due, pour 387.000 p., au service des emprunts, par suite de l'abaissement du taux budgétaire et pour 1.115.000 p. au nouveau régime de l'abondement des pensions.

La dette proprement dite de l'Indochine représente actuellement 2,8 0/0 seulement de l'ensemble du budget.

Les contributions aux dépenses de l'Etat s'élèvent de 12.316.540 à 13.173.600 piastres, en augmentation de 1 million 157.060 piastres, dont 723.810 au titre des contributions obligatoires, par suite de l'abaissement du taux budgétaire, et 433.120 au titre des contributions facultatives, par suite de l'accroissement des effectifs militaires.

Les subventions à divers budgets indochinois : locaux et municipaux, annexes et autonomes passent de 12.079.675 à 13.685.360 piastres, en augmentation de 1.601.685 p.

Nous reviendrons plus loin sur cette question. Notons pour l'instant que, de 1911 à 1926, le total des subventions du budget général aux budgets locaux s'est élevé à 88.300.000 piastres environ, dont 41.500.000, soit près de la moitié, ont été en fin d'exercice reversées aux caisses de réserve des budgets locaux, privant ainsi d'une somme égale celle du budget local.

En somme, sur un total de ressources de 91.500.000 piastres, le budget général en consacre 35.450.000 environ, soit plus de 38 0/0, à couvrir des dépenses ayant pour but d'assurer le service de la dette publique et viagère, de participer aux charges qui en principe sont plutôt d'ordre national ou de substituer le budget général aux autres budgets.

Les dépenses proprement spécifiques du budget général : gouvernement général, justice, services financiers, d'intérêt social, d'intérêt économique, exploitations industrielles, travaux publics, dépenses communales, passent de 51 millions 416.645 piastres à 56.050.440 p., en augmentation de 4.633.795 piastres.

Sur cette augmentation, une somme de 1.600.000 piastres va aux dépenses de personnel, une somme de 1 million 300.000 aux dépenses de matériel, et le complément aux dépenses de travaux.

Pour ces dernières, les crédits passent de 13.780.000 piastres en 1927 à 18.000.000 p. en 1928, y compris la somme de 3.300.000 p. pour la mise en état de défense de l'Indochine.

Le programme de 1928 comprend :

1° *Hydraulique*. — Renforcement des digues du Fleuve Rouge; poursuite des réseaux d'irrigation du Song-Cau, du Son-Tay, du Phyl-Yên; parachèvement du réseau de Thanh-Hoa; amorce des travaux d'irrigation des provinces du centre Annam. Crédit prévu: 5.400.000 piastres.

2° *Chemins de fer*. — Achèvement des lignes du Lang-Biang et de Vinh à Donga, terme des programmes conçus en 1898 et 1912; amorce des travaux du nouveau pro-

gramme qui doit comprendre la ligne de Tanap à Thakhek pour débloquer le Laos, la ligne de Tourane à Nhatrang pour terminer le transindochinois, la ligne de Saïgon à Battambang, au moins dans sa seconde partie, Phnom-Penh-Battambang, pour établir la liaison avec le Siam, enfin la ligne de Saïgon à Kratié pour desservir les riches régions du Nord de la Cochinchine et de l'Est du Cambodge.

Programme très vaste, on le voit, et qui va rejaillir sur un certain nombre d'années.

Crédit prévu: 1.750.000 piastres.

3° *Routes et ponts*. — Suppression des bacs et achèvement des lacunes sur la route mandarine, prolongement de la route Saïgon-Kratié-Savannakhet, de la route coloniale 1 bis vers Sisophon; routes du Haut-Tonkin, etc.

Crédit prévu: 4.900.000 piastres.

Le reste est absorbé par les bâtiments civils, etc...

Conclusion

A la fin de l'exposé des motifs du budget général de 1928, M. le Gouverneur général Varenne écrivait :

« Ainsi, en moins de deux ans, le nouvel outil fiscal créé en 1926 aura fait ses preuves avec une souplesse et une puissance remarquables. Dès 1926, la baisse des recettes, qui persistait d'une manière inquiétante depuis quatre ans, se trouve nettement enrayée. En 1927, c'est la reprise de la marche en avant, ferme et sûre. Non seulement la caisse de réserve est laissée en repos, pour la première fois depuis dix ans, mais encore on escompte avec une quasi-certitude qu'elle bénéficiera en fin d'exercice d'un boni substantiel. S'il est vrai que le budget général de l'Indochine ait traversé en 1924 et 1926 une crise passagère, la convalescence a été rapide et tout danger se trouve aujourd'hui écarté.

« En ce qui concerne l'affectation des crédits, en voici le tableau caractéristique d'ensemble :

« Amélioration de la situation des pensionnés résidant dans la colonie atteints par la hausse de la monnaie locale; mise en état de défense de l'Indochine par le renforcement des effectifs; mise en œuvre d'un matériel moderne approprié au pays; construction de routes stratégiques, de bâtiments, d'ouvrages de défense tant maritimes que terrestres; refonte de l'organisation administrative par un regroupement et une meilleure utilisation de certains services de personnel et de matériel; augmentation du concours apporté aux budgets locaux; accroissement de la part contributive du budget général aux dépenses du budget de l'Etat; extension des crédits affectés aux services industriels, à l'outillage économique, à l'intensification de la production agricole et de l'expansion commerciale; modifications avantageuses apportées aux contrats passés avec l'agence radiotélégraphique de l'Indochine et du Pacifique et de la Compagnie des Messageries fluviales de Cochinchine; prise en charge des établissements hospitaliers du service général dont l'entretien était précédemment assumé par le budget de l'Etat; relèvement, grâce à la création d'une indemnité pour charges de famille, de la situation parfois difficile de nos collaborateurs indigènes; dotation massive réservée à un programme de grands travaux publics.

« On peut donc dire du budget général de l'exercice 1928 qu'il est un budget bien équilibré. Et l'expression doit s'entendre non seulement de la balance exacte entre ses recettes et ses dépenses, mais aussi du caractère essentiel et profond de son économie. Ses recettes sont assises sur une réglementation simple, d'une application facile, d'un rendement sûr, liée fidèlement au développement de la richesse du pays, enfin qui n'atteint le contribuable que très en dessous de sa capacité fiscale normale. Ses crédits font une large part tant au concours volontairement accordé

au budget de l'Etat dans les dépenses de souveraineté en Extrême-Orient qu'à l'aide apportée aux budgets locaux d'une part, aux œuvres d'intérêt social et économique d'autre part.

« Par son ampleur et sa solidité, par l'élasticité de ses ressources, par sa capacité de développement, le budget général de l'Indochine est aujourd'hui, et pour de longues années, digne du grand pays aux besoins duquel il est appelé à satisfaire. »

Nous sommes heureux, dans la mesure où nous avons pu faire l'étude toute objective du budget général de 1928, de confirmer une telle appréciation et, de même qu'il y a deux ans, nous exprimions nos craintes au sujet de la situation financière de l'Indochine si des mesures promptes n'étaient pas prises, nous disons aujourd'hui notre satisfaction d'un redressement dès maintenant opéré avec l'espoir d'un lendemain assuré.

Il est cependant quelques points sur lesquels, sans vouloir assombrir ce tableau d'une critique systématique, nous désirons revenir d'un mot.

Budgets locaux. — Nous avons montré plus haut comment, au cours des exercices passés, le produit des impôts directs affecté aux budgets locaux a toujours été en déficit sur les dépenses auxquelles il devait pourvoir, et comment la caisse de réserve du budget général a dû intervenir pour assurer l'équilibre.

De 1922 à 1925, c'est une somme de 34 millions de piastres qui a reçu cette destination.

Dans la réforme générale du système fiscal indochinois, il était donc naturel de se tourner vers le régime des impôts directs et de tenter de le rénover tout à la fois dans la double préoccupation de porter ses produits à la mesure du nécessaire, et de lui insuffler quelques principes de justice fiscale dont il manque à cette heure : la même taxe personnelle (80 fr. au Tonkin, 60 fr. en Cochinchine) venant frapper l'Européen fortuné et son commis, la même taxe de capitation — 2 fr. 50 — mise à la charge du riche paysan indigène des deltas et de son couli.

Et, de fait, le Gouverneur général adressait au printemps de 1926 des instructions aux chefs des administrations locales en vue de l'étude des voies et moyens nouveaux et de leur mise au point en collaboration avec les assemblées élues délibérantes ou consultatives ; il communiquait à titre purement indicatif des textes en projet préparés par les services de son Gouvernement général, inspirés de la législation métropolitaine, avec toute liberté de les adapter, de les accommoder aux situations des divers pays de l'Union indochinoise.

Au lieu de procéder en toute sérénité à l'étude qui leur était demandée, les administrations saisirent aussitôt les assemblées locales. Une agitation se poursuivit dans la presse contre les avant-projets venus d'Hanoï, comme s'ils étaient impératifs et comme si on n'avait pas le droit de les adapter avec modifications ou de les rejeter, et lorsque la discussion vint devant les assemblées, l'état des esprits n'était pas de nature à conduire à un heureux aboutissement.

Nous avons recueilli dans la presse indochinoise les échos de la discussion devant le Conseil colonial de Cochinchine.

Quelques projets bien modestes lui étaient soumis par l'administration : remaniement des taxes sur les rizières en rapport avec le rendement à l'hectare, modification de l'impôt personnel dans le sens de la proportionnalité aux revenus, création d'une taxe sur le revenu des Annamites fortunés, augmentation des impôts payés par les Asiatiques étrangers. Le Conseil, à l'unanimité de ses membres, refusa de discuter ces projets.

Dans les autres pays de l'Union, la discussion ne fut même pas abordée.

Doit-on en rester là ? Nous ne le pensons pas. Il n'est pas possible que, dans le calme revenu, et devant les principes de justice fiscale qui sont à la base des modifications envisagées, les administrations locales, les membres des assemblées, français et indigènes, ne se ressaisissent pas.

L'intérêt passionné que nous portons à l'Indochine et dont ils trouvent la marque dans le soin attentif avec lequel nous suivons l'évolution de notre grande colonie d'Asie, dans la part que nous prenons à ses joies comme à ses peines, nous autorise à les appeler à réfléchir, afin qu'à l'heure où la France métropolitaine s'impose les lourds sacrifices budgétaires dont ils connaissent l'étendue, on ne puisse pas dire que la France d'Asie renonce à certains efforts que commandent les circonstances.

Questions diverses. — La question des « économies », longuement traitée dans notre rapport de 1926, paraît être demeurée au même point.

Malgré les travaux des commissions de révision de 1919, 1920, 1925 et 1926, aucun résultat n'a été atteint. Et cependant tout le monde reconnaît, pour reprendre les termes d'un rapport de contrôle, « qu'il est possible et désirable de comprimer dans une certaine mesure les dépenses qu'imposent aux budgets indochinois les suppléments et indemnités trop libéralement accordés, ainsi que certaines prestations en nature d'une opportunité discutable, et de relever le quantum des retenues à effectuer sur la solde des fonctionnaires recevant le logement et l'ameublement en nature, retenues qui sont actuellement fixées à une somme dérisoire ».

Par ailleurs, on pourrait aussi observer que le nombre de petits fonctionnaires métropolitains, au lieu de diminuer comme il a été depuis longtemps promis, s'accroît ou du moins reste stationnaire suivant les services ; ou qu'encore, dans les programmes de grands travaux, la part faite aux bâtiments d'administration, aux maisons d'habitation, etc., par rapport à l'hydraulique et aux chemins de fer, apparaît vraiment exagérée lorsqu'on la rapproche de celle qu'on relève dans telle ou telle autre colonie.

Si l'Indochine n'avait pas la volonté d'accomplir ces réformes dont les rapports d'inspection et de contrôle ne cessent de montrer l'utilité, il appartiendrait à la métropole d'en prendre l'initiative, et peut-être la colonie pourrait-elle regretter alors de n'avoir pas fait à temps les gestes nécessaires.

(A suivre.)

Albert LEBRUN.

DIX-SEPT ANNÉES D'HISTOIRE DE CHINE

Qu'est-ce que le Nationalisme chinois ?

Aux yeux d'un historien futur, amateur de tableaux schématiques, l'occupation de Pékin par les nationalistes apparaîtra sans doute comme l'achèvement de la révolution de 1911. Il y a dix-sept ans, à la suite d'une insurrection locale due aux menées du parti démocrate, du parti Kouomintang, la dynastie mandchoue s'effondre, la république est proclamée. Frustré du pouvoir par Yuan Che Kai, ce parti prend sa revanche en 1928 et soumet la Chine entière à sa loi.

Il est trop tôt pour présenter une vue aussi

raccourcie des choses, pour énoncer un jugement aussi définitif, car la signification des derniers événements nous échappe encore. Le point à éclairer serait celui-ci : la victoire des ennemis de Tchang Tso Lin est-elle bien une victoire du parti nationaliste ?

Essayons d'abord d'embrasser d'un regard rapide cette période mouvementée de dix-sept années.

**

Le résultat le plus clair de la révolution de 1911 fut le morcellement du pays en gouvernements militaires indépendants. Un tel état de choses était contraire à l'organisation d'une république parlementaire. La Chambre et le Sénat élus en 1912 se composaient de la clientèle de quelques hommes mis en vedette par les événements. Le président Yuan Che Kai, grâce aux fonds de l'emprunt de « réorganisation », éloigna ses adversaires de gauche et fit marcher le centre à la baguette. Une sorte de conseil d'état élaboré une nouvelle constitution promulguée en 1914. Le parti Kouomintang fut définitivement proscrit. Yuan Che Kai meurt au moment où il était porté à l'empire.

Dès lors, la Chine est livrée à l'égoïsme et aux rivalités des clans et des factions militaires ou civiles. Il y a lutte entre l'esprit républicain du Kouomintang et le vieil esprit conservateur et mandarin. Les chefs militaires exploitent ces divisions au mieux de leurs intérêts. Une organisation politique pékinoise, le club Anfou, qui essaie de mettre un peu d'ordre dans ce chaos, est renversé. Avec les généraux Tsao Koun et Ou Pei Fou, commence le règne des grands chefs militaires, des « supertoukiun ».

Cependant l'ancien président de la République, le général Li Yuan Hong devient de nouveau chef de l'Etat. Il rappelle les Chambres de 1912. Les députés Kouomintang ne répondent pas à cette convocation ; ils demeurent à Canton où, sous la présidence de Sun Yat Sen, une république a été organisée suivant la pure formule du parti.

Bien que privé de sa gauche, le parlement de Pékin vote en octobre 1923 une constitution. Le nouveau régime institué n'est pas une république centralisée comme celle de 1914, mais une république fédérative. Pour la première fois, droits de l'Etat et droits provinciaux et locaux sont nettement différenciés. Cette constitution consacre en somme une situation établie : l'autonomie des territoires constitutifs de l'Etat et l'autonomie des districts constitutifs de la province ; elle légalise en quelque sorte l'indépendance des gouvernements militaires.

Aux yeux des républicains doctrinaires de l'entourage de Sun Yat Sen, la constitution, à l'élaboration de laquelle ils n'avaient pas participé, était inexistante. D'ailleurs elle ne répondait en aucune façon à leurs principes. Elle resta lettre morte, l'autorité du gouvernement central ne s'étendant guère au-delà du territoire de la capitale.

Les luttes intestines s'aggravèrent. Le maréchal Tsao Koun devint président de la république par la volonté de Ou Pei Fou, et les deux personnages gouvernèrent à leur profit trois ou quatre provinces soumises. Ce fut le triomphe du « supertoukiunat » !

Une tragi-comédie va se jouer. Des coalisés, dont Tchang Tso Lin est le chef, renversent le président de la république et le gouvernement tombe entre les mains de l'ancien premier ministre, créature du club Anfou, le général Touan Tsi Jouei. Mais l'un des auteurs de ce coup d'état, le général « chrétien » Feng Yu Siang se rend maître de Pékin, avec son armée dite « nationale » — Kouominchun — dont il dispose comme d'un bien propre. Le premier ministre s'enfuit. La capitale est sans gouvernement. Enfin délivrée, elle accepte encore une fois la loi de Ou Pei Fou.

Un cabinet est nommé, le « cabinet régence » ; il a un caractère immuable, il doit survivre à tous les changements ministériels. On convient que le régent et président du conseil, le Dr. Yen, nommera les titulaires au poste de premier ministre et que les membres des cabinets successifs ne seront ministres qu'à titre intérimaire.

**

C'est à cette « chinoiserie » constitutionnelle qu'aboutissait le grand mouvement d'affranchissement politique de 1911. Aussi les républicains de Canton jugeaient-ils que l'œuvre révolutionnaire était à reprendre par la base. Ce sentiment était d'autant plus fort que toutes leurs espérances de libération nationale vis-à-vis des puissances étrangères avaient été déçues.

En 1919, la Chine crut qu'en sa qualité d'alliée des nations victorieuses, elle obtiendrait l'abolition de la juridiction consulaire, la restitution des concessions, l'abandon des territoires cédés à bail et la reconnaissance de l'autonomie douanière... En 1920-1921, la conférence de Washington donna sur quelques points satisfaction aux Chinois. Elle leur fit aussi d'imprudentes promesses ; les commissions de l'exterritorialité et du tarif douanier ne se réunirent que longtemps après la date prévue et elles n'aboutirent pas aux conclusions attendues.

Alors Canton s'ancre davantage dans cette idée que, pour venir à bout des résistances étrangères ainsi que de l'opposition des potentats militaires, le parti nationaliste devait se proposer la conquête de la Chine entière. Une entreprise de cette envergure dépassait ses capacités. Le Kouomintang ne concevait pas une autre forme d'action révolutionnaire que l'insurrection locale. Sa méthode datait. Le parti lui-même était resté tel que Sun Yat Sen l'avait constitué au temps des luttes contre la dynastie mandchoue, sous l'influence de la vieille idéologie des sociétés secrètes.

On s'explique qu'un professionnel de l'insurrection comme Sun Yat Sen ait été frappé par le succès rapide de la révolution russe. Il lui ap-

parut que ce succès avait été dû à la puissance d'une mystique et aux qualités d'organisation du parti bolchevik. Jusque-là « démocrate social », partisan d'une république nationale, unitaire et parlementaire, le fondateur du Kouomintang se rallia sans réserve à l'internationalisme soviétique.

Installés à Canton dès 1924, les conseillers bolcheviks donnèrent la formule d'une organisation basée sur l'encadrement des masses plébéiennes. Le Kouomintang perdit son caractère strictement national pour devenir un instrument de la III^e Internationale. Il n'eut plus en vue que la révolution faite directement par le prolétariat et à son profit exclusif.

Ce fut durant quelques mois à Canton une véritable éclosion d'unions dites ouvrières ; des « piquets de grève » s'exercèrent à la lutte contre l'« impérialisme » étranger dont la Grande-Bretagne était la représentation symbolique. En même temps, l'armée cantonaise était refondue et instruite de manière à la rendre propre au service qu'on en attendait. Chaque grande unité de combat fut pourvue d'une sorte de compagnie hors rang de propagande et d'action sociale et politique qui devait aller de l'avant, préparer la voie aux soldats et, après le passage de ceux-ci, « travailler » et organiser l'élément plébéien.

En octobre 1926, cette machine révolutionnaire fut mise en mouvement sous la direction des Gallen et des Borodine. Elle ne faillit pas aux espérances des Kouomintang bolchevisés. Bientôt les révolutionnaires atteignaient le Yangtsé. Nous n'avons pas à rappeler les événements qui survinrent depuis lors. Ils appartiennent à une histoire trop récente et, d'ailleurs, dans la chronique de Chine de l'*Asie Française*, nous les avons exposés au long. Mais pour la clarté de cet exposé, il est nécessaire de souligner le fait suivant :

Aussitôt sur le Fleuve Bleu, le Kouomintang se partagea en deux fractions ; l'une avec Chang Kai Shek, de tendances opportunistes, prête à pactiser avec le nord, à composer avec l'« impérialisme » représenté à Changhaï dans toute la gamme de ses nuances, à exploiter la puissante organisation financière étrangère et indigène du grand emporium ; l'autre, avec Eugène Chen, fidèle aux principes moteurs de la révolution à la fois communiste et nationale, fidèle alliée de Moscou, ennemie de la bourgeoisie, amie du prolétariat. D'où deux gouvernements : celui de Ouhan et celui de Nankin. L'opportuniste eut finalement raison de l'extrémiste ; les syndicats rouges furent dissous et l'on proscrivit le communisme. Mais la chute de Ouhan entraîna la déconfiture du Kouomintang qui s'était identifié au parti communiste. Nankin essaya bien de se réclamer de la doctrine primitive de Sun Yat Sen ; personne ne fut dupe. Nankin, sous le règne de Chang Kai Shek, ne se distinguait guère des clans militaires dont l'unique objectif est l'agrandissement du fief.

L'unité de ces gouvernements féodaux est de

courte durée, les clans naissent par une sorte de prolifération. Dans ce pays privé de toute autorité, l'émiettement est fatal. Une fraction du groupe de Nankin, dirigée par des généraux du Kouangsi, devint prépondérante, et Chang Kai Shek dut abdiquer. Par ailleurs, d'anciens chefs du gouvernement communiste de Ouhan, comme Wang Ching Wei, tentèrent de restaurer les principes du radicalisme et de soutenir les commandants des anciennes armées rouges, à Canton notamment où se produisit le coup d'état qui renversa, en novembre 1927, Li Tchai Sum, chef de la coterie dite du Kouangsi.

D'autre part, à Nankin, l'élément civil reprenait le dessus. Les doctrinaires du Kouomintang, tout en se gardant de faire profession de communisme, reconstituèrent le système de comités qui avait été adopté sous l'influence des bolcheviks. Entre temps, Chang Kai Shek était revenu au pouvoir. Il envisageait la poursuite de la guerre contre le Nord sous son commandement suprême. De nouveau Nankin se militarisa. La plupart des chefs civils s'éloignèrent ; quelques-uns se donnèrent eux-mêmes des missions en Europe. A la suite de ce départ, qui marquait bien une dissidence, on eut recours à des expédients pour obtenir au congrès officiel du parti le quorum nécessaire.

L'important était la reprise des opérations militaires. Grâce à une entente avec le général Feng Yu Siang, qui fut et est encore vraisemblablement au service de Moscou, Chang Kai Shek put se porter en quelques jours à Tsinan-fou. Là, l'intervention de Tokio, à la suite des massacres de résidents Japonais, arrêta la marche du généralissime sudiste. Le nord fut dès lors conquis par Feng Yu Siang et par le troisième allié, le général Yen Si Chang, gouverneur du Chansi.

Après bien des drames et des péripéties, l'œuvre entreprise est accomplie. Nankin triomphe. Il publie le premier manifeste du nationalisme vainqueur, et c'est pour exiger la libération de la Chine de toutes les obligations des traités, la négociation de nouvelles conventions « basées sur l'égalité et le respect mutuels ». Parlons clair et net, les nationalistes demandent aux étrangers d'abandonner les garanties et les droits contractuels qui leur ont permis de travailler en paix à leur profit, comme de juste, mais aussi pour le plus grand bien d'une Chine inorganique et indifférente à l'intérêt public.

Mais il faudrait cependant déterminer la valeur de ce nationalisme dont l'impatience et l'intransigeance annoncent, semble-t-il, des jours difficiles.

L'occupation de Pékin marque-t-elle bien, d'abord, la revanche du Kouomintang, comme nous l'indiquions au début de ces pages en imaginant l'impression de l'historien de demain ? On ne saurait considérer Feng Yu Siang et Yen Si Chang comme des partisans convaincus et loyaux ; le premier est un chef de hordes, ambitieux et plein d'astuce, s'étant mis, pour mieux s'impo-

ser au service des missions protestantes d'abord, et ensuite des Soviets ; le second est un de ces gouverneurs militaires que la révolution de 1911 fit surgir, attaché à sa province qu'il administra avec sollicitude et intelligence, s'alliant, pour la mieux défendre, avec l'un ou l'autre des grands partis en guerre. Quant au gouvernement de Nankin, il n'est pas autre chose qu'un Kouomintang décapité, depuis l'exode de ses représentants les plus anciens et les plus authentiques. Mais on annonce pour le 15 juillet une assemblée générale du parti. Si l'unité matérielle et morale est réellement reconstituée, nous nous trouverons devant un fait nouveau. Mais encore faudra-t-il que le parti soit à même de faire respecter sa volonté, de réduire au silence les clans militaires rebelles. Comment, sinon par la force ? Tous se disent Kouomintang aujourd'hui et tous se regardent en ennemis !

Il s'agira ensuite d'instaurer un ordre démocratique qui rassure les puissances. Mais, après la déviation bolchevique, qu'est-ce que le parti nationaliste ?

*
**

A l'origine, la doctrine se résume dans la formule que l'on a traduite en français par l'expression barbare de « triple démisme » — démocratie nationale, raciale ; démocratie politique ; démocratie sociale. En dehors de cette idéologie et sur la question du régime à établir, les partisans des « sanmin » sont divisés, sans idées communes. Les uns, la majorité, restent attachés à l'enseignement bolchevik ; même si le communisme n'est pas leur idéal, ils sont pour une dictature de comités, une organisation soviétique, une méthode autoritaire ; les autres demeurent fidèles aux anciennes conceptions libérales du parti, ils se déclarent pour un gouvernement national démocratique, pour un régime représentatif, une république fédérale ou unitaire. D'autres encore, qui viennent du communisme, parlent d'organiser un deuxième parti de couleur socialiste aux côtés de l'ancien Kouomintang.

Voilà qui annonce une longue période de tâtonnements, d'expériences et de conflits aussi. D'ailleurs la propagande rouge a laissé une empreinte profonde, et les agents indigènes de la III^e Internationale poursuivent leur activité sur un terrain facile. A côté de leur ascendant, puissant sur la jeunesse, l'influence d'autres groupes compte peu. On a tendance, en France, à faire confiance à quelques intellectuels qui se réclament des philosophes encyclopédistes et de la libre-pensée latine, on les considère à tort comme des représentants typiques du nationalisme chinois !

Il n'y a plus de nationalisme chinois ; le vocable recouvre un chaos d'opinions, de tendances, d'aspirations. Ce n'est pas du moins le nationalisme de la première heure qui triomphe, le nationalisme étatiste, centralisateur. Les chefs de la coalition représentent des intérêts très divers. Déjà ils parlent de se partager le pays, de

constituer cet état fédéral dont Sun Yat Sen ne voulait pas. Nous sommes bien loin encore, par conséquent, d'une stabilisation politique et idéologique ; encore plus loin de la constitution d'un gouvernement central fort et respecté !

Albert MAYBON.

L'ASIE RUSSE ÉCONOMIQUE ⁽¹⁾

Notre exposé serait incomplet, tout en restant très succinct, si nous passions sous silence le rôle que les foires jouent dans les échanges russo-asiatiques. Ce procédé commercial est une habitude dont les origines remontent très loin dans le temps. Parmi les nombreux canaux d'interpénétration russo-asiatique dont l'ensemble à travers les siècles créa un système organique de cohabitation, les foires se présentent comme un phénomène économique inévitable. A la ligne de contact entre le Russe sédentaire et l'Asiatique nomade, un échange s'établissait normalement. De nos jours encore un « *miénovoï dvor* » (cour d'échanges, cour de commerce) existe à Orenbourg. Là s'effectuait le troc des produits de l'économie sédentaire russe contre ceux de l'économie nomade kirghize. La ligne de contact en Russie, où la colonisation est une formule vivante de l'histoire, — cette expression présente un profond sens historique (2) — s'est déplacée.

Jadis sur la Volga, contre les razzias des Mordves et des Tchérémisses, elle était plus tard à Orenbourg, en Sibérie, au Caucase. Les rapports commerciaux au moyen des foires sont toujours demeurés caractéristiques pour les échanges russo-asiatiques. Nous trouvons chez Asmis (*Als Wirtschaftspionier in Russisch-Asien*), un tableau très vivant d'une de ces foires, très loin, là-bas, dans les steppes du Kazakstan, qu'il a visitée en juillet 1923.

Le plateau de Karkara doit se trouver à une altitude de 9.000 pieds russes, c'est-à-dire à environ 2.700 mètres... Au Nord et au Sud, il est encadré par les cimes des Tianchan couvertes de neige ; à l'Est et à l'Ouest, il ne reste libres que des passages étroits. Au milieu coule le Karkara à peine profond de 3 à 4 mètres, rivière à des bras nombreux. Sur ses rives sont dressés les *yourts* des marchands et des Kirghizes venus de loin pour la vente de leur laine et de bétail. Tout ce tableau est délicieux : tous les hommes sont à cheval. Les *yourts* gris-clairs sur un fond vert des prés, au pied des montagnes.

(1) Suite. V. le début de la première partie de cette étude, dans les numéros précédents de *l'Asie française* (mars 1928, p. 107-118 ; avril, p. 149-156 ; mai, p. 188-198). — Nous commencerons la seconde partie du travail de M. Nikitine dans notre prochain numéro.

(2) Ce que les lignes ont été dans l'histoire russe est très heureusement mis en lumière par M. P. Savitsky, dans ses « Notes géopolitiques », jointes à l'« Esquisse de l'histoire russe », de G. Vernadsky. (*Natchertaniyé rousskoï istorii* pp. 254-259). Editions eurasiennes, 1927.

les chevaux, les vaches, les brebis et les chèvres qui paissent, à l'arrière-plan, frais saupoudrées de la neige tombée la nuit, les cimes et les crêtes de la haute montagne; les cavaliers galopant tout autour, les groupes d'hommes montés, le marchandage et les discussions des commerçants devant leurs yourts auprès d'une grande bascule publique, — tout cela forme un vrai tableau centre-asiatique, bien que la réunion de cette année, — la foire a lieu pour la première fois depuis l'insurrection kirghize de 1916 — ne soit qu'un faible reflet des foires d'avant-guerre. A cette époque il y avait installés là jusqu'à 250 yourts de commerçants, et le nombre des visiteurs, au cours des trois mois (juin, juillet, août) que durait la foire, atteignait un total de 40.000. Aujourd'hui, la frontière de la Chine est encore fermée, et les marchands et nomades chinois, jadis visiteurs très nombreux, ne peuvent pas venir. D'autre part, le mouvement des *basmatchis* retient chez eux les habitants du Ferghana.

Ce témoignage pittoresque permet de saisir sur le vif le caractère particulier des foires (1).

Nous n'abordons ici ce sujet que pour nous rendre compte du mécanisme des échanges russo-asiatiques, sans l'approfondir. Contentons-nous, après avoir montré une de ces foires de la région steppique, d'indiquer qu'il existe, à côté de celles-ci, des réunions commerciales présentant une phase supérieure d'organisation et un chiffre d'affaires plus élevé. Ainsi à Sverdlovsk (ci-devant Lékatérinenbourg), une foire se tient en février-mars (ouverture le 21-2). Elle réunit les commerciaux chinois, mongols, ceux de la République de Tannou-Touvine, qui apportent sur ce marché des laines et poils, du coton, des peaux, des fourrures. Ils y achètent de la quincaillerie, des métaux façonnés, des tissus et fils, des produits et sous-produits du naphte, des poteries, de la verrerie, divers objets exécutés par les *Koustari* et enfin du sucre. Les opérations de la foire de Sverdlovsk ont atteint en 1927 environ 45 millions de roubles contre 50 l'année antérieure. A la même époque que celle de Sverdlovsk se tient la foire de Bakou (inauguration le 25-2), organisation datant d'après-guerre, spécialement pour le commerce avec la Perse et avec l'Afghanistan. Les commerçants peuvent introduire sans licence un certain contingent de produits, — laine, coton, riz, maroquin, fruits secs. Le contingentement est plus ou moins établi d'après le principe d'une balance nette. Les commentaires soviétiques insistent beaucoup sur le fait que les rapports com-

(1) La genèse des foires steppiques est parfois due au hasard. Il en fut ainsi lorsque, en 1848, un marchand de Yaloutorovsk Varnava Botov, se rendit à la rencontre des Mongols amenant du bétail pour la vente de Kouldja via Kopal, les fleuves Aiagouz et Bakanas. Il les rencontra à Kouïandy (à 50 verstes de Karkaralinsk); depuis cette époque, une foire s'est toujours tenue là. Elle fut reprise en 1923 avec un chiffre d'affaires de 3 millions de roubles, 70 % d'avant-guerre. Un journal spécial paraît pendant la foire un jour imprimé, en russe, un autre parlé, en kirghiz, avec le concours des étudiants de l'Institut Staline de Moscou et celui des rapsodes populaires. Ce mode de commerce, revenant souvent au troc primitif, est très encouragé par les Soviets, — apôtres d'une ère nouvelle! — car ils sont incapables de fournir les marchandises nécessaires à des régions éloignées: en 1926 le Kazakstan n'a reçu que 66 % des tissus demandés, la Yakoutie 70 %, etc.

merciaux soviéto-persans sont d'autant plus assurés que leur balance s'équilibre, tandis que la Perse achète aux autres pays plus qu'elle ne leur vend. A ces observations idylliques, il est utile d'opposer les remarques qu'on lit sur le commerce avec la Russie dans l'ouvrage de Moustapha Khan Fatekh (*The Economic Position of Persia*).

Voici ce qu'il dit au sujet des compagnies mixtes russo-persanes qui assurent les rapports commerciaux entre les deux pays (p. 79) (1):

La politique de ces compagnies est tout aussi particulière que leur composition. Comme la Russie est pratiquement le seul acheteur de produits de la Perse du Nord, ces compagnies dictent les prix et leurs partenaires persans agissent comme conseillers pour leur montrer la voie d'y parvenir et de récolter de grands bénéfices. Par exemple, l'industrie du sucre russe étant incapable de fournir à la Perse autant de sucre qu'elle le faisait avant la guerre, le gouvernement russe achète du sucre européen dans le port de Batoum et l'expédie en Perse au moyen des agents de ses organismes commerciaux agissant simplement comme un intermédiaire. Ce sucre leur coûte cinq krans le batman à Batoum et peut être transporté au taux de deux krans le batman, en Perse, où il est vendu à dix krans et même plus. Le bénéfice d'une pareille transaction est d'environ 30 % et le gouvernement russe ne permettra à personne de s'immiscer dans une politique qui lui apporte d'aussi beaux bénéfices. Les commerçants persans n'ont pas la permission de commercer avec la Perse, et le tarif septentrional (2) étant encore ce qu'il était il y a 25 ans, la Russie trouve de l'intérêt à agir comme « intermédiaire » pour refaire son commerce d'antan.

Le chiffre d'affaires de la sixième foire de Bakou (1927) a dépassé les espoirs. Il s'est élevé à 31 millions de roubles contre 16 millions en 1926. Sur ce total, le commerce extérieur ressortit à 22.299.000 roubles, principalement avec la Perse: 12.840.000 roubles d'exportation vers ce pays (contre 9 millions l'année passée) et 9.458.000 roubles d'importation venant de Perse. Avec l'Afghanistan, le chiffre d'affaires, principalement la laine, a été de 600.000 roubles. Il est question d'ailleurs d'organiser à Tachkent une foire spécialement destinée aux échanges afghans. Le *Gostorg* (organisation étatique du commerce) se rend compte que, pour lutter avec la concurrence anglaise en Perse et ailleurs, il doit de plus en plus adopter des procédés « petit bourgeois ». Il n'y a pas de commerce *communiste*. On doit plaire au client par la qualité de la marchandise et l'offrir à un prix intéressant.

La plus importante et la mieux connue, à l'Occident, parmi les foires russes, est celle de Nijni-Novgorod qui se tient en août (ouverture le 1-8)

(1) Voici une liste des sociétés récemment créées avec la participation de l'Etat soviétique: Persokhlopok (coton), capital huit millions de krans; Schark, Société d'importation et d'exportation, capital quatre millions de krans; Persocholk (soie), capital 240.000 krans; Rousperssahar (sucre), capital 500.000 roubles-or; Persazneft (pétrole); Autotran (transports automobiles).

(2) On sait que depuis lors le principe d'un tarif conventionnel a été admis par l'U.R.S.S. dans le traité du 1^{er} octobre 1927.

et joue aussi un grand rôle dans les échanges avec l'Asie. Voici des déclarations du directeur de la Banque du Commerce extérieur qui nous renseignent à ce sujet :

Notre banque fonctionne à la foire de Nijni depuis 1924. Son but principal est de contribuer au développement des relations commerciales avec l'Orient, principalement avec la Perse.

A côté des opérations d'escompte, notre banque pratiquait aussi les avances sur marchandises, ce qui a beaucoup facilité l'arrivée des produits de Perse et l'exportation des produits de l'industrie soviétique. L'existence de filiales de la banque à Bakou et à Constantinople permet de supposer qu'elle embrassera tout le financement de notre commerce avec la Perse et la Turquie. Cette année, la banque abaisse sensiblement son taux de bénéfice sur les diverses opérations qu'elle effectue à la Foire.

La Foire de Nijni est appelée, cette année encore, à jouer un grand rôle dans le développement de nos relations avec l'Orient. L'intérêt croissant que manifestent envers l'U.R.S.S. les marchands orientaux ressort des chiffres suivants : en 1922, le nombre des firmes orientales représentées à la Foire, était de 29 ; il fut de 76 en 1923, de 237 en 1924, de 307 en 1925, enfin de 410 en 1926.

Le chiffre d'affaires de ces maisons augmente aussi régulièrement : il atteignit 34 millions de roubles à la cinquième Foire, en 1926. Il faut souligner la participation de la Perse et de la Chine occidentale. D'année en année, se développent les importations de matières premières en provenance des pays orientaux et les exportations de produits manufacturés soviétiques sur les marchés de ces pays. On s'attend cette année à un nombre encore plus considérable de firmes orientales, de Perse, Afghanistan, Chine occidentale, Mongolie, etc. La direction de la Foire prévoit que le chiffre des affaires qui seront faites avec ces firmes s'élèvera à 40 millions de roubles au minimum.

**

Ces déclarations d'un directeur de banque soviétique (que de chemin parcouru depuis le communisme militaire, qui voulait nous faire accroire que la monnaie est un préjugé bourgeois, jusqu'à l'établissement des institutions de crédit !), nous amènent logiquement à parler, avant de clore le présent chapitre, de l'organisation bancaire soviétique en Asie (1). Une fois encore, il est évident que le développement des échanges commerciaux exige autre chose que des appels incendiaires au prolétariat du monde entier. Une question plus terre à terre se pose : celle des crédits et des garanties pour les opérations commerciales, et même des avances sur titres pour les acheteurs orientaux. Et on voit, en dehors de la banque d'Etat, toute une série d'autres grandes banques de l'U.R.S.S. intéressées à ces opérations. La Banque du Commerce Extérieur (nous venons de le constater) traite des affaires avec la Turquie et possède une succursale à Constantinople. La Banque du Commerce et de l'Industrie entretient également des correspondants en Turquie, en Perse, en Palestine et en Chine. Se

(1) Des réserves s'imposent. « Des banques existent, il est vrai, en Russie des Soviets ; elles n'ont rien de commun avec les banques de l'Occident. Leurs actionnaires, c'est l'Etat ; elles permettent aux entreprises moins heureuses d'escompter le papier et de se procurer de l'argent qui provient des entreprises plus fortunées » (Hoschiller, *op. cit.*).

consacrent d'ailleurs plus spécialement aux affaires en Asie les banques suivantes.

En premier lieu, voici la *Dalbank* (Banque d'Extrême-Orient) qui était jadis la Banque d'Etat de la République d'Extrême-Orient. Elle a été mise en Société actionnaire en mars 1923. Son siège, d'abord à Tchita, fut transféré en 1924 à Khabarovsk ; son capital initial de 4 millions de roubles a été accru de 2 millions en 1925. Elle exerce son action sur l'ensemble des territoires frontières russes de l'Extrême-Orient, Sibérie et Kamtchatka. Elle seule a le droit d'exploiter les mines d'or et de négocier en Extrême-Orient la vente du métal jaune au nom des Soviets. Les opérations se rapportant au commerce extérieur entrent pour la moitié dans le bilan. 50 0/0 de l'importation du thé passent par son intermédiaire ; elle s'occupe aussi d'exportation de bois, de plantes industrielles, de fourrures brutes. Par ses agences de Koubé et d'Hakodate, par le vaste réseau de ses filiales en étroite union avec la succursale de Kharbine, la *Dalbank* englobe une grande partie de la Mongolie, de la Mandchourie et de la Chine proprement dite (Ourga, Khaïlar, Pékin, Tsientsin, Kalgan, Changhaï). Sa succursale de Kharbine sert à financer les exportations de la zone du chemin de fer de l'Est Chinois et à introduire le tchervonets en Mandchourie.

Vient ensuite la banque mongole du Commerce et de l'Industrie, la *Mongolbank*, au capital de deux millions de dollars mexicains. Outre son siège social (à Ourga), quatre succursales sont établies dans la Mongolie. Ses principaux clients sont les organisations économiques et les institutions d'Etat de Mongolie et de Russie, et aussi les maisons privées. En 1925, la *Mongolbank* a commencé à importer des marchandises pour son propre compte. La navigation d'Etat ouverte sur la Sélenga et ses affluents donne à la Mongolie une sortie vers l'Océan. La plupart des frêts qui se dirigeaient auparavant d'Ourga vers Kalgan-Tientsin-Pékin prennent à présent la direction de l'Union Soviétique : Ourga-Verkhnié-Oudinsk-Vladivostok.

Depuis le printemps 1924, la *Banque de Commerce de l'Asie Centrale* commença à fonctionner, au capital de 7,5 millions de roubles (dépôts des républiques de l'Asie Centrale, du Commissariat des Finances de l'U.R.S.S. et du Comité Central de Coton). Elle possède neuf succursales (Boukhara, Samarkand, Poltoratsk, — redevenu d'ailleurs Askhabad, — Alma Ata, Khokand, etc.) et une série d'agences et de correspondants en R.S.F.S.R. en Afghanistan, en Chine Occidentale, et dans les Républiques soviétiques de l'Asie Centrale. Elle a pour tâche de : 1° créditer l'achat des matières premières (coton, caracul, laine, peaux, fruits séchés, soies, boyaux) ; 2° importer les produits manufacturés de l'U.R.S.S. Elle commence également à financer le commerce avec les Etats limitrophes.

Par le traité de 1921, les Soviets ont abandonné « à la nation persane » l'ancienne banque russe d'escompte et de crédit (la « *Banké-Estekraz* »). Actuellement, ils ont repris les méthodes « petit-bourgeoises » et fondé une banque mixte russo-persane « *Russpersbank* » au capital de 5 millions de roubles, qui a hérité d'un vaste réseau d'agences et de succursales dans toute la Perse septentrionale. En décembre 1927 les actionnaires de la Banque Russo-persane ont été réunis à Moscou en assemblée générale, pour étudier les répercussions qu'aura sur le commerce, entre les deux pays, la récente conclusion d'un traité de commerce. Cette assemblée a décidé d'augmenter le capital de la banque et de développer le réseau de ses filiales en Perse. M. Danichevski, directeur de la Banque pour le Commerce extérieur, a souligné le rôle important que peut jouer la Banque Russo-persane dans les relations économiques entre les deux pays. L'activité de la Banque contribuera également à développer les relations intellectuelles entre l'U.R.S.S. et la Perse.

**

Nous avons passé en revue les principaux aspects de la vie économique en Asie russe. Nous avons essayé d'en esquisser le double caractère suivant qu'il s'agissait des régions asiatiques relevant de la souveraineté de Moscou, ou bien des Etats indépendants voisins. A ce long exposé, qu'on nous permette maintenant d'ajouter quelques observations générales.

Grâce surtout à l'ambiance orientale dans laquelle nous nous sommes trouvés en traitant les différents aspects de notre sujet, nous arrivons à une première remarque que voici : de toutes les définitions du régime actuel de la Russie, celle qui se rapproche de l'honorable Compagnie des Indes Orientales paraît mettre le mieux en relief les particularités de cette économie étatisée. La Compagnie des Indes a possédé jusqu'en 1858 son administration et son armée propres et elle a subordonné tous les rouages de son organisation aux bénéfices de l'entreprise ; sous le régime soviétique actuel, la même impression se dégage, à cette différence près, toutefois, que la Compagnie des Indes tirait des bénéfices de ses opérations, alors que l'aboutissement réel de l'utopie communiste, c'est une organisation très lourde, très coûteuse, très bureaucratisée (1) de l'économie, ne laissant rien en dehors de l'im-

(1) Mieux encore : une centralisation forcenée et plus hiérarchisée que la plus minutieuse des bureaucraties, l'industrie soviétique étant commandée par trois facteurs congénitaux à son organisation : une discipline de fer, une défiance méthodique, un recrutement politique et non pas technique. Le programme de la production envisagé pour 1926 passa par 17 instances avant d'être fixé ; une demande de crédit d'un million et demi pour un trust dut passer, avant d'être ratifié, par 61 instances ! Le rapport annuel du trust des vêtements remplissait 13 volumes, de 7.354 pages au total ; celui du trust de la métallurgie en remplissait 9.459 et son résumé : 614 ! Quand les représentants des républiques soviétiques se réunissent à Moscou pour faire voter leurs budgets respectifs, ils apportent avec eux dix pouds — 160 kilos — de documents.

mixtion de l'Etat. Voilà le paradis terrestre tel que l'ont édifié, sur le sol russe, les fanatiques du léninisme. D'aucuns croient d'ailleurs que, la Russie, affaiblie par la guerre et la Révolution, ne saurait garder son indépendance économique au contact immédiat de l'économie occidentale moins éprouvée et que les bolcheviks auraient en quelque sorte accompli une fonction de transition nécessaire. Quoi qu'il en soit, ce système parasitaire (1) greffé sur l'organisme multinational russe ou plutôt eurasiatique n'est pas vital. A notre avis, il nous semble voué à la disparition ou (si l'on préfère) destiné à une évolution qui sera aussi contraire à toutes les « lois » marxistes que le fut l'avènement même du bolchévisme dans un pays à peine industrialisé, avec une industrie naissante et un prolétariat mal organisé. Dans ce sens, il n'est pas paradoxal d'affirmer, comme on l'a d'ailleurs déjà fait, que le bolchévisme est venu en Russie pour abolir les derniers obstacles au triomphe... du capitalisme dans ce pays. Telle est notre première remarque. Il faut, en effet, essayer de distinguer la réalité sous les apparences. Le parti communiste n'est plus le maître véritable en Russie. Deux forces principales y déterminent la situation. D'une part, la grosse industrie qui est déjà, en fait, dirigée en majorité par les spécialistes de l'ancien régime ou par les éléments sains venus des milieux ouvriers, et qui impose de plus en plus, en vertu du simple jeu des lois économiques, sa volonté à la clique gouvernante. L'énorme organisme économique russe, si riche en possibilités, est ainsi en train de *résorber* le parasite communiste. L'autre force, c'est la masse paysanne « petite-bourgeoise » qui fournira la base sociale nécessaire au développement économique du pays (2). Un démenti éclatant sera donné au marxisme le jour où les trusts et les autres organisations économiques créés par le bolchévisme se sentiront assez forts pour se débarrasser de ce communisme sans consistance qui n'offrira qu'une faible résistance, — alors que l'orthodoxie marxiste nous enseignait le contraire : l'expropriation au profit de l'Etat d'une industrie arrivée au stade suprême de concentration.

**

En restera-t-il cependant quelque chose ? Incontestablement. Tout ce qui correspond aux besoins réels du pays ; tout ce qui, en majorité, est dû au travail et à la science qui ne s'inspirent pas d'idées communistes, mais de l'idée nationale (sous ses formes multiples en Russie ; — nous avons ici en vue toutes les heureuses ini-

(1) Cf. la note 1 à la page 1172 sur « les deux secteurs » de l'économie soviétique.

(2) « ...Si la Russie agricole se relève après les famines, elle le fait par ses propres forces, grâce à l'effort opiniâtre du moujik. Elle ne doit rien à l'Etat. Seulement le paysan réclame à la ville ce que la ville n'est pas en mesure de lui fournir : des produits manufacturés, des marchés agricoles et des engrais à bon compte. » (cf. Hoeschiller, *op. cit.*)

tiatives prises en Asie russe au profit de ses populations), tout cela restera, et c'est surtout à ce titre qu'il importe sans tarder de pénétrer dans la vie économique de l'Asie russe telle qu'elle se manifeste actuellement sous sa déformation communiste. Celle-ci, en effet, ne doit pas nous empêcher de nous rendre compte des progrès accomplis, ou simplement des réparations des destructions (1) survenues à la suite de la révolution.

D'un point de vue plus général encore, on peut remarquer que la marche des événements futurs en Asie dépendra pour beaucoup du rapport qui s'établira entre le rythme de l'industrialisation de la partie russe et celle des autres états asiatiques. Il est certain que plus long sera le temps exigé pour l'évolution que nous venons d'esquisser et moins la Russie faussée et affaiblie par le communisme sera capable d'exercer une véritable influence sur les destinées de ses voisins en Asie.

Par ailleurs, selon le programme eurasiatique, tout n'est pas à rejeter dans l'expérience soviétique. Les eurasiens estiment notamment que, tout en laissant libre cours à l'initiative privée, on ne saurait négliger le rôle régulateur de l'Etat dans la vie économique, surtout du point de vue de la justice sociale. Ainsi, la société féodale reconnaissait le pouvoir de l'Etat comme le *dominium eminens*, chaînon suprême dans la hiérarchie spécifique des rapports juridico-terriens, abolie par la révolution française. Vient ensuite l'Etat capitaliste-libéral actuel où l'*imperium* ne s'attribue qu'une fonction négative dans les rapports économiques, qui jouent librement en vertu du principe *laissez faire, laissez aller*. On peut concevoir, — et les Eurasiens franchissent ce pas, — ce pouvoir de l'Etat, cet *imperium*, comme revêtu d'une mission positive dans le domaine économique et « réalisant » de la sorte un système d'économie où joueraient à la fois les principes privé et gouvernemental (cf. Alexeïeff, *Sobstvennost i Socialisme*, « la propriété et le socialisme » ; Paris, 1928, édit. eurasi.)

(La suite au prochain numéro.)

B. NIKITINE.

Indochine

Opinions indigènes sur la collaboration franco-annamite. — L'*Impartial* de Saïgon a fait, au mois de mars dernier, une enquête sur ce sujet d'un intérêt primordial : la collaboration franco-

annamite ; sous le titre « A la recherche d'une formule de collaboration », il a publié les déclarations des personnalités françaises et indigènes les plus qualifiées pour exprimer une opinion en Cochinchine. Les lecteurs de l'*Asie française* ont déjà trouvé dans la précédente chronique (p. 199) les déclarations faites par M. Darles, président de la Chambre de Commerce de Saïgon. Nous croyons intéressant de reproduire aujourd'hui les avis de plusieurs notabilités indigènes. L'enquête de l'*Impartial* fournit, en effet, un document de première valeur sur l'état des esprits et les aspirations de l'élite indigène en Cochinchine.

Le Dr Tran-van-Don affirme d'abord que les Annamites de Cochinchine sont Français et qu'aucun d'eux ne songe sérieusement à se séparer de la France.

Quant à ma façon de concevoir la collaboration franco-annamite, déclare-t-il, je pense que l'état actuel des relations mondiales ne permet pas d'envisager que la France, meurtrie par la guerre et concurrencée de mille façons dans le domaine économique, puisse se passer de notre concours. Ce n'est pas son intérêt, et, d'après ce que nous savons de son idéal politique, ce n'est pas sa pensée.

Prenons d'abord, pour exemple, le métier des armes. Notre pays a fourni à la métropole, pendant la guerre, non seulement des tirailleurs et des ouvriers, mais un certain nombre d'officiers dont quelques-uns sont encore en activité.

Leur exemple montre que l'élite annamite est susceptible de fournir un élément autochtone à la force française dans ses fonctions principales qui sont d'assurer la défense à l'extérieur et de faire régner à l'intérieur l'ordre et la sécurité.

Il y a, dans la camaraderie militaire faite de périls partagés et de succès communs, une grande efficacité pour le rapprochement des races. Pourquoi ne pas étendre un essai qui a donné de bons résultats ? Je vois très possible d'envoyer à Saint-Cyr, après de bonnes études secondaires, de jeunes Annamites qui en sortiraient officiers. Reçus dans la bonne société française, ils montreraient, par leur éducation, la culture dont notre race a été capable sous une tutelle bien comprise et non pas exclusivement oppressive.

Passons à la formation d'une élite du travail. J'estime que l'enseignement professionnel est nécessaire, mais que la création d'écoles où l'on fera entrer, plus ou moins par contrainte, des garçons pourvus d'une instruction primaire n'est pas le meilleur moyen d'y arriver. Il serait davantage dans nos traditions de recourir à l'éducation corporative.

Quant aux emplois administratifs, le Dr Tran-van-Don loue la réforme de M. Varenne qui en a ouvert l'accès aux Annamites comme aux Français, à égalité de titres ; mais il critique vivement la différence des soldes. Il voudrait qu'un fonctionnaire indigène en service dans son propre pays eût la même solde coloniale qu'un Fran-

(1) Le succès des Soviets n'est pas d'avoir créé une industrie, mais d'avoir, en dix ans d'efforts, remis en train une production anéantie, grâce à un matériel existant reçu, terminé et gratuit. Jusqu'en 1925 on peut presque dire qu'on n'a pas eu à dépenser un kopek pour l'œuvre de la réorganisation proprement dite. On n'a fait que remettre des usines en marche. Ces deux dernières années seulement, on a

procédé à des acquisitions neuves, on a renouvelé une partie de l'outillage en machines pour quelques centaines de millions de roubles ; on a employé une centaine de millions par an à construire des fabriques nouvelles (91 millions en 1926) ; mais au total il n'y a là qu'un entretien modeste d'un capital industriel hérité de l'ancien régime et dépassant une valeur de six milliards.

çais qui s'est expatrié pour servir sous un climat pénible pour l'europpéen et souvent malsain.

Il examine enfin la question politique :

La France devra, tôt ou tard, élargir ses conceptions colonisatrices et admettre une plus large représentation des éléments autochtones. Je sais que, sur ce terrain, une extrême prudence est de règle; mais, enfin, nous ne sommes plus isolés dans le monde. Partout, autour de nous, sur les bords du Pacifique, nous voyons se développer un régime représentatif parmi les indigènes. Je me demande vraiment ce que la France peut redouter en nous accordant les libertés que nous demandons. Le loyalisme annamite est assez solide pour qu'elle puisse nous confier, dans une large part, le soin de veiller à nos propres intérêts, car nous ne songeons pas à les séparer des siens.

M. Nguyen-phan-Long, membre du Conseil colonial, directeur de l'*Echo Annamite*, est en même temps l'un des leaders du parti constitutionnaliste. A la question qui lui est posée : comment, de quelle façon entendez-vous la collaboration franco-annamite, il répond ceci :

Partout, en Asie, les nations conquérantes ont institué des assemblées représentatives de l'élément indigène. Pourquoi la France, que nous savons à la tête du mouvement libéral en Europe, hésite-t-elle à s'engager dans cette voie ? Craint-elle un désavantage au point de vue électoral ? Finalement, redoute-t-elle un envoi de députés annamites au Parlement français ? Mais c'est ce qui est arrivé dans les vieilles colonies françaises et tout récemment au Sénégal où les quatre communes libres ont élu un député noir. Et la France et le Sénégal n'ont pas l'air de s'en trouver plus mal.

Et, en réponse à cette question : par quelle voie envisagez-vous votre accession aux droits civils et politiques ? M. Nguyen-phan-Long répond :

Par voie de naturalisation. Notez qu'une fois devenus citoyens français, nous aurions en contre-partie les mêmes droits, les mêmes devoirs que vous à remplir, notamment le service militaire; puis, loin de demander la naturalisation en masse, que nous considérerions comme une mesure intempestive, nous voudrions la limiter à une élite soigneusement triée. Le nombre de mes compatriotes auxquels elle pourrait aujourd'hui être accordée ne dépasse guère 1.200.

M. Nguyen-phan-Long s'explique ensuite sur la collaboration au point de vue administratif. Comme le Dr Tran-van-Don, il voudrait qu'un Annamite naturalisé français et pourvu des mêmes diplômes pût jouir de traitement et d'avantages égaux. Au contraire « on n'a accordé à ces fonctionnaires annamites que les 10/17^e de la solde de leurs collègues français et cela sans distinguer s'ils étaient naturalisés ou non ».

M. Bui-quang-Chieu, vice-président du Conseil colonial, se plaint aussi des derniers arrêts relatifs à l'admission des indigènes dans les cadres locaux.

Interrogé sur la question de la représentation de l'élément annamite dans les corps élus, il répond :

A ce point de vue, nous n'avons rien obtenu. Je suis, pour ainsi dire, Président du Conseil colonial pour les Annamites. Il semblerait que la défense des Annamites au

Conseil Supérieur du Gouvernement dût être confiée à un leader annamite. Or, il n'en est rien. C'est un ancien fonctionnaire français, désigné par le Gouverneur de la Cochinchine, qui nous représente, nous, les dix Conseillers coloniaux, au Conseil supérieur de Gouvernement.

Et pourtant, je le répète, s'il nous arrive de critiquer des actes administratifs, de faire opposition à l'Administration, jamais nous n'avons fait acte d'hostilité envers des intérêts français. Que pourrait redouter la France en nous accordant ces libertés que nous demandons ? Nous commençons à être évolués au point de vue politique; nous avons suffisamment profité des leçons du passé; nous connaissons assez les besoins réels du pays pour agir avec la prudence requise en ces matières.

Ce serait une politique habile que d'associer les détenteurs indigènes de la richesse acquise dans ce pays à la gestion administrative. La politique suivie jusqu'ici ne me paraît pas devoir favoriser cet essor économique qui nous a enrichis aussi bien que nombre de Français.

L'Indochine restera-t-elle en arrière du mouvement qui a donné aux Indes, aux Philippines, à Java, des libertés bien plus étendues que celles auxquelles nous demandons à être admis. En attendant de les réaliser, il y a crise. Le malaise est sensible aussi bien à l'indigène qu'au Français. Comment en sortir si, d'un côté, on ne veut rien savoir et si, de l'autre, on ne peut rien obtenir ?

M. le Dr Le-quang-Trinh, membre du Conseil du Gouvernement, directeur du *Progrès Annamite*, estime que la collaboration entre l'élite indigène et le gouvernement protecteur est une nécessité.

D'un côté, dit-il, on devrait avoir l'esprit assez large pour ne pas s'occuper des critiques formulées par nous et surtout faire montre de prudence pour ne pas faire fi de nos légitimes revendications. Par ailleurs, pour rendre ces critiques efficaces, il serait bon de leur donner une forme acceptable et, d'autre part, pour que nos revendications comme nos *desiderata* pussent être pris en considération, il faudrait qu'ils fussent présentés avec mesure et modération. Notre devoir est de conserver de bonnes relations avec les notabilités françaises. De se fréquenter, on finit par mieux se connaître, mieux s'apprécier, mieux sympathiser. Le rôle du leader indigène devient excessivement délicat du fait que, presque toujours, les agents subalternes de l'administration française et coloniale ne font pas montre de grandes qualités psychologiques. Ils confondent trop souvent élite et masse et appliquent tout naturellement à l'une et à l'autre le même traitement.

Faut-il dire que ce furent ces agents subalternes, hommes de peu d'éducation, de culture limitée et de prétentions exagérées, qui contribuèrent le plus dans un passé proche à élargir le fossé séparant Français et Annamites. De nos jours, la sélection des emplois de l'Etat se faisant plus sévère, on a moins l'occasion de rencontrer, dans la vie courante ou dans nos relations avec l'administration, de tels personnages. Néanmoins, cette catégorie de fonctionnaires n'est pas complètement éteinte; aussi il est de bonne politique de nous montrer, vis-à-vis d'elle, indulgents, conciliants, sans abdiquer aucunement notre dignité.

Le Dr Trinh, conseiller colonial, se déclare partisan de la collaboration franco-annamite. Il est, pense-t-il, de l'intérêt des deux races de s'entendre et il n'y a point entre elles de réelles divergences d'intérêt. Néanmoins cette collaboration rencontre des difficultés.

Il me semble, dit-il, qu'après une juste compréhension

du caractère de notre race, l'esprit dont vous, les colonisateurs, vous devriez vous inspirer, c'est l'esprit de justice. L'Annamite mal compris, souvent brimé, garde le silence et ne proteste guère, mais l'offense ou l'injustice qu'il subit ne sort pas de sa mémoire et cette attitude peut être plus dangereuse qu'une protestation immédiate. L'Annamite reconnaît volontiers tout ce que la France lui a donné de sécurité, de confort, de richesse; mais, aujourd'hui, précisément avec les progrès de l'instruction et du bien-être, il aspire à plus de liant dans les relations sociales, à être traité non plus en être radicalement inférieur, mais en homme qui s'efforce de s'élever à un niveau supérieur qui mérite d'être encouragé parce qu'il sent que le progrès matériel n'est pas tout et qu'il a, comme tout être humain, sa dignité morale.

La naturalisation des indigènes. — Les conditions dans lesquelles les indigènes indochinois, sujets ou protégés français, peuvent obtenir la qualité de citoyens français sont déterminées par l'article 5 du décret du 26 mai 1913 modifié par l'article 3 du décret du 4 septembre 1919. On y trouve les dispositions suivantes :

Le bénéfice de l'admission à la jouissance des droits de citoyen français accordé à un indigène dans l'un des cas énumérés dans l'article premier est étendu à sa femme si elle a déclaré s'associer à la requête de son mari.

Deviennent également citoyens français les enfants mineurs de l'indigène qui obtient cette qualité, à moins que le décret accordant cette faveur au père n'ait formulé une réserve à cet égard.

Les enfants majeurs pourront, s'ils le demandent, obtenir la qualité de citoyen français sans autre condition, par le décret qui confère cette qualité au père.

Ces dispositions ont été fréquemment interprétées dans un sens restrictif : de nombreux indigènes sont devenus citoyens français, tandis que leur femme et leurs enfants ou certains de ceux-ci demeuraient indigènes. Or, en raison des différences profondes qui séparent le statut du citoyen français et le statut personnel indigène, il en a résulté des conflits inextricables au sein des familles.

Le gouvernement général a été appelé récemment à fixer l'interprétation qu'il convient de donner au texte cité plus haut. « Il est opportun, a-t-il déclaré, que la femme et les enfants mineurs suivent la loi du père ».

Le législateur de 1919 n'a pas voulu séparer l'homme de la femme au moment où il faisait bénéficier le chef de la communauté de la faveur de la naturalisation, mais il a voulu que l'épouse manifestât, dans le même temps, sa solidarité avec l'époux et sa volonté de participer à l'accession de celui-ci à la qualité de citoyen français. Elle doit prendre l'initiative de déclarer expressément si elle veut acquérir la nationalité française que sollicite son mari. Dès lors que cette condition a été remplie, la qualité de française s'étend de plein droit à la femme du naturalisé.

En second lieu, le bénéfice de l'admission à la qualité de citoyen français est étendu aux enfants mineurs, à moins que, dans le décret de naturalisation intervenu en faveur de leur père, il n'ait été inséré, à leur sujet, une réserve spéciale.

En principe, les enfants mineurs deviennent Français de plein droit.

...Enfin, relativement aux enfants majeurs, ceux-ci peuvent obtenir la qualité de citoyens français par le décret qui confère cette qualité à leur père, à condition qu'ils en fassent la demande.

Le législateur a eu l'intention d'éviter que la qualité de Français leur fût attribuée, s'ils n'ont pas manifesté expressément leur désir d'acquérir cette qualité.

COCHINCHINE

Le crédit agricole en 1927. — Le crédit agricole à forme de mutualité fonctionne en Cochinchine, depuis 1913, sous le régime de la loi du 5 novembre 1894. Jusqu'à l'année dernière, seuls les cultivateurs indigènes avaient été appelés à bénéficier de la mutualité agricole. Les colons français ont organisé une caisse de crédit mutuel en 1926.

Le développement des Sociétés indigènes de crédit mutuel agricole, entravé par la guerre, s'est affirmé avec un succès constant depuis 1920.

Les résultats de leurs opérations pour l'année écoulée viennent d'être centralisés au gouvernement de la Cochinchine. Ils attestent que le crédit agricole mutuel indigène a réalisé de nouveaux et sensibles progrès en Cochinchine au cours de l'année 1927. Le nombre des caisses de crédit agricole mutuel indigène a réalisé de tionsné a été porté de quinze à dix-sept, et il ne reste plus que trois provinces en Cochinchine qui soient encore dépourvues de cette organisation de crédit.

Le montant total des opérations de prêt agricole effectuées en 1927 par ces institutions atteint sept millions quatre cent quatre vingt-cinq mille piastres, en augmentation d'un million huit cent deux mille piastres (soit de trente et un pour cent) sur le chiffre de l'année précédente. Les efforts de ces groupements se sont portés sur le développement des petits prêts n'excédant pas 1.000 piastres institués en 1926 au profit des moyens et petits cultivateurs. Le chiffre de ces prêts est passé de 361.124 piastres en 1926 à 762.797 piastres en 1927, soit une augmentation du simple au double.

Les fonds nécessaires ont été fournis en totalité par la Banque de l'Indochine par le moyen de l'escompte des billets de prêts souscrits aux caisses de crédit. La Banque assure cet escompte au taux effectif de 6 0/0. Le taux moyen des prêts est de 10 0/0; la différence profite aux caisses de crédit et à la colonie, garante du remboursement des prêts.

Le nombre des sociétaires est de 8.000, chiffre qui n'est pas encore en rapport avec celui de la population agricole, mais qui s'accroît régulièrement chaque année.

L'avoir propre des caisses de crédit s'élevait au 31 décembre dernier à 670.512 piastres dont 583.385 de disponibilités liquides ou rapidement réalisables (dépôt en Banque, portefeuille, titres, numéraire).

Le recouvrement des prêts a été opéré avec exactitude. Pendant l'année écoulée, sur deux

mille prêts venus à échéance, dix seulement ont dû être recouverts par voie d'exécution forcée. Les sommes dues ont été récupérées à l'exception d'un chiffre négligeable de prêts reconnus irrecevables.

La caisse de crédit agricole française fondée en 1926 s'est organisée et a commencé à fonctionner dans des conditions encourageantes au cours de l'année 1927. Le chiffre des prêts consentis par elle à des colons français s'est élevé à 84.000 piastres.

La construction d'habitations à bon marché.

— Le développement très rapide de la vie urbaine en Cochinchine a provoqué, spécialement à Saigon et à Cholon, une crise des logements dont l'importance ne cesse de croître. Il existe un déséquilibre réel entre la capacité de paiement des locataires et le prix des immeubles.

En présence de cette situation, le gouverneur de la Cochinchine utilisant les facilités accordées par l'article 125 de la loi de finances de 1925, a établi un projet de règlement ayant pour but la construction d'habitations économiques destinées tout aussi bien aux européens qu'aux indigènes.

Ce texte, qui prévoit également des mesures pour encourager la création de petites propriétés rurales, est largement inspiré de la loi métropolitaine du 5 décembre 1922. Le gouverneur général lui a donné son approbation le 31 mars dernier, assurant ainsi la réalisation prochaine d'une œuvre d'assistance sociale qui sera hautement appréciée dans la colonie.

Après avoir indiqué les conditions que devront réunir les logements pour bénéficier des avantages prévus, l'arrêté du 31 mars énumère et définit les organismes pouvant intervenir pour réaliser le but qu'il se propose.

Ce sont : 1) Les sociétés privées d'habitations économiques ;

2) Un office public doté de la personnalité civile, dirigé par un Conseil d'administration qui aura pour but exclusif l'aménagement, la construction, la gestion et la vente d'immeubles salubres, l'assainissement de maisons et logements existants, la création de cités-jardins et de jardins ouvriers et l'acquisition de terrains pour les lotir et les revendre en vue de faciliter l'accession à la petite propriété ;

3) Des sociétés de crédit immobilier qui consentiront des prêts hypothécaires individuels destinés soit à la construction, soit à l'acquisition de maisons individuelles, soit à l'acquisition, l'aménagement ou la transformation de petites propriétés rurales.

Tous les organismes soumis à des règles précises pourront recevoir des avances des différents budgets de l'Indochine et obtenir la garantie de la colonie pour les prêts qui leur seront consentis par les banques.

De larges dégrèvements d'impôts seront accordés tout aussi bien aux sociétés qu'aux par-

ticuliers construisant ou occupant des habitations économiques.

Cette réglementation permettra la construction de logements dont le prix de location variera de cinq à cent piastres par mois.

ANNAM

La première foire aux fauves de Ban-me-thuot.

— Elle s'est ouverte le 8 avril sous la présidence de M. Monguillot, gouverneur général p. i. et l'active direction de M. Giran, résident chef de la province.

Dès la veille, des étrangers, des Cochinchinois et jusqu'à quelques Tonkinois étaient venus frapper à la porte de l'unique bungalow.

La foire aux fauves de Ban-me-thuot a été, cette année, une expérience, mais elle a été parfaitement concluante. Le nombre d'animaux que peut fournir le Darlac est presque illimité.

Les captures, a dit M. Giran, ont atteint plus d'un millier de bêtes en un seul mois ; malheureusement une organisation incomplète, trop hâtive, a fait que beaucoup d'animaux sont morts avant l'ouverture de la Foire.

Et puis il y a de grosses difficultés pour les nourrir. Malgré les sommes considérables dont, grâce à l'obligeante initiative du gouverneur général, la province disposait, on ne pouvait donner aux bêtes le confort qui leur eût été nécessaire. Il aurait fallu pour les conserver de grandes installations, des cages, de l'eau courante à profusion, des soigneurs nombreux et expérimentés.

Tout cela, continue M. Giran, nous l'aurons l'année prochaine, pour la deuxième foire qui est, d'ores et déjà, décidée, car celle-ci est un succès.

Ce fut en effet un succès. La première foire avait amené à Ban-me-thuot des étrangers, M. Hagenbeck de Hambourg ; M. Reeds, de San-Francisco ; M. Chapman venu faire des achats importants pour le Zoo de Londres et plusieurs ménageries anglaises ; MM. C. Niel et G. Beson, de Bangkok.

On vit en particulier à la foire près de quatre cents éléphants, des tigres, des panthères, quelques petits crocodiles, des chiens sauvages, des serpents, des spécimens de tous les cervidés connus en Indochine, de nombreuses espèces de singes, etc.. On y vendit aussi des peaux, beaucoup de peaux de bêtes, et les transactions ont dépassé une trentaine de milliers de piastres.

La foire prochaine qui aura vraisemblablement lieu à Pâques 1929, sera préparée dans de meilleures conditions, avec des crédits moins parcimonieux et en tenant compte des leçons que vient de fournir la première foire de Ban-me-thuot.

La deuxième foire aux fauves sera certainement un gros succès qui consacrera le Darlac comme un centre mondial pour la vente des fauves et le commerce des peaux de fauves.

On pourra également mettre définitivement au point les voies d'accès à Ban-me-thuot et créer entre Ninh-hoa et la Foire un service de transport régulier à l'usage des visiteurs.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

A la veille du statut organique de la Syrie. — La Syrie, munie d'une assemblée représentative, est à la veille d'être dotée d'un statut organique. Désire-t-elle la République ou la Monarchie ?

A la vérité, le problème n'est pas nouveau, écrivait le *Réveil* le 22 mai; il fut abordé en 1920 avant la chute de Fayçal et étudié bien des fois depuis.

A l'heure actuelle, comme l'*Asie Française* l'a exposé dans son dernier numéro, le vœu général semble bien que les Etats sous mandat soient dotés de gouvernements forts et énergiques, seuls capables d'imposer le respect des principes d'ordre et de justice, seuls capables de faire régner de façon certaine et continue la sécurité et le calme.

C'est aussi la conclusion qui se dégage des déclarations de diverses personnalités locales que *La Syrie* a publiées les 13, 16 et 19 mai sous la rubrique « Nos grandes enquêtes. République ou Monarchie ? »

Sans doute, les uns ont-ils dit : République, les autres : Monarchie, et c'est en somme la destinée normale de ces sortes d'enquêtes. Mais d'autres réponses ont été motivées, sans prétention ni dogmatisme d'aucune sorte, par des hommes uniquement soucieux de la réalité vivante et complexe de la jeune nation syrienne.

Chaque régime a ses avantages et ses inconvénients, déclare Aref Pacha Idlibi. Il semble cependant que si le régime républicain convient le mieux aux nations évoluées, notre peuple n'est pas encore à la hauteur de ce régime; il serait prématuré de le préconiser chez nous.

L'expérience que nous venons de faire d'une consultation électorale, dit de son côté Aouni bey Kadamani, prouve que le peuple n'est pas mûr pour une vie politique intense et agitée. En attendant l'éducation politique des Syriens, la monarchie constitutionnelle est actuellement préférable, et c'est le régime monarchique que je préconise comme 1^{er} échelon.

— Le régime républicain, déclare encore M. Youssef el Issa, directeur du journal, *Alef Ba*, serait néfaste parce que les élections et la lutte pour la Présidence occasionneront de perpétuelles discussions entre les partis, et même d'une famille à une autre. Pour lui, des centaines de postulants se disputeront les moindres postes du pouvoir. Si l'un est choisi, les autres partiront en guerre contre lui. Patriote, quand il était simple candidat, il deviendra traître à la patrie par le fait même de son élection.

— Il semble aussi, déclare Aref Pacha Idlibi, qu'il y ait une sorte d'incompatibilité entre le régime républicain et le mandat, car la présence d'une Assemblée à la tête du Gouvernement rend plus difficile la marche des affaires.

Enfin « il est hors de doute, dit M. Youssef el Issa, que les Musulmans composent la majorité de la population syrienne. Or, l'Islam, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, a toujours prié dans ses mosquées pour un Roi ou un calife.

Quelle que soit l'excellence de ces raisons, auxquelles on objectera sans doute qu'il n'existe en Syrie aucune personnalité, occupant une position assez marquante pour fonder une dynastie, les Syriens choisiront en définitive le régime pour lequel opinera le plus grand nombre. Souhaitons donc que la majorité des députés ne se laisse pas tenter par des chimères et des utopies, mais entreprenne de faire aboutir les aspirations du pays par les voies les plus pratiques. Il ne s'agit pas, en l'occurrence, de chercher une conception de gouvernement idéal, mais de trouver celle qui convient le mieux à une population habitant en 1928 entre le Désert, le Taurus et l'Euphrate.

Nous ne pensons pas, écrit *L'Orient*, le 23 mai, qu'il soit prudent de la part de l'Autorité Mandataire de se désintéresser de la question. Pour peu que l'on glisse à Damas sur la pente démagogique, où serait le frein qui pourrait, au mauvais tournant, éviter la catastrophe ?

Le Haut-Commissaire enverra-t-il un délégué à la Constituante Syrienne avec la même mission dont avait été revêtu M. Souchier pour le Liban ?

Certains journaux, écrit encore *L'Orient* à la même date, croient savoir que M. Ponsot ne déléguera personne à la Commission du Statut. Il se serait rendu compte, à la suite des nombreuses entrevues qu'il vient d'avoir avec les divers chefs politiques syriens, que les travaux de cette commission se poursuivraient dans le plus grand calme, et ne nécessiteraient à aucun moment, l'intervention de la Puissance Mandataire.

Sans doute chargera-t-il simplement un fonctionnaire supérieur de suivre ces travaux en observateur.

La question du statut organique se double d'une autre plus importante encore, celle des rapports avec la Puissance Mandataire.

M. Bruscher, ancien chef de Service de la Presse au Haut-Commissariat, n'hésite pas à dire dans *L'Orient* du 19 mai, que le programme de la Constituante se résume en ces deux mots : Indépendance totale, c'est-à-dire fin du mandat, — et transformation éventuelle de ce régime en une sorte d'alliance ou de pacte garanti par la Société des Nations.

Sans être aussi catégorique sur les événements, on peut envisager comme une éventualité vraisemblable la conclusion du traité franco-syrien projeté dès 1919. C'est l'opinion de M. Louis Massignon; dans *L'Europe Nouvelle* du 21 mai, cet éminent orientaliste note que, pour la première fois depuis dix années de mandat, le Haut-Commissaire de France a réussi à inspirer assez de confiance à tous pour faire procéder à des élections impartiales, prélude d'une constitution viable.

Au Liban, le Triumvirat est toujours au pouvoir. — Au Liban, le Gouvernement fonctionne d'une façon normale. Sans doute nombre de réformes n'ont point encore abouti; de notables améliorations, notamment pour l'enseignement, les services sanitaires, le cadastre et le réseau routier demeurent à réaliser. Sans doute aussi, l'agi-

tation tendant au renversement du ministère Khoury-Tabel-Abdah n'a pas complètement désarmé. Au début de mai encore, des manœuvres ont été tentées par quelques députés pour provoquer un remaniement du cabinet.

Il s'agissait, en l'occurrence, de remplacer le Triumvirat par un ministère à cinq portefeuilles. Mais tout s'est borné à une vulgaire tentative de chantage, et l'attaque annoncée contre le Gouvernement, n'a même pas eu lieu. La majorité de la Chambre s'est assagie ; elle suit fidèlement le programme de réformes et de réalisations, elle se rend compte que le Ministère actuel s'appuie sûrement sur l'opinion publique. Cette sagesse parlementaire durera-t-elle, ce soutien populaire ne fera-t-il pas défaut un jour ? A cette question, l'*Orient* répondait le 14 mai :

Une intervention supérieure s'imposera tôt ou tard, dans l'intérêt même du pays. La machine administrative commence à fonctionner si bien qu'il serait certainement criminel d'y porter la main.

Dans l'expérience que tente actuellement le ministère, l'administration n'est pas seule en cause ; d'elle dépend encore l'avenir économique du Liban. Aussi, d'après l'*Orient* du 5 mai, l'Union Economique de Syrie déclare-t-elle que

La conception de l'intérêt général du nouveau gouvernement est saine; il est désirable qu'il réalise le programme qu'il s'est tracé. Son dessein est surtout de débarrasser l'Etat de tout ce qui a constitué jusqu'ici une charge d'ordre somptuaire. Il a compris qu'un pays pauvre qui fournit tous les ans des milliers de candidats à l'immigration, devait avoir un train de vie modeste, proportionné à ses possibilités. La République Libanaise a donné le coup de barre nécessaire et le vaisseau est définitivement engagé dans la bonne direction. Il n'a plus qu'à pousser droit devant lui avec persévérance et ténacité.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE

La « Société du Mandat palestinien ». — En mars dernier s'est constituée à Londres, sous le nom de « Société du Mandat Palestinien » (*The Palestine Mandate Society*), une association qui se propose d'user de son influence auprès du Gouvernement britannique et de la Société des Nations pour assurer l'application intégrale du mandat en Palestine, tel qu'il est défini par les termes mêmes de la Charte. Lord Robert Cecil est le président de cette Société, dont font partie lord Balfour et MM. Ramsay Macdonald, Lloyd George, Snowden, etc.

Jonctions télégraphiques internationales. — A la fin de janvier a été ouvert au public, entre la Palestine et Chypre, un service télégraphique direct. C'est à la suite de l'achèvement des travaux de pose et d'aménagement du câble sous-marin qui unit Haïffa et Larnaka et par cette ville de la côte méridionale de l'île, que la Palestine se trouve désormais reliée au réseau des câbles télégraphiques sous-marins du monde entier.

On travaille par ailleurs activement aux lignes souterraines qui, entre Port-Saïd et Suez, permettront de rendre plus rapides les relations télégraphiques avec l'Inde.

Les suites du traité anglo-transjordanien. — Nous avons parlé naguère (numéro de mars 1928, p. 123) du traité signé le 27 février entre la Transjordanie et le gouvernement britannique. La publication de ce document a provoqué un très vif mécontentement parmi la jeunesse du pays, si bien qu'elle a fait à Amman, au début d'avril, une grande manifestation pour protester contre l'acte diplomatique passé entre les deux pays. Les manifestants ont adressé à l'émir Abdallah et au Foreign Office des télégrammes dans lesquels ils exprimaient leur indignation et déclaraient rejeter le traité.

TURQUIE

Autour de l'entrevue de Milan. — Il n'est pas sans intérêt de reproduire ici l'interview que l'ambassadeur de Turquie à Berlin, Kemal eddin Sami pacha, a donné à un rédacteur du *Tagesszeitung* à la fin d'avril. Après avoir constaté que les relations de son pays avec la Grèce sont toujours demeurées délicates depuis la victoire de la Turquie, alors qu'« en raison des intérêts importants de celle-ci en Grèce et du voisinage des deux pays, toutes les difficultés devraient être surmontées », après avoir constaté aussi que « nos relations avec l'Italie ressemblent à celles que nous avons avec la Grèce », Kemal eddin Sami pacha s'est plu à déclarer que les conversations de Milan ont engendré un progrès vers la solution des difficultés existant entre les deux Etats ; puis il a ajouté :

La Turquie observe avec beaucoup d'intérêt la politique italienne dans la Méditerranée et dans les Balkans. L'Italie désire entamer des relations économiques étroites avec la Turquie, mais il faut d'abord que les deux gouvernements aient confiance l'un dans l'autre... La Turquie n'a ni l'intention d'attaquer quelqu'un, ni celle d'entrer dans une combinaison avec d'autres pays, croyant que toute combinaison constitue un danger pour la paix mondiale.

Nous essayons de conclure un traité de non-agression avec la Russie, la Perse et l'Afghanistan. Si l'Italie et la Grèce y consentent, nous sommes prêts à conclure des traités analogues avec ces nations.

La Turquie ne désire donner une position privilégiée à aucune puissance. Ses traités de commerce donnent à tous les pays étrangers la même position.

Quant aux suites mêmes de ces conversations, elles seront d'autant plus longues à fixer que de profondes divergences séparent les vues des deux gouvernements italien et turc. Le *Milliet* n'a-t-il pas déclaré pour ainsi dire dès le premier jour que la Turquie ne se plierait pas à certaines exigences italiennes et qu'un des premiers principes de la jeune république est de se refuser à jamais aliéner, à aucun prix, son indépendance politique et même économique, et à rouvrir ainsi accès à des influences dont le pays a tant souffert dans le passé ? Aussi M. Michalacopoulos, le ministre des Affaires étrangères de Grèce, a-t-il

déclaré à un rédacteur de l'*Hestia* ne pouvoir connaître d'une façon précise quand aura lieu la signature du traité de sécurité et d'arbitrage entre l'Italie et la Turquie. Il avait dit auparavant « ne pas connaître le temps que nécessiteront les conversations gréco-turques pour aboutir ».

Auparavant, parmi les déclarations faites par lui au correspondant du *Temps* à Athènes, M. Michalacopoulos avait dit (*Temps* du 1^{er} mai) :

Nous avons proposé à la Turquie un traité de limitation des armements; le désir a été exprimé des deux côtés d'arriver à un pacte de non-agression et d'arbitrage. Mais on reconnaît que, pour qu'un tel pacte ne soit pas fictif, il faut trouver une procédure de liquidation rapide des différends gréco-turcs. Si la bonne volonté existe des deux côtés, il ne sera pas difficile d'aboutir.

Le budget. — Le nouveau budget a été discuté par la Grande Assemblée Nationale à partir du milieu d'avril; il se présente en équilibre, avec un chiffre total de 207 millions de livres turques. Dans le discours qu'il a prononcé sur l'ensemble du budget, le ministre des Finances a insisté sur la progression constante des rentrées au Trésor, et aussi sur le fait de l'affectation d'un tiers des recettes, soit 33 0/0, à la défense nationale. Il a promis de soumettre à l'Assemblée, avant les vacances parlementaires, le projet de création d'une banque d'Etat. Il avait, on le sait, promis quelque temps auparavant — en février — la prochaine stabilisation définitive de la livre turque.

Ismet pacha, prenant la parole à la fin de la discussion, a demandé que l'Assemblée Nationale fit confiance au Gouvernement pour établir un budget équilibré dont les revenus fussent réalisables et les dépenses applicables. A l'unanimité, l'Assemblée a voté ce qu'il demandait.

Le programme du gouvernement. — Au cours de son intervention, Ismet pacha avait fait un exposé sommaire de la politique, tant intérieure qu'extérieure, du cabinet qu'il préside. Cette politique, a-t-il expliqué, vise à réaliser toutes les réformes possibles dans les conditions où se trouve le pays et avec les moyens dont il dispose.

Parlant de la politique extérieure, Ismet pacha a déclaré que les relations de la Turquie avec la France sont loyales. Et il a ajouté accorder la plus grande importance aux amitiés qui lui sont acquises et et leur demeurer très fidèle. Il a conclu ainsi :

Pour réaliser en toute confiance les tâches exigées par notre politique intérieure et extérieure, nous tenons à nous appuyer sur les forces défensives de la République, attendu qu'il n'existe pas encore d'autres moyens de sécurité pouvant permettre à un pays de se passer de la force armée.

L'importance que nous accordons aux moyens de défense du pays est parfaitement justifiée. Toutefois, si l'on tient compte de la situation géographique et des besoins de la Turquie, on conviendra facilement que nous nous contentons du minimum de ces moyens.

Après la suppression de la religion d'Etat. — La nouvelle de la séparation de l'Eglise et de

l'Etat votée le 9 avril par la Grande Assemblée Nationale (cf. le numéro d'avril, p. 164) a été accueillie par la presse britannique de manière très favorable. Les Anglais, qui comptent tant de sujets musulmans dans leurs possessions impériales, ont vu, en effet, dans cette décision la rupture des liens qui rattachaient les Musulmans des Indes à la Turquie et un nouveau coup porté au mouvement panislamique. Quant aux Turcs eux-mêmes, ils ont déclaré officiellement que le principe de la séparation du culte et de l'Etat n'implique pas l'irréligion, mais seulement la nécessité d'inclure dans la Constitution les principes de laïcité adoptés par la jeune république turque.

Emploi des caractères latins. — Au début de mai, le gouvernement turc a décidé qu'à l'avenir, les caractères latins seront employés pour l'alphabet turc. Il a résolu, d'autre part, d'adopter les méthodes phonétiques française et anglaise pour réaliser cette transformation.

Par ailleurs, il a recommandé, dès le mois de février, à la population de Constantinople de ne parler que la langue turque, et des placards ont été collés à cet effet dans tous les lieux publics de la ville.

ARABIE

Une conférence diplomatique à Djedda. — Sir Gilbert Clayton, chef de la mission britannique auprès du roi Ibn Saoud, s'est rendu à Djedda au début de mai pour y discuter les questions pendantes entre l'Angleterre et le Hedjaz, et aussi entre l'Irak et le Hedjaz. Son désir était d'éclaircir la situation et d'établir entre l'Irak et les pays arabes soumis au roi du Nedjed un « *modus vivendi* » permettant d'éviter le renouvellement des incidents et des raids de nomades dont, au début de la présente année, l'*Asie française* a entretenu ses lecteurs.

Extrême-Orient

SIAM

Les relations avec les Etats-Unis. — A un banquet offert par les étudiants siamois ayant fait un stage dans les universités américaines et présidé par le prince Svasti, beau-frère du roi, le prince, dont les sentiments pro-américains sont bien connus, a prononcé un discours où il fit un grand éloge de l'éducation américaine et exprima l'espoir que les étudiants siamois envoyés dans les universités américaines seraient de plus en plus nombreux.

Les relations entre le Siam et les Etats-Unis se développent depuis que ceux-ci ont, avant toute autre puissance, reconnu la pleine souveraineté de l'Etat siamois. On n'oublie pas à Bangkok

la parole du président Wilson : « L'Amérique abandonnera ses droits d'exterritorialité, ce sera un acte de pure justice. »

Le Siam subit visiblement l'attraction de la civilisation américaine et tend en matière éducative à donner une importance moindre à l'Europe. En outre, une propagande cherche à le convaincre qu'il a intérêt à s'adresser aux Etats-Unis pour la fourniture des marchandises et des machines nécessaires à la mise en valeur de son territoire. Depuis l'arrivée à Manille du nouveau gouverneur général, M. H.L. Stimson, cette même propagande s'efforce d'amener le Siam à nouer des relations économiques avec les Philippines. Il convient enfin de tenir compte de la récente ouverture d'un service radiotélégraphique entre Bangkok, Manille et les Etats-Unis.

CHINE

La Situation. — L'ordre de retraite donné le 10 mai par Tchang Tso Lin a marqué la fin des grandes opérations militaires. Les positions abandonnées furent occupées par les forces adverses, ainsi que nous l'avons indiqué le mois dernier (page 211).

Aussitôt après la prise de Tsinanfou, les Nordistes avaient massé le gros de leurs forces à Tetchéou, sur la frontière du Tcheli et du Chantong ; grâce à l'immobilisation des armées sudistes, consécutive à l'intervention japonaise, ils purent établir sur ce point et jusqu'à Chekiatchouang une solide ligne de défense. Par suite de leur recul volontaire, un nouveau front se constitua de Paotingfou à Tsangtchéou en passant par Hokienfou.

Son appel en faveur de la paix ayant été dédaigné par les nationalistes dont l'avance se précipitait, Tchang Tso Lin décida de résister et même de reprendre l'offensive. Le 17 mai, les forces mandchoues attaquaient avec succès à Wantou, un peu au sud de Paotingfou. Le lendemain, le gouvernement japonais signifiait à Tchang Tso Lin qu'il ne tolérerait pas que la guerre s'étendît davantage vers le Nord :

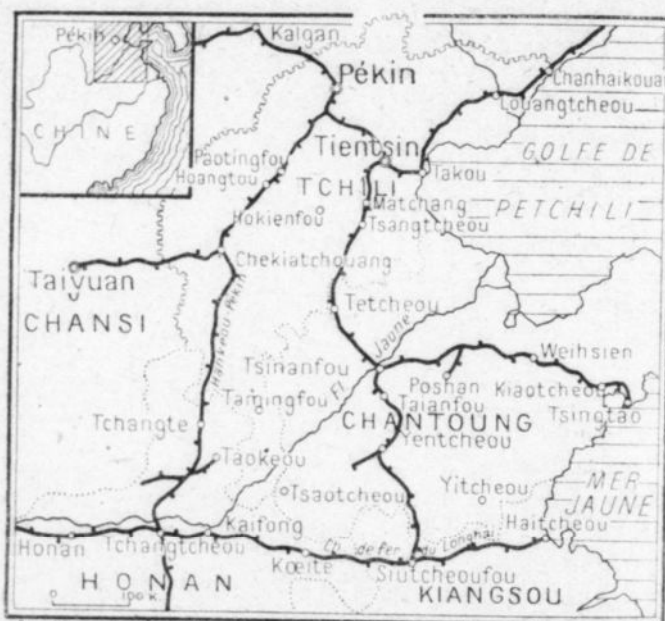
Si les troubles devaient se développer plus avant dans la direction de Pékin et de Tientsin et si la situation devait devenir dangereuse au point de menacer la paix et l'ordre en Mandchourie, le gouvernement japonais, de son côté, pourrait être forcé de prendre des mesures efficaces et appropriées pour le maintien de la paix en Mandchourie.

A la suite de cette notification, le dictateur nordiste ne fut que plus convaincu de la nécessité de battre ses adversaires sur le front Paotingfou-Tsangtchéou. Il répondit à Tokio qu'il était prêt à conclure la paix, comme il l'avait déjà proclamé de sa propre initiative, à la condition que les Sudistes suspendissent les hostilités.

La paix ne pourra pas régner tant que les Sudistes n'auront pas l'intelligence de renoncer à l'idée qu'ils sont les seuls nationalistes authentiques, tant qu'il ne comprendront pas qu'une victoire décisive ne sera pas suffisante

pour régler les problèmes qui se posent. La vanité des Sudistes et la volonté obstinée de Feng Yu Siang menacent de faire renaître la lutte. C'est vers eux que le Japon doit se tourner pour obtenir la complète cessation des hostilités.

Devant la résolution de Tchang Tso Lin de s'opposer à l'avance des nationalistes, le Japon se préoccupa d'assurer la sécurité de Pékin et de Tientsin. Il fit venir des renforts et entreprit des travaux de défense. Le bruit courut alors, dans le camp sudiste, d'un accord secret entre Tokio et Moukden ; les journaux chinois de Changhai donnèrent même le texte complet de cette prétendue entente, suivant laquelle le Japon obtenait la reconnaissance de ses droits en Mandchourie et maints avantages dans la Chine du Nord, moyennant quoi il consentait à Tchang Tso Lin une aide financière et militaire.



LE THÉÂTRE DES RÉCENTES HOSTILITÉS EN CHINE

Ces rumeurs ne firent qu'accroître l'agitation antijaponaise à laquelle Nankin ne s'opposait plus. Le gouvernement nationaliste était visiblement tombé sous l'influence de Feng Yu Siang. C'est, semble-t-il, une intervention du général chrétien qui a provoqué la démission de Hoang Fou, ministre des Affaires étrangères nationaliste. On lui reprocha d'être responsable des complications de Tsinanfou et d'avoir trop cédé aux Japonais. M. C.T. Wang, dévoué à Feng Yu Siang, fut nommé ministre à la place de Hoang Fou, malgré l'hostilité des vieux Kouomintang. Sous la même influence, le gouvernement de Nankin se montre favorable à un rapprochement avec la Russie, non pas, prétend-on, par sympathie pour le communisme, mais parce que les nationalistes, s'ils doivent rompre avec le Japon, ont besoin d'un appui étranger. Ils n'ont pas le choix, disent-ils, les autres puissances soutenant la politique japonaise.

A la fin de mai, les Sudistes concentrèrent leurs forces sur les divers points du front. Les troupes du Chansi étaient à Wantou, menaçant d'assiéger Paotingfou. Le général chrétien s'appretait à attaquer Hokienfou. Des régiments de Nankin,

reconstitués après l'affaire de Tsinanfou, marchaient vers Tsangtchéou. Enfin le général Pai Chong Si, chef du clan du Kouangsi, arriva de Hankéou avec 60.000 hommes. Quelques jours plus tôt, son principal lieutenant, le général Chen Chien, responsable des attentats de Nankin en mars 1927, et qui depuis lors s'opposait à Chang Kai Shek, avait été arrêté.

Une mutinerie du 8^e corps d'armée nordiste permit à Feng Yu Siang de percer à Hokienfou, et le même jour, le 30 mai, Paotingfou fut pris. Toute résistance des Nordistes devenait inutile. Tchang Tso Lin prit la décision d'évacuer Pékin. Donnant audience au corps diplomatique il déclara que son but jusque-là avait été de combattre le communisme, qu'il prendrait toutes les mesures que réclamait la protection des étrangers si les hostilités devaient se dérouler dans le voisinage de la capitale. Matchang, en avant de Tientsin, fut mis en état de défense. Un conseil des anciens reçut la charge d'assurer l'administration de la capitale. Enfin le 1^{er} juin, Tchang Tso Lin fit ses adieux à Pékin :

Mon espoir est que nos querelles seront bientôt apaisées, dissipant ainsi l'inquiétude des puissances amies et diminuant le péril bolcheviste. Le guerre a arrêté le commerce et la situation du pays est déplorable; une misère extrême règne. Je n'avais pas prévu ce résultat en commençant ma campagne antisoviétique. Je ne peux pas dans de telles conditions, continuer mes opérations militaires, et c'est pourquoi je suis prêt à évacuer Pékin avec mes troupes.

Le lendemain, au petit jour, il quittait effectivement Pékin avec une partie de son état-major. Son « règne » avait duré dix-huit mois. Tchang Tso Lin étant arrivé dans la capitale le 27 décembre 1926 ; c'est le 18 juin 1927 qu'il fut élevé à la dictature.

Le jour même de son départ, Matchang était pris. A cette nouvelle les chefs militaires étrangers se concertèrent pour la défense de Tientsin. Une série de postes fut établie autour des concessions. Les Japonais disposaient de 5.000 hommes ; les Américains de 3.700 ; les Français de 2.000 ; les Anglais de 1.500 et les Italiens de 380. Ce cordon de troupes étrangères tint à distance les belligérants. Les forces nordistes des deux généraux Sun Chuan Fang et Tchang Tsong Tchong occupaient la rive gauche du Peiho ; les Sudistes étaient sur la rive droite. Dans la ville, le commandant nordiste paraissait disposé à se joindre aux vainqueurs.

Du côté de Pékin, les troupes nationalistes campaient à moins de 30 kilomètres et l'évacuation des troupes mandchoues n'étant pas achevée, de graves complications étaient à redouter.

De crainte qu'en cas de conflit la ville ne fût le refuge de déserteurs, le doyen du corps diplomatique et le comité des Anciens télégraphièrent à Tan Ten Kai, président du gouvernement nationaliste, et aux généraux en chef pour obtenir momentanément le maintien d'une brigade nordiste chargée de prêter main forte à la po-

lice. L'autorisation fut accordée, mais dans un pays où tant de chefs commandent, où l'autorité est morcelée à l'infini, les engagements sont sans valeur. Au mépris des promesses faites, les subordonnés du général Feng Yu Siang arrêtaient et désarmèrent la brigade nordiste au moment où elle se retirait. Une protestation du corps diplomatique s'imposait. Les ministres britannique, américain, japonais et hollandais se rendirent au camp du général Han Fou Chou, chef d'état-major de Feng Yu Siang. Ils furent reçus avec arrogance, et ce général leur répliqua que son chef lui avait intimé l'ordre d'arrêter la brigade nordiste.

Le 6 juin, une avant-garde du Chansi entra à Pékin ; le 8, la ville s'ouvrit à quelques milliers d'hommes du général chrétien. Cinq divisions campèrent hors de la capitale. Le chef d'état-major de l'armée du Chansi rendit visite au ministre britannique pour l'informer qu'il assumait la responsabilité du maintien de l'ordre.

Quelques jours plus tôt, l'on avait appris la nouvelle de l'attentat contre Tchang Tso Lin. Des bombes auraient été jetées sur le train de l'ex-directeur, près de la jonction des lignes Pékin-Moukden, et Sud-Mandchourien. L'attentat fit 22 victimes, parmi lesquelles le commandant en chef des trois provinces mandchoues. Tchang Tso Lin, grièvement blessé, fut conduit à Moukden. Il succomba à ses blessures quelques jours plus tard.

L'occupation de Tientsin, plus difficile que celle de Pékin, s'accomplit non sans incidents plus ou moins graves.

Ainsi la prise de possession du Nord par les nationalistes s'est opérée, en dépit des appréhensions, aussi pacifiquement que possible. Mais la lutte peut renaître, tant que les troupes nordistes, mandchoues et chinoises, seront aux abords de Tientsin. Quant aux armées nationalistes, tirées de toutes les provinces de la Chine, il va s'agir de les payer, de les démobiliser en partie et de les rapatrier. Problème difficile !

Politiquement, la situation reste extrêmement confuse.

Le 10 juin, Chang Kai Shek, dont le rôle de généralissime sudiste n'a pas répondu à l'opinion que l'on se faisait du personnage, démissionna pour le motif que la prise de Pékin mettait fin à sa tâche. Mais on suppose que cette décision eut une autre cause : le parti de Chang Kai Shek, paralysé par les intrigues du clan de Feng Yu Siang, ne peut plus faire entendre sa voix.

Bientôt cependant le généralissime sudiste reprenait sa démission. Suivant l'opinion de ses partisans, il doit se maintenir au pouvoir malgré l'opposition de Feng Yu Siang. Sa tâche militaire n'est pas achevée : les nordistes, qui n'ont pas subi de défaite totale, se rassemblent au nord de Tientsin ; un retour offensif est possible. On considère que Chang Kai Shek se doit à son parti qui, sur le terrain politique, est loin d'avoir accompli son œuvre. Les véritables difficultés commencent, celles qui naîtront de l'effort de re-

construction, de réorganisation de l'Etat. Déjà les Kouomintang de la première heure aperçoivent, en dénonçant les ambitions de Feng Yu Siang, le danger immédiat auquel est exposé cet effort. Mais celui-ci, se sentant suspecté par ses alliés et par les étrangers, ne tenta pas de s'imposer ; il s'éloigna de Pékin dans la direction de Paotingfou, laissant à Yen Si Chang le gouvernement de la capitale et de la région de Tientsin.

La Politique scolaire des nationalistes. — L'enseignement chrétien, protestant aussi bien que catholique, a gravement souffert des conséquences de la guerre civile et des troubles révolutionnaires. En 1927, des seize collèges et universités protestants, quatre durent fermer ; il en fut de même des écoles secondaires dans les provinces centrales. En 1928, toutes les écoles protestantes situées dans les provinces occupées par les nationalistes restèrent closes. Dans le Nord, elles fermèrent leurs portes à partir de mars, les professeurs étrangers ayant reçu de leurs consuls un ordre d'évacuation.

De même l'activité scolaire des missions catholiques cessa dans les cités riveraines du Yangtsé ; ailleurs elle se ralentit. Il faut remarquer que les missionnaires catholiques n'ont quitté leurs postes que dans des cas extrêmement rares, tenant moins compte des conseils de leurs consuls que des instructions de leurs vicaires apostoliques, et ils poursuivirent leur œuvre d'éducation jusqu'au jour où leurs résidences furent affectées au logement des troupes.

Plus que ces faits matériels, des raisons d'ordre moral firent obstacle au développement de l'enseignement chrétien.

Vers 1919, éducateurs et étudiants s'exercèrent à la critique du christianisme. Des associations culturelles propagèrent une philosophie qualifiée de « française » et qui était proprement athée ; elles se réclamaient en même temps de la Ligue des Droits de l'Homme et de la Franc-Maçonnerie. Ce mouvement d'idées avait, à la fois, un caractère scientifique et social. D'autre part, une campagne était menée contre le missionnaire, considéré comme un être diminué et, partant, dangereux.

La propagande missionnaire dégrade l'esprit des convertis. La plupart des étudiants, dans les écoles de missions, sont incapables de donner un aperçu général de l'histoire chinoise. La tradition dogmatique et la restriction de la liberté de pensée produisent des esprits serviles. Les élèves des missionnaires ne sont bons à servir que comme recrues, compradores de maisons de commerce étrangères ou comme diplomates de salons.

En 1922, se tint à Pékin le congrès de la Fédération internationale des étudiants chrétiens (protestants). Un groupe d'étudiants de Changhai présenta une protestation contre la tenue de ce congrès, assurant qu'il était un instrument de combat des « capitalistes d'Occident ». D'autres voix accusèrent les églises d'être corrompues. Ce

fut le point de départ d'un mouvement antichrétien qui ne fit que s'amplifier.

Le mot d'ordre était : « Recouvrons le droit d'éducation. » Que signifiait cette formule ? La question fut posée à la commission de l'instruction publique du gouvernement nationaliste. Elle répondit qu'il s'agissait d'obtenir l'enregistrement des écoles étrangères, condition nécessaire à l'exercice du droit de contrôle. Mais la réponse des faits fut plus claire. Si, dans les écoles privées du Nord, les cours d'instruction religieuse devinrent facultatifs, dans celles du Sud ils furent supprimés, aucune religion ne pouvant être enseignée pendant les heures de classe. De plus, il était interdit aux étrangers d'être directeurs ; tout au plus étaient-ils admis à titre de conseillers.

Chaque province interpréta ce règlement dans un sens antichrétien. Ainsi au Houpei, « toute pensée religieuse doit être écartée, on doit favoriser la liberté de conscience ». Cependant, à Hankéou, M. Chen disait : « Nous ne nous opposons pas au christianisme comme religion, mais comme étant l'arme préférée de l'impérialisme ».

Au collège de Tchangcha au Hounan, fondé par les missions protestantes américaines, les étudiants exigèrent l'abolition du service religieux du dimanche et la neutralité absolue en matière religieuse.

Le *China Year Book* de 1928 juge très sévèrement les étudiants des missions protestantes, leur reprochant surtout leur ingratitude. Il dénonce aussi comme une cause de troubles l'habitude des étudiants de faire de l'agitation politique et de s'immiscer dans l'administration des écoles. Le gouvernement nationaliste lui-même s'est rendu compte de ce danger, et il a sévi contre les associations d'étudiants alliées aux sociétés politiques et aux unions ouvrières. Malgré cette répression, de nombreuses grèves d'étudiants se sont encore produites cette année.

Le 28 juin 1927, une société fut fondée à Nankin « pour le recouvrement du droit d'éducation ». Elle agit aussitôt en s'emparant de diverses écoles confessionnelles tenues par des missionnaires étrangers.

Cependant, au début de cette année, le général Feng Yu Siang délégua à Pékin deux de ses agents pour réclamer la liberté de croyance et la condamnation de toute politique antichrétienne.

Le christianisme prêche la liberté, la charité, l'égalité. Il a inspiré nos idées de nationalisme et de socialisme. Ce christianisme est une religion réformée et rectifiée et dans laquelle on trouve le pur esprit révolutionnaire, puisqu'elle enseigne à soulager les souffrances des masses et à secouer le joug du despotisme...

A la suite de cette réclamation du général « chrétien », le comité central exécutif du Kouomintang proclama que « la liberté de conscience est un droit inviolable ».

Feng Yu Siang serait partisan d'une église

protestante nationale. Cependant, suivant le *Record of Christian Work*,

Il a supprimé dans la vie de ses soldats tout ce qui était d'inspiration chrétienne pour prêcher une sorte de morale nationaliste. Son contact avec les chefs bolcheviks à Moscou est la cause de son apostasie.

Comme les autres membres du Kouomintang, qui sont des agnostiques ou des athées, il partage l'opinion que les missions ont eu pour but de favoriser l'influence des puissances étrangères.

Un missionnaire arrivé à Kaifong disait récemment : « Feng rit beaucoup quand on l'appelle général chrétien. »

Les missions catholiques, qui cependant n'ont pas flatté le nationalisme chinois comme l'ont fait les protestantes, ont plus que celles-ci confiance dans l'avenir de l'enseignement chrétien en ce pays. Toutes les craintes sont néanmoins justifiées. Le triomphe du nationalisme matérialiste du parti Kouomintang semble annoncer une ère de persécution. La conférence gouvernementale de l'instruction publique qui s'est tenue à Nankin du 16 au 20 mai de cette année a entendu l'exposé de la doctrine nationaliste en matière d'éducation, de cette doctrine qui devra être enseignée dans tous les établissements publics et privés.

Cet exposé a été fait par M. Tsai Yuan Pai, chancelier du conseil de l'université nationale.

Nous devons, a-t-il dit, réaliser une refonte complète du système d'enseignement. Notre politique d'éducation repose sur le *triple démisme* (démocratie nationale, démocratie politique, démocratie sociale) et sur l'étude des sciences dont la connaissance assurera la préservation de l'espèce humaine.

L'enseignement des sciences naturelles sera particulièrement encouragé. La conférence a également souligné l'importance d'un enseignement politique orienté dans le sens des trois principes de Sun Yat Sen.

L'invasion sudiste au Tchéli et les Missionnaires catholiques. — Au commencement de février, des troupes se disant sudistes ont envahi le sud de la Province du Tchéli. En réalité, ces envahisseurs n'étaient reconnus ni par les généraux du Sud ni par ceux du Nord. C'étaient des pillards hors cadre, s'affublant du nom de soldats. Cela arrive assez souvent en Chine. Et de fait, ces hommes se sont livrés à tous les brigandages, rançonnant le peuple, levant des taxes sur les villages, emprisonnant les autorités locales quand celles-ci refusaient de payer, etc. On cite même de vrais actes de barbarie. Malheureusement, aucun gouvernement n'est assez fort pour rétablir l'ordre, et les « milices paysannes », comme les Lances rouges, se sont à leur tour mises à piller.

Les locaux des Missions catholiques, églises, écoles, habitations, ont été occupés et souillés par ces troupes ; tout ce qui est tombé sous leurs mains, provisions, chauffage, etc., a été emporté ou détruit ; les missionnaires ont dû, pour ne

pas quitter le pays, se cacher chez des habitants dévoués. A quelques lieues de là, devant la ville de Tamingfou, les Nordistes organisaient, disait-on, une résistance énergique pour barrer le passage aux gens du Sud ; mais ceux-ci, par un mouvement tournant, ont rendu ce barrage inutile.

On devine combien est pénible, au milieu de ces événements, la situation des Missionnaires catholiques. Dans cette partie sud du Tchéli, ce sont des Jésuites français. Ils tiennent bon, partagent avec le peuple les privations et la faim, mais se voient entravés de toutes façons, — sans compter de très grosses pertes matérielles, — dans l'exercice de leur ministère sacré. Dans ces circonstances, les « protectorats » sont bien illusoire.

Le rétablissement de l'ordre au Yunnan. — On se rappelle les événements qui se déroulèrent à Yunnanfou au cours de l'année dernière (*Asie française*, juillet-août et décembre, pages 271 et 400). Trois généraux coalisés contre le général Tang Ki Yao exigèrent le remplacement du gouvernement militaire établi à la suite de la révolution de 1911 par un directoire de neuf membres. Une nouvelle constitution fut mise en vigueur. Le principal auteur de ce coup d'Etat, le général Long Yun, devint chef du directoire. Son autorité porta ombrage à ses partenaires. L'un d'eux, le général Hou Jou Yu, l'attaqua avec toutes ses forces dans Yunnanfou et, l'ayant fait prisonnier, se proclama chef du gouvernement ; mais l'armée, fidèle au fondateur du directoire, délivra Long Yun et rétablit son pouvoir.

Pouvoir précaire que, depuis juillet, il fallut défendre contre l'acharnement de plusieurs adversaires dont quelques-uns étaient d'autant plus redoutables qu'ils étaient aidés par l'armée du Koueitchéou.

A l'ouest, dans la région de Talifou, le général Tang Ki Yu, cousin de l'ancien gouverneur, s'était taillé un fief dans lequel il recrutait des troupes ; et, ayant obtenu le concours d'un chef de pirates, il vint jusque sous les murs de Yunnanfou ; en octobre, Long Yun l'obligea à lever le siège.

La menace la plus sérieuse venait de l'est où les généraux dissidents étaient à la tête de forces aguerries, sans cesse renforcées par des détachements du Koueitchéou. Il était dans l'intention du gouverneur de cette province de prendre possession du Yunnan ; des généraux du Sseutchouan avaient été pressentis dans ce but. Le chef du directoire yunnanais, d'accord avec le délégué du gouvernement de Nankin, mobilisa l'ensemble des troupes fidèles qui constituent la 38^e armée nationaliste, et, dans une proclamation, expliqua qu'il s'agissait de combattre pour la sécurité du Yunnan et pour la libération du territoire provincial.

L'armée gouvernementale attaqua avec succès, à la fin de décembre, les forces dissidentes, alliées aux forces du Koueitchéou. Elle assiégea la

ville de Kiutsing, quartier général de l'adversaire, à 50 kilomètres à peine de Yunnanfou. Les chefs ennemis purent échapper, les Yunnanais franchirent la frontière du Koueitchéou et prirent des dispositions stratégiques pour empêcher une nouvelle invasion.

En février, la campagne était terminée. La 38^e armée rentra triomphalement dans Yunnanfou. Le gouvernement de Nankin félicita Long Yun ; il le nomma chef du XII^e groupe d'armée comprenant les 38^e et 39^e armées nationalistes, et désigna trois directeurs du gouvernement yunnanais. D'autre part, il agit auprès du gouverneur du Koueitchéou qui, aux avances de Long Yun, déclara renoncer à toute entreprise contre le Yunnan, étant résolu à participer à la campagne de Nankin contre le Nord.

Rassuré du côté de l'Est, le chef du directoire décida de débarrasser la partie orientale de la domination de Tang Ki Yu et de reprendre en main le district de Mongtseu qui s'administrerait comme une unité indépendante.

Une brigade prit la direction de Talifou. Elle rencontra des parlementaires qui venaient discuter de la paix. Le directoire demanda l'envoi en exil de Tang Ki Yu, l'exécution du chef qui avait assiégé la capitale provinciale et la remise des armes et des munitions. Les troupes gouvernementales s'emparèrent de Talifou ; tout l'Ouest fut évacué par les chefs rebelles. Le Père Piermez, de nationalité belge, pris comme otage par ceux-ci, put être délivré.

A la faveur de ces dissensions, la piraterie s'était développée dans tout le Yunnan. Le directoire dut entreprendre, pour en venir à bout, de véritables expéditions militaires.

Enfin redevenu maître de tout son territoire, Long Yun mit à l'étude une réforme de l'administration dans le sens centralisateur : les districts devaient dépendre plus étroitement du gouvernement provincial, et celui-ci devait être placé directement sous le contrôle de Nankin. Les subdivisions de Mongtseu, Poueul et Tengyue, c'est-à-dire toute la région frontière du Laos et de la Birmanie, peuple d'aborigènes, fut rattachée directement à Yunnanfou, ancien projet dont il a été autrefois question ici (voir l'article de M. Albert Maybon, octobre 1913, p. 427-428).

Les chefs militaires seront désormais nommés par le gouvernement central nationaliste. Les fonctionnaires civils seront choisis au concours. Le délégué à l'intérieur deviendra commissaire des affaires populaires et s'intéressera au bien-être des populations. Les écoles, fermées durant cette année de troubles, recevront des livres scolaires révisés. Il est interdit aux étudiants de participer aux mouvements politiques. Un programme de travaux publics a été arrêté : construction de routes, reboisement, exploitation de mines avec l'aide de capitaux étrangers, installation de postes de télégraphie sans fil, etc...

Comme dans les autres provinces, le gouvernement de Nankin a délégué à Yunnanfou des

contrôleurs spéciaux de la politique Kouomintang et des commissaires des affaires publiques.

Tous ces règlements ont été promulgués le 1^{er} avril. Ce même jour, il a été procédé à l'installation du nouveau directoire dont Long Yun a été nommé président avec l'agrément de Nankin. Il y eut, à cette occasion, une réception officielle du corps consulaire et des résidents étrangers de Yunnanfou.

Ainsi, grâce aux efforts de l'administration centrale, cette province est rentrée dans l'ordre. L'Indochine française ne peut que s'en féliciter. Mais la situation actuelle n'est pas tout à fait semblable à l'état de choses qui régnait sous l'administration du maréchal Tang Ki Yao. Alors le Yunnan se gouvernait lui-même. Aujourd'hui il est plus ou moins dirigé par le gouvernement central nationaliste. C'est une différence à laquelle on doit prêter attention.

JAPON

Le Gouvernement et la nouvelle Chambre. —

On se rappelle les résultats des élections législatives japonaises : 221 élus du parti Seiyûkai, parti gouvernemental ; 214 du parti Minseitô parti d'opposition ; 18 indépendants ; 8 travaillistes ouvriers et paysans (*Asie Française*, mars, p. 131). Ces derniers étant par principe antigouvernementaux, le Cabinet Tanaka devait être inévitablement mis en minorité s'il ne s'assurait pas le concours des indépendants.

Ceux-ci sont divisés en trois groupes distincts. Le groupe des hommes d'affaires, dirigé par M. Muto, demande un allègement des impôts, une restriction des dépenses publiques, une politique d'économie, une simplification de l'organisation administrative et gouvernementale. Le groupe dirigé par M. Y. Tsurumi, gendre du vicomte Goto, a pris l'étiquette de « libéral » et réclame : en politique intérieure, des réformes sociales raisonnables et possibles et, en politique extérieure, un rapprochement sérieux avec la Chine et une étroite coopération avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. On trouve enfin des indépendants isolés, comme M. Y. Ozaki, un parlementaire de la première heure, ancien ministre dans le Cabinet Okuma de 1914-1916.

Le gouvernement ne parvint à attirer à lui que le groupe des hommes d'affaires. Ce rapprochement surprit l'opinion, car le programme du groupe de M. Muto et le programme du parti gouvernemental sont loin de s'accorder. Le grand journal d'idées, le *Kokumin*, indiqua les points sur lesquels ils diffèrent. Le Seiyûkai suit une politique d'emprunt ; il est protectionniste (contrairement à la tradition établie par son ancien chef, M. Hara) ; il est inflationniste ; il favorise le développement des chemins de fer dans le seul intérêt du parti. Les « hommes d'affai-

res » sont en faveur du rachat des bons nationaux, ou par l'emploi total des excédents budgétaires de chaque exercice ; ce parti est libre-échangiste ; il se prononce pour la levée de l'embargo sur l'or ; il condamne les nombreuses taxes agricoles, l'impôt sur les bénéfices commerciaux et les récentes tarifications douanières ; enfin il demande l'abolition du budget particulier des chemins de fer.

Il faut, dit le journal commercial *Chugai Shogyô* que, pour s'entendre, l'un ou l'autre de ces deux partis renonce à ses idées. M. Muto a laissé comprendre que le gouvernement a fait des concessions aux « hommes d'affaires ».

Mais les voix de ces derniers ne suffisent pas pour assurer la vie du gouvernement. Le groupe libéral de M. Tsurumi est apparu comme l'arbitre de la situation. Or, il semble avoir repoussé les avances qui lui furent faites.

Un Congrès du Seiyûkai eut lieu dans le courant d'avril. Le baron Tanaka, chef du parti, président du Conseil et ministre des affaires étrangères, fit entrevoir la nécessité de s'écarter des principes formulés dans le programme du parti et de mettre en œuvre une politique fondée sur les circonstances.

Nous avons exprimé ici l'idée (cf. le numéro de mars, p. 131) que le baron Tanaka trouverait le moyen d'obtenir les concours nécessaires à la durée de son ministère. Ce moyen fut le recours à l'opportunisme le plus large. C'est ainsi qu'il obtint l'appui des « hommes d'affaires ». Le congrès du parti examina la politique à suivre. Il y a des points sur lesquels on pense obtenir des adhésions utiles : abandon des monopoles gouvernementaux du tabac et du sel à des administrations autonomes provinciales ; transfert de l'impôt foncier aux trésoreries locales ; élection au suffrage universel des gouverneurs locaux ; mesures d'assistance sociale ; fixation définitive des principes de la politique japonaise en Chine.

Cependant la nouvelle Chambre se réunit pour la première fois le 20 avril sans que le gouvernement eût pu consolider sa situation. Le candidat du parti Seiyûkai à la présidence de la Chambre fut élu à deux voix de majorité ; et un candidat des indépendants obtint pour la vice-présidence sept voix de plus que le candidat gouvernemental.

Le 27, la Chambre fut le théâtre de scènes tumultueuses. Un membre du Minseitô accusa le baron Tanaka d'avoir trompé l'empereur par des rapports inexacts sur la signification des élections. Le ministre de l'intérieur, M. Suzuki, fut combattu avec plus d'acharnement encore. On lui reprocha d'avoir donné des instructions aux autorités pour faire pression sur les électeurs et surtout on le blâma d'avoir déclaré à la veille des élections que le Minseitô méditait de reviser la constitution en plaçant le parlement au-dessus du pouvoir impérial et d'avoir émis cette opinion que le gouvernement étant responsable

devant l'empereur, il n'était pas indispensable qu'il eût la majorité à la Chambre.

Le Minseitô déposa une motion de méfiance visant le cabinet tout entier ; les autres groupes de l'opposition ajoutèrent un amendement censurant en particulier le ministre de l'intérieur. Une crise ministérielle paraissait inévitable, à moins que la Chambre ne fût dissoute avant le vote.

Autrefois, dans les circonstances critiques, l'influence des *genrô* ramenait le calme, et l'on trouvait toujours la formule d'un compromis. Cette fois, le baron Tanaka et le comte Makino, ministre de la Maison impériale, consultèrent le prince Saionji, le dernier survivant des hommes d'état de Meiji.

Les travaux de la Chambre furent suspendus pour trois jours. On annonça en même temps la prochaine démission de M. Suzuki, ministre de l'intérieur.

Par là, satisfaction était donnée aux indépendants. Aussi le Cabinet crut-il pouvoir compter tout au moins sur leur abstention dans le vote de l'ordre du jour de méfiance. Mais tandis que M. Osaki, personnalité la plus marquante des indépendants, acceptait que le départ du ministre eût lieu à la fin de la session, M. Tsurumi, le chef du petit groupe libéral, exigeait la retraite immédiate de M. Suzuki. C'était tout remettre en question.

Le baron Tanaka prit alors prétexte des affaires de Chine pour proroger encore la Chambre. L'opinion, distraite par les événements du Chantong et (comme il arrive au Japon dans les moments de danger extérieur) portée à faire confiance au gouvernement, accueillit favorablement la décision du cabinet.

Si, durant cette courte session, la Chambre se montra divisée par l'esprit de parti, l'unanimité se fit sur une question de politique intérieure.

Une résolution fut présentée par M. Ozaki, exhortant le parlement à enrayer la propagation du communisme et le mouvement d'adhésion aux « idées dangereuses » par la mise en pratique d'une politique sociale. L'unanimité du vote a montré, suivant les journaux, que la nouvelle Chambre se préoccupe de mettre fin au malaise qui règne dans toutes les classes de la population, qu'elle est lasse des luttes stériles de partis, qu'elle veut remédier à l'injuste répartition des charges, qu'elle sent la nécessité d'une administration soucieuse du bien public et qu'elle veut mettre fin au conflit du capital et du travail.

Ce vote provoqua une déclaration de M. Chu-zo Mitsuchi, ministre des finances. Il reconnut que les incidences de maintes taxations créaient du mécontentement, surtout dans le monde agricole. De fait, il semble bien que l'agitation agraire est beaucoup plus sérieuse que la propagande communiste, celle-ci ne touchant qu'un petit nombre d'individus.

Ainsi qu'il avait été décidé, M. Suzuki démissionna à l'issue de la session. M. Mochizuki, ministre des communications, prit l'intérieur et M.

Kuhara fut nommé aux communications. Cette dernière nomination souleva de vives protestations et détermina, après une campagne de presse, une nouvelle crise de cabinet : M. Mizuno, ministre de l'instruction publique résigna ses fonctions.

On reproche à M. Kuhara d'être entré dans le cabinet grâce à sa qualité de bailleur de fonds du Seiyukai et à ses relations intimes avec le général Tanaka. Président de la plus riche société minière du Japon, M. Kuhara visita récemment la Russie avec l'autorité que lui confère ce titre et eut à Moscou de fréquentes entrevues avec les commissaires soviétiques. Le bruit courut alors qu'à son retour le baron Tanaka le nommerait ministre des affaires étrangères.

La situation critique du ministre s'est compliquée de ce fait que le baron Tanaka insista auprès de l'empereur pour qu'il persuade M. Mizuno de retirer sa démission. De nombreux pairs et députés ont déclaré qu'il était inexcusable d'avoir mêlé l'empereur aux querelles des partis.

Un mouvement en faveur du libre-échange. — On discute beaucoup actuellement dans les revues de Tokio sur les avantages et les inconvénients du libre-échange et du protectionnisme. Suivant la méthode des publications japonaises, diverses personnalités plus ou moins qualifiées sont invitées à donner leur avis, à exposer leur point de vue.

Une revue spécialisée dans l'étude des problèmes économiques a questionné M. Ueda Teijiro, professeur à l'école de commerce de l'université de Tokio, et M. Shitachi Tetsujiro, ancien président de la Banque hypothécaire, qui représenta le gouvernement japonais à la conférence économique de Genève en 1927.

Le premier constate que les partisans du libre-échange, rares autrefois au Japon, sont nombreux aujourd'hui par suite de l'évolution économique de ces dernières années. On est bien obligé de reconnaître, dit-il que la solution du problème de la surpopulation réside dans le développement du commerce avec l'étranger et des affaires industrielles. « Il est urgent de faciliter les répartitions internationales du travail, en écartant tous les obstacles qui s'élèvent contre le libre-échange ». La nation est devant cette alternative : ou élever le niveau de son mode de vie en multipliant les échanges ou bien adopter une vie pauvre et étroite en se contentant de ses propres ressources.

Le Japon produit actuellement de nombreux articles d'exportation. S'il impose un droit sur le fer en guise de l'Inde, il est certain, dit M. Ueda, que l'Inde frappera les cotonnades japonaises. Ce serait une calamité si le Japon perdait ses marchés les plus importants, la Chine, les pays de l'Asie méridionale, l'Amérique. Le système protecteur se concevait au début de l'ère Meiji, alors qu'on cherchait à implanter les industries étrangères ; mais l'importance de la population et de ses besoins est telle que la politi-

que suivie jusqu'ici doit être modifiée. Il importe de connaître les conséquences d'une augmentation de tarifs. Si, par exemple, le tarif sur l'acier était porté de 18 yen, taux actuel, à 35 yen, comme on le propose, le pays perdrait de 20 à 30 millions. M. Ueda se prononce contre toute mesure de protection visant le maintien d'industries du temps de guerre dont la vie est devenue difficile.

La même thèse est soutenue par M. T. Shitachi. « Au Japon, dit-il, les tarifs protecteurs émanent rarement d'une politique envisageant l'avenir ; ils sont le résultat de l'agitation d'hommes d'affaires bornés ou de financiers avides ». C'est ainsi qu'on a imposé des taxes sur des objets de première nécessité, tels que l'orge, le blé, le sucre, les œufs, la viande de bœuf, le lait condensé, les lainages et les matières premières nécessaires à l'industrie manufacturière.

D'où ce résultat : les Japonais doivent, pour protéger l'industrie sucrière, consommer un sucre très cher, alors qu'ils devraient plutôt importer du sucre brut de Java et le réexporter en Chine sous forme de sucre raffiné. Le monopole du sel est un autre fardeau pour le pauvre ; il ne profite qu'aux fermiers-saulniers. Notons encore cette observation : les minerais de fer du Japon et de Mandchourie sont de mauvaise qualité ; ils ne contiennent pas de manganèse. Les charbons de ces régions ne sont pas propres à l'industrie du fer. Alors pourquoi augmenter les droits sur des matières premières dont l'exportation, même sous un régime de subsides, ne peut rivaliser avec celle d'autres pays mieux favorisés sous ce rapport ?

Un autre économiste, M. J. Kadono, s'élève dans la même revue contre la taxation des bois : le Japon a tout intérêt à employer les bois étrangers et à garder intactes les belles forêts qu'il possède ou à s'appliquer à reboiser des régions jusqu'ici exploitées.

Il est intéressant de remarquer que ce mouvement en faveur du libre-échange et d'une entente internationale pour la répartition de l'activité commerciale et industrielle a pour point de départ l'impression causée par les résolutions de la conférence économique de Genève.

L'agrandissement d'Osaka. — La cité d'Osaka est devenue la plus grande agglomération du Japon. Elle a absorbé en ces dernières années 44 villes et villages, et sa population s'est accrue de deux millions d'habitants. Un programme de travaux urbains pour l'exécution duquel il a été ouvert un crédit de 500.000.000 de yen à répartir sur cinq ans, prévoit des élargissements de rues, des créations de boulevards, de parcs, des installations d'égouts, des constructions de canaux et de réseaux de lignes de tramways.

La crainte d'un incendie semblable à celui qui détruisit Tokio à la suite du tremblement de terre de 1923 a déjà fait aménager, dans cette immense agglomération, de nombreux espaces libres où la population, en cas de cataclysme,

trouverait un refuge. Suivant le nouveau programme, on créera dans le même but des parcs facilement accessibles.

L'essor d'Osaka date des années de guerre. De nombreuses industries s'installèrent de 1915 à 1919 dans les environs de la ville. Le port prit plus d'importance, et la place d'Osaka, après l'abandonnement de Yokohama en 1923, devint le centre commercial du Japon.

ASIE ANGLAISE

Les relations entre les Etats indigènes et le Gouvernement de l'Inde. — Les princes indigènes, nous avons eu déjà à plusieurs reprises l'occasion de le signaler, se préoccupent vivement de la situation politique et économique des provinces de l'Inde britannique : ils sont trop proches voisins de ces provinces, ils sont historiquement unis à elles par trop de liens pour que les événements qui s'y passent n'aient pas une réaction directe sur leurs sujets ; comme le fait justement remarquer le colonel Kailas Narain Haksar dans un article de l'*Asiatic Review* (octobre 1927), « non seulement ils ne pourraient réaliser aucun progrès, mais leur existence même serait compromise si, au milieu du renouveau actuel de la pensée et du sentiment politiques, ils se complaisaient dans un splendide isolement ». Au moment où la Constitution de l'Inde britannique va être modifiée, — nul ne peut dire encore dans quel sens ni dans quelle mesure, — les préoccupations et aussi, il faut bien le dire, les inquiétudes des princes redoublent : il leur faut sauvegarder les intérêts de leurs sujets, maintenir la structure de leur société et garantir l'intégrité de l'esprit des traités qu'ils ont signés. Ils ont confiance dans la loyauté du Gouvernement anglais ; mais ils ont conscience que la situation de leurs Etats dans l'Inde de demain est un problème qu'il ne faut résoudre qu'après un examen très attentif : ce n'est nullement une marque de défiance, mais une prévoyance légitime et une saine curiosité découlant de leur désir naturel de conserver leur rôle historique.

Ils ont fait connaître leurs desiderata : leur Chambre s'est occupée de la question, ils ont envoyé en Angleterre une délégation qui a consulté les légistes les plus réputés. En suite de quoi, au début de cette année, le Gouvernement nomma une commission composée de sir Harcourt Butler, président, du professeur W. S. Holdsworth et du colonel Sidney Peel. Cette commission a passé trois mois dans l'Inde, tant en consultations à Delhi que dans une tournée de 13.000 kilomètres à travers les principaux Etats indigènes. Au milieu d'avril, elle était à Srinagar ; au cours d'un banquet auquel assistaient lord Goschen, gouverneur de Madras, lady Goschen et sir William Birdwood, feld-maréchal et

commandant en chef, le maharadja de Cachemir exposa le point de vue des princes :

Aucune commission chargée d'étudier les affaires de l'Inde ne s'est trouvée en face d'un problème plus important que celui des relations de la Couronne avec les Etats indigènes ; celles-ci sont aussi vagues et aussi mal définies aujourd'hui qu'au temps du marquis de Hastings. Il n'est pas étonnant que, vu les rapides progrès de l'unification économique et politique de l'Inde, les Princes désirent voir nettement définis leurs droits et leurs intérêts : ils estiment en effet que, dans certaines questions importantes concernant à la fois l'Inde britannique et les Etats indigènes, certaines décisions prises ne tiennent pas seulement aucun compte de leurs intérêts, mais affectent sérieusement leur position telle que l'ont établie les traités et les assurances solennelles. Il importe de placer sur une base satisfaisante les relations des Princes avec le Gouvernement anglais et l'Empire britannique ; j'espère sincèrement que le travail de la commission fera faire un grand pas à cette question.

En réponse, sir Harcourt reconnut la délicate complexité du problème ; la commission, il en avait l'espoir, trouverait une solution satisfaisante pour les deux parties intéressées ; il a été vivement frappé de l'esprit de progrès qui anime certains Etats qu'il n'avait pas visités depuis vingt ans.

La commission s'est embarquée le 21 avril à Bombay sur le *Rawalpindi* pour regagner l'Angleterre. Sir Leslie Scott, chargé par la Chambre des Princes de rédiger la requête de ceux-ci, a pris le même paquebot ; il était accompagné du colonel Haksar et du professeur L. F. Rushbrook Williams, directeurs d'un organisme créé par la Chambre des Princes pour la défense de leurs droits.

Les jours précédents, les Princes avaient tenu plusieurs conférences à Bombay. Un certain nombre de projets y furent étudiés : l'un a semblé retenir spécialement leur attention : il consisterait à régler par des moyens constitutionnels les relations entre les Etats et l'Inde britannique ; on créerait trois organismes nouveaux : le « vice-roi en conseil des Etats indigènes » s'occuperait des affaires des Princes et de leurs relations avec la Couronne ; le « gouverneur-général en conseil des Etats indigènes », corps représentatif mixte, étudierait les problèmes concernant les rapports entre les Etats et le gouvernement de l'Inde ; en cas de conflit, la décision appartiendrait à une *Union Court* composée d'un *Chief Justice* et de deux Anglais éminents ; appel pourrait être interjeté devant le Comité judiciaire du Conseil Privé.

Ce ne sont là que des propositions ; sir Leslie Scott a déclaré à la presse que les Princes étaient unanimes sur le but à atteindre, les modalités seules sont à discuter. Le travail de la commission continue maintenant à Londres ; beaucoup de Princes s'y rendent cet été : on annonce déjà le maharadja de Patiala, chancelier de la Chambre des Princes, avec la maharani, les maharajas de Cachemir, d'Alwar, de Navanagar, de Rajpipla, le maharao de Koutch, le nawab de Bho-

pal, le sirdar singh de Shahpoura (Etat radj-poute), le gaekwar de Baroda avec la maharani, le youvaraj de Mysore.

Les questions soumises à l'examen de la commission Butler ne sont pas simplement politiques, mais touchent aussi à des problèmes économiques. L'un des plus importants est celui des droits de douane : le colonel Haksar l'étudie dans l'*Asiatic Review* (octobre 1927). Actuellement, tous les droits d'importation et d'exportation perçus dans les ports de l'Inde britannique (trois États seulement — Koutch, Travancore et Cochin — possèdent des ports) sont versés dans la caisse du gouvernement central au profit du contribuable des provinces anglaises : or les Princes ont incontestablement droit à une partie de cet important revenu. Ils ne dirent rien tant que les droits d'importation ne dépassèrent pas 5 0/0, d'autant que l'absence de moyens de transport ne permettait guère aux produits d'importation de pénétrer dans les États indigènes et que la majorité de ceux-ci n'exportaient pas de marchandises soumises aux droits — riz, indigo, huiles, laques. De 1882 à 1894, le régime de l'Inde fut celui du libre-échange. En 1895, le déficit résultant de la dépréciation de la roupie obligea le gouvernement à rétablir un droit d'importation de 5 0/0 : aussitôt le durbar d'un État de l'Inde centrale protesta auprès de la Chambre de Commerce de Manchester. Pendant la guerre, les États ne réclamèrent pas : il eût été illogique de leur part de demander une partie du revenu que le gouvernement s'efforçait de se procurer pour combler le déficit causé par les hostilités, alors qu'ils mettaient à son service toutes leurs ressources. Mais la question demeure entière.

PERSE

Mort de l'ancien régent. — Abdul Kasim Khan, ancien régent de Perse, est mort soudainement le 25 décembre 1927 d'une attaque d'apoplexie à l'âge de 70 ans. Né en 1858, il fut le premier Persan qui fit ses études en Angleterre. Au collège de Balliol, à Oxford, il fut le contemporain de Lord Curzon et de Sir Arthur Harding. Rentré en Perse en 1881, son grand-père, Mahmoud Khan, ministre des Affaires étrangères, nommé gouverneur du Khorassan, l'attacha à sa personne. Il s'attira très rapidement l'inimitié des grands du royaume par ses idées avancées, son désir d'améliorer la situation du peuple et ses critiques acerbes à l'égard d'une administration essentiellement vénale. A la mort de son grand-père, il changea son nom originel d'Abdul Kasim Khan en celui de Nasir ul Mulk.

En 1889, il accompagna le Chah Wasr ed Dine dans son troisième voyage en Europe. Ce fut lui qui, en 1897, annonça aux puissances euro-

péennes l'accession au trône de Mousaffer ed Dine, qu'il accompagna en France en 1900. Tombé en disgrâce pour s'être opposé à un accord russo-persan qui comportait un prêt considérable des banques russes et un asservissement à peine déguisé de son pays, il fut envoyé comme gouverneur au Kurdistan. Il y demeura 4 ans. Rappelé à Téhéran par le prince Aïn ed Daoulets, premier ministre, et devenu plus tard Grand Vizir, il fut à nouveau désigné pour accompagner le souverain en Europe. Nommé ministre des finances en octobre 1905, Nasr ul Mulk essaya vainement de calmer l'ardeur belliqueuse des nationalistes et d'obtenir du Chah la convocation du Parlement. En octobre 1906, sous la pression populaire, Mousaffer ed Dine fut obligé de convoquer le Medjliss qui, aussitôt, s'érigea en Constituante et entreprit de doter le pays du régime parlementaire. C'est ce que fit la constitution du 1^{er} janvier 1907 ; elle créa une chambre de 162 députés élus et un sénat de 60 membres, dont 30 élus et 30 nommés par la couronne.

A cette poussée démocratique, le successeur de Mouzaffer ed Dine, Mohamed Ali, essaya de résister. Des émeutes éclatèrent et le premier ministre Emin ed Soltan, connu pour ses idées absolutistes, fut assassiné le 31 août 1907. Mohammed Ali, effrayé, promulgua alors une nouvelle constitution et appela au pouvoir un cabinet libéral présidé par Nasir ul Mulk (25 octobre 1907). Mais cet essai de libéralisme fut de courte durée ; le 28 juin 1908, le Chah faisait cerner le Medjliss par les cosaques du général russe Liakhov et expulser les députés. Un mouvement national qui éclata à Tauris groupa très rapidement toutes les forces du « parti social démocrate persan » et, le 13 juillet 1909, le Chah était obligé de s'enfuir. Les vainqueurs proclamèrent roi son fils le jeune Ahmed, à qui ils donnèrent comme régent Asid ed Mulk.

En octobre 1909, après l'assassinat du Grand Vizir Atabeg Atam, Mulk qui avait repris le ministère des finances, quitta la Perse et vint se réfugier à Paris qu'il connaissait bien. Un court séjour en Perse lui ayant fait comprendre peu après que la situation restait confuse, il reprit le chemin de l'Europe. Ce fut seulement après la mort du régent qu'il se décida à accepter la régence que le parlement lui confiait (octobre 1910).

Au pouvoir, Nasir ul Mulk essaya de calmer les passions concertées des nationalistes et des partisans de l'ancien régime. Ses efforts furent vains et la lutte des clans féodaux reprit de plus belle. La Russie et l'Angleterre s'en autorisèrent pour mettre la main sur le pays, conformément à leur accord de 1907.

Nasir ul Mulk conserva la régence jusqu'à la majorité du Chah, s'efforçant toujours d'être utile à son pays. Puis il s'éloigna de la politique active, mais ne prit sa retraite effective qu'après la chute de la maison régnante des Kadjar (31 octobre 1925). Très patriote, aimé des nationalis-

tes, très au courant des questions de politique extérieure puisque il a dû lutter toute sa vie contre les prétentions russes et anglaises, Nasir ul Malik fut, pour ses souverains, un conseiller précieux, mais dont les avis ne furent pas toujours écoutés. Sa mort a été vivement ressentie en Perse, car c'était un homme d'état de réelle valeur. Il était également l'un des plus Parisiens d'entre les Persans.

Une révolte des paysans du Khouzistan. — On sait ce qu'est le Khouzistan. Cette partie de l'eyalât persan de l'Irak est située immédiatement à l'Est du Chat-el-Arab. C'est un pays limité au Sud par le golfe Persique, à l'Est par l'eyalât d'Ispahan, au Nord par le Louristan et à l'Ouest par le nouveau royaume d'Irak et dont la population est en très grande partie arabe. Les villes principales en sont Chouster, Ahwaz, Mohammera et Qasba.

Les paysans de ce pays se sont récemment révoltés contre le Gouvernement persan qui leur imposait une augmentation des impôts. Tel est du moins le motif officiel de la révolte; mais les causes de la rébellion sont en réalité multiples. Elles paraissent tenir surtout aux vexations et aux exactions qu'ont imposées aux habitants les différents gouverneurs de la province, mais aussi à l'état des propriétés et enfin aux exigences des représentants des finances persanes. Depuis de longues années, la grande majorité des terres productives appartenaient à un seul homme, Sir Khazal Khan Muhaisin, Cheikh de Mohammera. Lors de l'accession des Pehlvi au trône, le Cheikh Muhaisin fut déporté à Téhéran. Ses fermiers pensèrent alors pouvoir jouir sans redevance aucune des terres qu'ils avaient en fermage. Malheureusement pour eux, le nouveau Chah ne l'entendit pas ainsi, et le Ministre des finances donna l'ordre à ses agents de percevoir les sommes qui devaient revenir au propriétaire, ainsi que les impôts du Gouvernement, lesquels étaient fixés à deux ou trois khrens par tête de palmier-dattier. Ces prélèvements mécontentèrent les paysans et un mouvement de résistance commença à s'organiser dans tout le Khouzistan du Sud, à l'Est du Chat-el-Arab en particulier. L'arrestation des chefs de tribus et leur détention à Ahwaz et Khourramabad (dans le Louristan), loin de calmer les esprits, ne firent que les exciter davantage; elles amenèrent la révolte des paysans qui, dans la région de Qasba en particulier, s'emparèrent du gouvernement local après avoir chassé ou emprisonné les représentants du pouvoir central.

Le gouvernement persan réagit immédiatement. Des troupes furent envoyées d'Ispahan et l'arrivée, à la hauteur de Qasba, des 2 canonnières *Khouristan* et *Pehlvi*, a brisé l'esprit de résistance des insurgés. Aussi, après un premier contact, où il y eut une soixantaine de tués, acceptèrent-ils de faire leur soumission et de déposer leurs armes. Il ne pouvait pas en être

autrement. Les rebelles étaient, en effet, complètement isolés, le gouvernement irakien ayant très rapidement établi la police des postes autour de Bassora et de Fao et enlevé ainsi aux insurgés la possibilité de chercher un refuge ou une base d'opération dans la région de la basse Mésopotamie.

On ne doit donc pas exagérer l'importance du mouvement de révolte qui est venu troubler les Arabes de Qasba et du Khouzistan. Ce mouvement est néanmoins significatif. Il semble avoir révélé aux autorités persanes la misère des paysans et aussi le peu de valeur morale de leurs propres fonctionnaires. Trop souvent un gouvernement a été une satrapie et les fonctionnaires insuffisamment payés ont pris l'habitude de compléter leur traitement en monnayant leur pouvoir et leur influence. Ces mœurs seront sans doute lentes à disparaître; le gouvernement aura besoin d'y porter toute son énergie. Il devra également se préoccuper de l'organisation et de l'amélioration de la vie des tribus, sur lesquelles, à tous les points de vue, il y aurait beaucoup à dire.

Bibliographie

Cheikh Mohammed Abdou: *Rissalat al Tawhid (Exposé de la religion musulmane)*, traduite de l'arabe avec une introduction et des notes sur la vie et les idées du Cheikh Mohammed Abdou par B. MICHEL et le Cheikh Moustapha ABDEL RASIK. Paris, Paul Geuthner, 1925, in-4 de LXXXIX-150 p.

Pour permettre aux Français curieux de connaître superficiellement l'Islam, tel que le professent les Musulmans cultivés de nos jours, M. B. Michel et le Cheikh Moustapha Abdel Rasik ont fait choix du livre d'un théologien contemporain, le Cheikh Mohammed Abdou. Celui-ci est mort en 1905 seulement exerçant encore les fonctions de Moufti d'Egypte, c'est-à-dire de jurisconsulte officiel du gouvernement khédivial, auxquelles il avait été appelé en 1899. Par son enseignement, par ses écrits, cet Egyptien avait, auparavant déjà, exercé une grande influence sur la partie la plus éclairée de la population de son pays, et même en dehors, à Beyrouth, par exemple, où il avait précédemment professé la théologie pendant trois ans et demi, de 1885 à 1888: il l'accrut encore par la suite en publiant divers ouvrages importants ou en rédigeant des travaux qui parurent après sa mort. La *Rissalat al Tawhid* n'est pas dans ce cas et date de 1897; ce « Traité de l'Unité de Dieu » contient d'ailleurs plus que ne le promet son titre et constitue en fait un véritable exposé de la théologie musulmane, dont l'auteur avait réuni tous les éléments à Beirouth. C'est précisément parce qu'il est autre chose que ne le dit le titre que M. B. Michel et le Cheikh Moustapha Abd el Rasik ont entrepris de le traduire; comme on y trouve, sur la morale de l'Islam et sur son rôle comme facteur social, autant de développements que sur les dogmes proprement dits, comme la *Rissalat* est l'ouvrage moderne de théologie le plus répandu dans le monde musulman, c'est un livre utile à connaître et à étudier. Ses traducteurs ont eu raison de nous en faciliter la lecture, comme aussi de placer en tête de leur travail une longue introduction où ils ne se sont pas contentés de re-

tracer la vie du cheikh Abdou et de dire quelques mots de son rôle au temps de la révolte d'Arabi pacha (p. xxxi-xxxiv); ils ont aussi longuement étudié ses idées religieuses, insisté sur le côté apologétique de la *Hissalat* au double point de vue théologique et moral, sur le rôle historique de l'Islam d'après le cheikh Mohammed Abdou et enfin caractérisé le propre rôle de cet auteur en tant que réformateur, montré « l'esprit nouveau » qui l'anime. A tous égards, par conséquent, et comme traducteurs et comme rédacteurs de leur solide introduction, M. Michel et le cheikh Moustapha Abdel Razik ont rendu service à ceux qui veulent mieux connaître les idées et les aspirations actuelles de nos sujets et de nos protégés musulmans les plus cultivés.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON
ET A LA MEDITERRANEE

*Le Morvan à quelques heures de Paris
par le nouvel express de jour*

A partir du 15 mai, un nouvel express de toutes classes est mis en circulation entre Paris, Avallon et Autun. Ce train comporte des voitures directes pour Clamecy et Cercy-la-Tour.

Aller : Paris dép. 7 h. ; Auxerre arr. 9 h. 46; Avallon arr. 11 h. 09; Saulieu arr. 12 h. 40; Autun arr. 14 h. ; Clamecy arr. 11 h. 08; Cercy-la-Tour arr. 14 h. 26; Château-Chinon arr. 14 h. 51.

Retour : Château-Chinon dép. 12 h. 35; Cercy-la-Tour dép. 13 h. ; Clamecy dép. 15 h. 33; Autun dép. 12 h. 40; Saulieu dép. 14 h. 02; Avallon dép. 15 h. 27; Auxerre dép. 16 h. 46; Paris arr. 19 h. 33.

La durée du trajet entre Paris et Clamecy, Paris et Avallon se trouve ainsi réduite à 4 heures.

De Paris à Lyon et de Paris à Besançon

A partir du 15 mai, le train rapide 13, qui circule entre Paris et Lyon, a sa marche accélérée. Ce train, qui comporte des voitures Pullman de 1^{re} et 2^e classes, des voitures de 1^{re} et 2^e classes ordinaires et un wagon-restaurant, comprend, en outre, entre Paris et Dijon, une voiture directe 1^{re} et 2^e classes pour Besançon.

Aller : Paris dép. 12 h. 25; Dijon arr. 16 h. 37; Besançon arr. 18 h. 54; Chalon-sur-Saône arr. 17 h. 46; Lyon-Brotteaux arr. 19 h. 27; Lyon-Perrache arr. 19 h. 46.

Retour : Lyon-Perrache dép. 7 h. ; Lyon-Brotteaux dép. 7 h. 15; Chalon-sur-Saône dép. 9 h. 07; Besançon dép. 8 h. 22; Dijon dép. 10 h. 16; Paris arr. 14 h. 25.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLEANS

Eté 1928

Livret-guide officiel

(Edition du Service d'Eté 1928)

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de rééditer son Livret-Guide Officiel illustré, comprenant notamment l'horaire complet des trains (Service d'Eté 1928).

Rappelons que ce Guide, très artistiquement présenté, contient de nombreuses photographies, ainsi que tous les renseignements indispensables aux voyages d'affaires et de tourisme.

Il est mis en vente dans les principales gares du Réseau au prix de trois francs cinquante (3 fr. 50) l'exemplaire.

Ce Guide est également adressé à domicile, contre l'envoi préalable de sa valeur augmentée des frais d'expédition, soit au total 4 fr. 95 pour la France et 7 fr. 40 pour l'Etranger, en mandat-carte ou timbres-poste français, au service de la Publicité de la Compagnie, 1, place Valhubert, à Paris (13^e).

La Vallée de Chevreuse en auto-car

Excursion d'un après-midi dans l'une des plus belles régions de la Banlieue de Paris, du 27 mai au 30 septembre inclus. Les jeudis, dimanches et jours de fête au départ de la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse

Saint-Rémy-les-Chevreuse, départ le jeudi à 13 h. 15 et les dimanches et jours de fêtes à 14 h. 15; Chevreuse; Saint-Forget; Dampierre; Les Vaux-de-Cernay; Cernay-la-Ville; Choisel; Chevreuse; Saint-Rémy-les-Chevreuse, retour vers 17 h. 40 les Jeudis, dimanches et fêtes.

Prix du transport par place: 15 francs.

Cette excursion est effectuée en correspondance avec le train partant de Paris-Luxembourg le jeudi à 11 h. 49, et les dimanches et jours de fêtes à 12 h. 52 (Arrivée à Saint-Rémy-les-Chevreuse 13 h. 09 ou 14 h. 03); au retour, les Touristes peuvent prendre le train quittant Saint-Rémy à 17 h. 56 (Arrivée à Paris-Luxembourg à 19 h. 16).

Le nombre des places étant limité, il est recommandé de prendre ses Billets à l'avance aux gares de Paris-Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

*Rétablissement des relations rapides de nuit (14 mai)
et de jour (26 mai) de Paris avec les stations
thermales d'Auvergne*

Trains de nuit. — A. — Du 14 au 31 mai : Paris-Austerlitz dép. 19 h. 47; Montluçon arr. 0 h. 53; La Bourboule arr. 5 h. 48; Le Mont-Dore arr. 6 h. 10; Saint-Nectaire arr. 8 h. 15. (Service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire à partir du 25 mai).

(Voiture directe, toutes classes avec compartiment-couchettes en 1^{re} classe).

B. — Du 1^{er} juin au 29 septembre inclus: Paris-Quai d'Orsay dép. 22 h. ; La Bourboule arr. 7 h. 16; Le Mont-Dore arr. 7 h. 36; Saint-Nectaire arr. 9 h. 30. (Service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire jusqu'au 30 septembre).

(Voitures directes toutes classes. — Wagons-lits entre Paris-La Bourboule et Le Mont-Dore.

C. — Paris-Quai d'Orsay dép. 22 h. 20; Evaux-les-Bains arr. 7 h. 25 (Voitures directes toutes classes); Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains) arr. 8 h. 24 (1).

D. — Paris-Austerlitz dép. 19 h. 47; Vic-sur-Cère arr. 8 h. 33 (du 15 juin au 25 septembre) (Voitures directes toutes classes); Le Lioran arr. 8 h. 02 (via Bort-Neussargues). (Voitures directes toutes classes de Paris à Neussargues).

Trains de jour. — Du 26 mai au 29 septembre : Paris-Quai d'Orsay dép. 8 h. 17 en toutes classes; arr. à Montluçon à 14 h. 14 (Service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains à partir du 15 mai). Autre départ de Paris-Quai d'Orsay à 9 h. 46 en 1^{re} et 2^e classes du 1^{er} juillet au 29 septembre; arr. à Montluçon à 14 h. 26. (Service automobile entre Montluçon et Nérès-les-Bains à partir du 15 mai); arr. à Saint-Gervais-Châteauneuf (Châteauneuf-les-Bains) à 19 h. 48 (2), à Evaux-les-Bains à 15 h. 15, à La Bourboule à 17 h. 53 (du 26 au 31 mai arr. à 18 h. 31), au Mont-Dore à 18 h. 15 (du 26 au 31 mai arr. à 18 h. 50), à Saint-Nectaire à 20 h. (Service automobile entre Le Mont-Dore et Saint-Nectaire du 1^{er} juin au 30 septembre).

Voitures directes toutes classes entre Paris, La Bourboule et le Mont-Dore. Wagon-restaurant entre Paris et Montluçon.

Toutefois, du 1^{er} juillet au 29 septembre, le train partant de Paris à 8 h. 17 ne comporte pas de rame directe 1^{re} et 2^e classes Paris-La Bourboule-Le Mont-Dore ni de wagon-restaurant. Ces voitures sont acheminées pendant cette période par le train partant de Paris à 9 h. 46.

Le Gérant : H. COMBAT

PARIS. — SOC. GÉN. D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION, 17, RUE CASSETTE.